



PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 17 décembre 2018

Question n° : 1

Rapporteur : José RIEU

OBJET : SCoT : Point d'étape du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

José RIEU : Bonsoir à toutes et à tous. On va vous faire un point d'étape sur le document d'orientation et d'objectifs, le DOO. On a déjà pas mal fait de choses, vous avez tous participé, mais on va vous présenter ça dans les détails. On va vous faire passer des diapos. En préambule, ce qu'on peut dire c'est que le projet d'orientation de développement et d'aménagement, le PADD, a été débattu le 18 février 2018. Le PADD constitue le projet politique d'aménagement du territoire à l'horizon 2035 qui fixe des objectifs clairs et ambitieux sur le devenir du Gard rhodanien. Suite à ce débat, un travail concerté s'est mis en place afin d'écrire le Document d'Orientations et d'Objectifs, le DOO. À partir de là, on va vous présenter la première diapo : c'est le rappel des grandes étapes de l'élaboration du SCoT, qui a été franchi en 2018 dans un calendrier très serré. La diapo suivante : le débat du PADD de février 2018 qui a fixé le cap pour les projets de territoire à l'horizon 2035. Il faut bien prendre en compte ce genre d'échelle. La trame verte et bleue confiée à un cabinet avec qui on travaille. La diapo suivante, c'est l'élaboration concertée du DOO, dont Daniel va présenter la carte. Il y a 4 ateliers thématiques regroupant élus et partenaires pour définir les orientations générales en matière d'habitat, d'économie, de commerce et d'environnement (trame verte et bleue), préservation des terres agricoles, adéquation avec la ressource en eau. Nous avons fait 10 ateliers territoriaux pour travailler avec chaque commune sur la déclinaison cartographique du DOO. Nous avons réalisé 2 conférences des maires pour valider collectivement les orientations. Et nous avons fait des réunions de travail avec les PPA, notamment l'autorité environnementale pour échanger et tester les propositions remontées par les élus, notamment sur la cartographie du DOO. Ces moments d'échanges, et notamment les ateliers territoriaux, ont permis aux élus de mieux s'approprier et comprendre la démarche du SCoT, et à l'équipe technique de mieux intégrer les problématiques locales. Ce travail collaboratif a notamment permis de faire évoluer certaines orientations comme par exemple les efforts de densité dans les villages de moins de 500 habitants, chacun devant contribuer en effet à l'effort collectif de diviser par 2 la consommation d'espace mais en respectant le cadre et le statut des communes. Diapo suivante : Acter l'avancement du DOO, les orientations qui ont été validées. L'essentiel du contenu réglementaire du DOO a été travaillé, partagé et validé par les élus et par les PPA. L'objectif démographique, l'armature territoriale, les besoins logement, les objectifs des densités et formes urbaines, les objectifs de logements sociaux. Il est important également de souligner que de réels efforts ont été portés par les communes pour recentrer leur urbanisation, réinterroger certains sites d'extension. Ce sont environ 75 ha qui seraient restitués aux zones agricoles et naturelles. C'est un chiffre très important quand même. C'est l'objectif qu'on s'était fixé au départ en travaillant sur le SCoT. Diapo suivante : les points qui restent à arbitrer avec les PPA et les communes. Toutefois les sujets précis méritent encore des débats entre élus, et entre élus et PPA. Certaines extensions urbaines ou projets de zones d'activité sont impactés par les risques de feux de forêt ou inondations. On attend un retour écrit des services de l'État pour voir ce qu'il est possible ou non, et dans quelles conditions, de valider ces projets. Certaines localisations d'extensions urbaines et de zones d'activité posent question au regard du potentiel agronomique des terres

agricoles, de la trame verte et bleue et de l'impact paysager. Certaines communes affichent un excédent de foncier au sein de leur enveloppe urbaine. Dernier point : les critères d'installation des fermes photovoltaïques au sol en zone naturelle devront être définis. De plus, un travail avec les gestionnaires de la ressource en eau devra être conduit pour démontrer la parfaite adéquation entre développement résidentiel, économique, touristique, et la disponibilité de la ressource (point très important aussi). Diapo suivante : La méthode de travail proposée pour finaliser le SCoT et pouvoir arrêter le projet au printemps 2019, tel que prévu initialement par le Président ; au regard de ces différents éléments il est proposé la méthode suivante : chaque commune a reçu des cartes DOO qui sont des cartes de principe mais pas de détail, ce dont nous avons convenu dans les ateliers. De nouveaux rendez-vous bilatéraux ou en petits groupes de communes seront reprogrammés pour faire des retours des remarques des PPA, notamment concernant les risques. C'est un sujet qui est très important et incontournable pour tout le monde. Des réunions PPA seront organisées, des réunions publiques, et nous feront au moins une conférence des maires pour validation du DOO, document écrit qui sera transmis en amont avant le conseil communautaire qui arrêtera le SCoT. Le premier semestre 2019 sera également consacré à la formalisation de l'évaluation environnementale qui doit justifier de tous les choix de projet inscrits au SCoT en démontrant que leurs localisations, leurs superficies, sont compatibles avec les enjeux environnementaux. Ce travail doit être validé par l'autorité départementale composée de la DREAL Occitanie et d'un collège d'experts. Voici, chers collègues, la présentation de ce que nous avons déjà validé et ce sur quoi nous travaillons.

Jean Christian REY : Merci M. Rieu. Donc le SCoT a été présenté, enfin le DOO, pour en arriver là. On a préféré que ce soit une présentation très synthétique pour laisser la place aux questions ou aux interventions s'il y en a. Je vous rappelle que ce soir, l'objet c'est ce point d'étape sur le SCoT au niveau du document d'orientation et d'objectifs, que va, comme l'a expliqué José et comme l'explique ce calendrier qui se déroule, va rentrer dans une nouvelle phase de concertation, où déjà l'an dernier il y a eu les ateliers thématiques, des ateliers géographiques, les réunions publiques. Il y a un mail dédié, il y a une adresse dédiée, il y a un registre pour que les élus et les citoyens continuent à pouvoir inscrire ce qu'ils pensent du SCoT, leurs remarques, avant de passer en phase avec le PPA, que l'État a vu il y a 1 semaine ou 2, et qui a des remarques. Et ensuite il y aura encore des allers-retours, et l'arrêt du SCoT. Tout ce travail-là doit nous conduire à un arrêt autour de Juin.

José RIEU : Fin du premier semestre.

Jean Christian REY : Et ensuite un deuxième semestre avec des allers-retours légaux pour un arrêt définitif en fin d'année. Donc il y a encore 6 mois de travail plein et entier pour pouvoir apporter un certain nombre de rectifications et de modifications, de commentaires. Je vous encourage à le faire, même si ce n'est pas ce soir, mais en tout cas de continuer à le faire. Ce document est un document vivant, qui sera figé en Juin 2019, donc on rentre dans les 6 derniers mois de sa phase. Et les documents que vous avez reçus, c'était par rapport à des demandes, notamment sur les cartes. C'est vrai que c'est difficilement lisible, mais c'était une volonté d'un certain nombre d'entre vous qui voulait les avoir pour pouvoir vous positionner dessus. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Gérald MISSOUR : Bonsoir à toutes et tous. Mes questions seront sur l'évolution démographique du territoire, qui est prévue par le PLH et le SCoT, et notamment sur le

secteur économique, qui après doit répondre à certains objectifs fixés. On peut constater, et c'est normal, ce sont les nouvelles réglementations en urbanisme qui le veulent, qu'on va essayer de concentrer la production de logements et l'augmentation de population sur les 3 grandes villes qui sont dans notre agglomération, c'est-à-dire Bagnols, Pont-Saint-Esprit et Laudun. Or, lorsqu'on regarde l'évolution démographique de Bagnols-sur-Cèze entre 1975 et 2015, c'est + 700 habitants, et là, on prévoit sur 16 ans plusieurs milliers d'habitants en plus sur Bagnols. Et on peut constater d'autant plus qu'entre 2009 et 2015 Bagnols a perdu de la population, et au demeurant, on est sur une population 2015 identique à celle de 1999. Donc sur les 16 dernières années, 0 habitant d'augmentation pour Bagnols, sur les 16 prochaines on prévoit plusieurs milliers. Idem pour Pont-Saint-Esprit, qui est passé de 6 000 à plus de 10 000 habitants. Sur les 2 derniers recensements INSEE il y a eu aussi une baisse de population, faible mais elle y est. Elle est de 10 640 en 2011 et de 10 280 en 2015. Et pour Laudun, on le sait, actuellement ils ont des difficultés, puisque vis-à-vis de leur assainissement ils n'ont plus l'autorisation de permis de construire. Donc moi c'est sur ça que je m'interroge, est-ce qu'on pourra tenir ces objectifs d'accroissement de population, de production de logements, et qu'est-ce qu'en face on met comme projet économique, puisque qui dit accueillir des nouveaux habitants dit évidemment proposer de l'emploi, sinon je ne sais pas trop d'où ils vont venir. Il est évident que notre objectif à chacun est bien de dynamiser notre territoire, d'avoir des emplois supplémentaires, et pas de déplacer finalement la population au sein de nos limites. Voilà, donc juste avoir ces objectifs, puisque lorsqu'on a fait une des dernières réunions on m'a bien dit qu'il y avait des projets qui étaient en face, que ce soit sur Pont, Laudun, Bagnols, qui justifiaient cette production de logements et cet accroissement de population. Merci.

José RIEU : Sur le premier point que tu as soulevé au niveau des 3 villes centres, il nous paraît judicieux de concentrer un maximum d'efforts sur ces 3 métropoles de manière à ce que la population puisse bénéficier de toutes les commodités dont elles disposent, soit les écoles, les collèges, les services d'hôpitaux, les EHPAD par exemple. Ces 3 centres villes ont ce genre d'équipements, le reste du territoire est beaucoup plus dépourvu, c'est un choix qu'on a fait au niveau de l'orientation du développement économique du secteur du Gard rhodanien. Ça c'est le point sur la réorientation sur les centres villes. Les mobilités seront plus faciles à gérer dans les centres villes que dans les territoires très éparpillés, il faut quand même prendre en compte ce genre de problèmes. Au niveau de l'économie, on a aussi pris en compte le développement économique en prenant l'hypothèse de tous les secteurs : le tourisme, les services, l'agriculture, l'industrie. Tout ça a été listé, ça a été débattu dans différents ateliers, qui nous arrivent à un taux de croissance de 1.1 % à l'échéance du SCoT. Évidemment, ce sont des choses ambitieuses, mais si on n'a pas d'ambition, on ne peut pas structurer un territoire. Donc c'est le choix que nous avons fait, de prendre un développement assez conséquent, 1.1. Les territoires voisins, ils sont sur des taux à peu près équivalents, voire légèrement supérieurs, donc on n'est pas tellement décrochés de nos voisins. Je pense que c'est un objectif qui est assez raisonnable et atteignable. Bien sûr, il faudra mobiliser les forces de tout le monde, ça c'est sûr. Il faudra que tout le monde joue sa partition de manière à ce qu'on puisse arriver à l'objectif. Voilà pour répondre à tes deux interrogations.

Jean Christian REY : Merci M. Rieu. Et pour compléter, j'ajouterai que les premières hypothèses que le SCoT a commencé, d'ailleurs ça me permet de rendre hommage à Jean-Marc Jorda qui avait présidé au tout début les destinées du SCoT, le SCoT était parti sur

une hypothèse de 1.1 de croissance, et beaucoup d'entre nous ont travaillé sur des PLU sur cette hypothèse de croissance. Donc aujourd'hui, l'État voulait qu'on soit sur une hypothèse de 0.7. Il a fallu se battre pour être à 1.1 parce que beaucoup avaient commencé les travaux et s'étaient basés sur 1.1, premier point. Deuxième point, ce sont des objectifs, il ne faut pas imaginer un SCoT où le PLH comme quelque chose qui serait contraignant et obligeant. Ce sont bien les objectifs qui disent que si on va vers ces objectifs-là ou si on les atteint, il y a un certain nombre d'infrastructures, de réseaux à prendre en compte (l'eau, ...). Mais enfin, ta question se pose à la fois sur le SCoT et le PLH, c'est lié sur les 2 points. Sur Bagnols, la réalité c'était aussi des carottages sur des appartements qui avaient été vidés pour pouvoir être démolis, et puis il y avait eu des chutes qui n'étaient pas de vraies chutes, et nous on s'était basé notamment sur les compteurs EDF qui progressent de 0.7 % par an à peu près. Ensuite, sur les projets économiques, aujourd'hui c'est bien l'enjeu sur lequel on se mobilise, sur le foncier, et notamment sur le foncier d'entreprise. Bien sûr on a le levier d'animation à travers l'Office des entreprises, on a reçu, et bien sûr on continue à recevoir beaucoup de projets. Mais c'est surtout en termes de foncier qu'on est capable d'agir dessus, soit sur nos zones économiques, sur les zones d'activités mixtes co-présidées avec la Région, ou sur les futures zones qu'on est capables de mettre en place. Je ne sais pas si vous l'avez reçu, mais le bilan 2017 de l'Office des entreprises : en 2017 il y a eu 600 créations d'entreprises sur l'ensemble de notre territoire du Gard rhodanien. Alors bien sûr, l'immense majorité ce sont des autoentrepreneurs, libéraux, des entreprises avec aucun salarié, ce sont des gens qui font eux-mêmes leur projet et qui le développe. Il y a eu 600 créations de ce style-là. C'est aussi ce genre de choses qu'on essaie de prendre en considération. José l'évoquait à travers les mobilités, c'est important, puisque un certain nombre de ces métiers ou de ces nouveaux métiers ne sont pas forcément dans les zones économiques, ou ne sont pas forcément dans les villes-centre. Donc c'est aussi un travail à faire sur la mobilité pour pouvoir mettre en lien avec les clients en fonction du type d'activité. Et c'est la même chose sur le tourisme, ou sur l'agriculture, avec aujourd'hui une viticulture qui a plutôt tendance à repartir, ou en tout cas avec un tourisme qui est peut-être en fragilité mais on en reparlera peut-être tout à l'heure. Aujourd'hui, l'Association des sociaux-professionnels vient de montrer le SADI, le Schéma d'Accueil et de Diffusion d'Informations, qui donne vraiment des informations intéressantes et surtout s'approprier dès maintenant les nouvelles mesures à mettre en place en terme de tourisme pour pouvoir développer là-aussi l'économie locale.

Claire LAPEYRONIE: Bonsoir à tous. Outre les chiffres des derniers recensements de Pont-Saint-Esprit, qui ne sont pas les bons mais c'est pas grave, c'est bien 10 492 habitants à Pont-Saint-Esprit, je trouve qu'il faut se réjouir qu'on ait enfin ce document supra-communal qui sorte, parce que c'est quand même important pour notre agglomération qu'on ait un outil comme ça qui vise à long terme, finalement, ce qu'on veut faire sur notre territoire. Donc moi, au-delà des questions que tu te poses, il y a peut-être une confusion effectivement entre le PLH et le SCoT. Ils sont liés, mais je trouve aujourd'hui qu'on peut se réjouir qu'il sorte et qu'enfin, on ait une vision globale de notre territoire, et ça c'est important.

Jean Christian REY : Merci. Oui, tu re-veux la parole ? Et puis Christian Roux et Alexandre Pissas.

Gérald MISSOUR : Juste pour dire que les questions que je pose, ce n'est certainement pas pour m'apitoyer sur le développement de ce territoire mais bien au contraire, donc je n'y voyais rien de négatif. Quant aux chiffres INSEE, j'ai juste ressorti ceux que j'ai trouvés sur le site pour 2011 et 2015.

Jean Christian REY : Ok, merci. Christian Roux.

Christian ROUX : Pour alimenter un petit peu le débat, et pour revenir un petit peu sur ce qui a été dit, je voudrais rajouter quelque chose par rapport au pôle industriel, et je pense plus particulièrement au site de Marcoule et au site de Melox suite aux résultats de la PPE qui font qu'aujourd'hui je suis pas forcément optimiste quant à la poursuite de cette industrie liée au recyclage. Donc je pense qu'il faut voir aussi ce côté-là, qu'on soit vigilant, et je vous invite à regarder les résultats de la PPE qui va s'orienter sur une réduction de la part du nucléaire à 50 %, avec forcément des conséquences sur le tissu industriel de notre territoire.

Jean Christian REY : Merci. Deux choses pour compléter ce que vous venez de dire : la première c'est qu'aujourd'hui on a signé le CTE, on y reviendra tout à l'heure, un petit peu plus loin, le Contrat de transition écologique, qui intègre ça complètement. Et dans cette signature, il y a des projets concrets, des financements concrets, on a déjà les financements de l'ADEME sur la partie ingénierie. On a déjà des financements concrets, dont le projet So'Gard qui est un projet connexe, puisque c'est pour traiter les produits issus du démantèlement, qui est avec 100 000 000 d'euros d'investissement, et je sais jamais si c'est 15 ou 25 emplois dans un premier temps, je vérifierai. Ça fait partie des choses concrètes dans le cadre du CTE. La transition écologique, la réduction de la part du nucléaire, toute la transition énergétique est aussi capable de générer des richesses et de l'emploi. Par contre, c'est effectivement des rendez-vous qui sont compliqués à faire, et il faut beaucoup, et c'est ce qu'on a commencé aussi à faire avec la Région, sur tout le volet formation, avec des formations qui doivent s'adapter. Il y a des métiers aujourd'hui, dont on aura besoin demain. Par contre, il y a des gens qui aujourd'hui ont ces métiers-là qui vont disparaître, et qu'il faut pouvoir anticiper. Donc à la fois il y a de l'optimisme, et à la fois il va y avoir des difficultés pour des gens qui sont déjà sur le territoire, ça c'est certain. Mais à nous de les anticiper et notamment à travers la formation.

Alexandre PISSAS: Je voudrais intervenir, mais uniquement dans le périmètre de la commune de Tresques que je représente. Je suis venu aux débats publics. Je crois que le premier c'était à Bagnols, après le deuxième à Cornillon, puis récemment, mardi dernier, à Saint-Laurent-des-Arbres. Je ne mets pas du tout en question la méthodologie et le sérieux du travail qui a été fait. Et dussè-je me répéter, puisque ça a été repris à un moment donné par une partie de la Presse, je comprends que le bureau d'étude qui accompagne l'agglo a le souci de faire en sorte que la plupart des communes s'y retrouve dans ce SCoT et dans ce PLH, parce qu'il y a vraiment des cousinages même si je sais que la temporalité n'est pas la même, mais que bien sûr, comme il y a l'État au-dessus qui approuve / désapprouve, il est évident qu'ils essaient d'être en harmonie avec tout ce que la loi pourrait prévoir ou au contraire empêcher que le SCoT décline. Donc ce qui est bien-sûr un peu préoccupant, c'est que 75 ha qui sont restitués aux zones agricoles et naturelles (encore une fois je limite uniquement mon propos à la commune que je représente), quand on sait que Tresques a été à un moment donné très critiquée, a été effectivement montrée parce que il y avait peu

de terrains constructibles et qu'il y a eu un effort important, considérable, du Plan local d'urbanisme qui a été mis en place par révision du POS ; et bien on craint qu'après, avec le concept du PLH qu'on va entendre tout à l'heure, on arrive à un excessif morcellement des parcelles. Et que même si effectivement la loi Alur permet qu'on construise sur des timbres-poste, on pense que ça risque de mettre à mal le concept de notre plan local d'urbanisme. Et donc, encore une fois, je le redis, mais je sais que le bureau d'étude et dans tous les cas José a été très attentif à ça, on répondra ou en tout cas on essaiera d'alimenter sur le site du SCoT bien-sûr, avec notre adjoint à l'urbanisme qui est très présent à ces réunions. Deuxièmement, on essaiera de revoir les gens de votre bureau d'étude avec José, et dans tous les cas ceux qui s'occupent du SCoT, pour faire en sorte que ça puisse se passer le moins mal possible, et que dans un an, je l'ai dit en réunion publique et je le redis ici, dans un an quand on aura à se prononcer officiellement pour le SCoT, j'aimerais ne pas avoir à voter contre et au contraire à approuver même si on n'est pas d'accord bien-sûr à 100 % de ce qui sera proposé.

José RIEU : Alexandre, tu m'avais déjà évoqué le problème, on a reçu un courrier de ta part à l'Agglo. Les portes ne sont pas fermées, d'ailleurs, ce qu'on a dit tout à l'heure, il y aura d'autres réunions qui seront organisées avec les communes qui le souhaitent pour éclaircir certains points de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Mais le cadre réglementaire dans lequel on fonctionne, tu viens de le dire, le cadre de la loi Alur, on nous l'impose je dirais. Il faut qu'on arrive à valider ça avec les services de l'État, je sais très bien que c'est pas toujours facile, mais on essaiera de trouver des marges de manœuvre chaque fois qu'il est possible, et on écouterait tout le monde.

Jean Christian REY : Merci M. Rieu. Effectivement je redis, tu as évoqué les 3 réunions publiques sur l'ensemble du territoire. Je redis, encore une fois, il y a le mail dédié, il y a les adresses dédiées, il y a les réunions publiques, il y a eu les ateliers thématiques, les ateliers géographiques, et il y en aura encore. Donc il y a un gros travail qui a été fait là-dessus, mais c'est vrai qu'on est un peu entre le marteau et l'enclume finalement, puisqu'on essaie de défendre les positions des communes tout en se pliant à la loi et ce qu'elle exige. Donc c'est un travail d'équilibriste que réalise José Rieu avec le cabinet, important. Et puis effectivement c'est logique, il y a un écho entre le PLH et le SCoT. M. Bonneaud et Mme SEUBE.

Didier BONNEAUD : Moi, effectivement, comme mes prédécesseurs qui se sont exprimés, la loi d'abord, la loi Alur peut être changée, elle peut être amendée et effectivement modifiée dans un périmètre. J'ai un peu de mal à comprendre l'objectif de résultat, surtout l'objectif de résultat en termes de démographie. C'est ce qui me gêne, et c'est ce que je demandais en termes de notion dans le SCoT, c'est de pouvoir éventuellement avoir une flexibilité, en tout cas une variable d'ajustement pour les communes qui souhaiteraient, elles, avoir une démographie un peu supérieure à l'indicateur qui leur sera fixé. Voilà, moi je pense que sans ça, on n'y arrivera pas dans la cohérence et dans l'objectif d'arriver en 2035 aux fameux 15 000 habitants supplémentaires dans ce territoire. Pourquoi ? Parce que certains maires l'ont déjà dit, certains ne souhaitent pas utiliser leur pourcentage d'évolution, qui du coup sera retranché dans l'objectif à atteindre. Donc s'il y avait une notion de variable d'ajustement, encore une fois je vous le redis, je pense que ça pourrait être une bonne chose parce qu'à ce jour si on revenait en arrière d'une dizaine d'années en appliquant le SCoT, je pense qu'il y a certaines communes ici présentes qui auraient pas réalisé la démographie qu'ils ont faite. Donc je ne vois pas pourquoi on contraindrait celles

qui pourraient être vertueuses dans les prochaines années et qui seraient en conformité, et qui vont les mettre en grandes difficultés, notamment sur l'assiette fiscale. Moi je dis qu'un territoire, ça sera une assiette fiscale. Alors moi je ne dis pas pour la commune de Saint Etienne des Sorts, bien au contraire, je le dis pour l'ensemble de la recette de notre agglomération, qui sera en difficulté si on n'obtient pas l'objectif qu'on s'est fixé puisque c'est comme ça qu'on comptabilise la démographie et la recette.

Jean Christian REY : Merci. M. Rieu ?

José Rieu : Je peux répondre en deux mots là. On a fait des choix de répartition des progressions des populations tel que je l'ai dit tout à l'heure en préambule, il y aura une revoyure au niveau du SCoT, ce n'est pas gravé dans le marbre pour toute la durée. Donc si le Président et l'équipe dirigeante souhaite le revoir dans un temps plus restreint il n'y a rien qui nous l'interdit, et on verra effectivement à partir de ce point-là si certaines communes peuvent faire un petit peu plus, d'autres qui font beaucoup moins. Bon, il y a quand même des fourchettes au niveau du taux de croissance selon le cadre de village dans lequel on se trouve. Il y a une fourchette donc on a un petit peu de souplesse déjà, tout n'est pas verrouillé. Et puis il y a une souplesse dans un deuxième temps. C'est ce que je dis, si on constate que dans 5 ans, dans 6 ans il y a certains points qui dysfonctionnent, libre à nous de les repositionner, les retravailler.

Jean-Christian REY : Merci M. Rieu. Mme Seube ?

Maria SEUBE : J'ai bien entendu ce que vient de dire M. Rieu. Alors moi, la commune de Gaujac est dans le cadre d'une révision du PLU, notre PLU a été inauguré, enfin on a lancé ce travail en 2009, et il a été validé en 2012 par tous les services de l'État. C'est que Gaujac, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, on a une croissance toujours très développante, ce n'est pas de notre faute si le territoire de Gaujac attire toutes les constructions, c'est un mieux. Et moi, aujourd'hui, dans le cadre de cette révision du PLU, je suis quand même un petit peu inquiète. Mais bon, je viens d'entendre des paroles qui me reconfortent : « rien n'est verrouillé », M. Rieu. Donc ce qui veut dire que ce SCoT n'est pas arrêté, que les fiches qu'on a reçu par commune où les périmètres sont arrêtés et bien il faudra fin janvier qu'on se rencontre avec le cabinet qui gère le SCoT et vous, pour voir un petit peu ce qu'il y a à faire. Alors Gaujac, rassurez-vous, on ne va pas envoyer des hectares à la construction, nous voulons combler ce qui a déjà été ouvert en 2012, mais il apparaît dans mon PLU quelques petites régularisations, c'est surtout de la régularisation. Donc avant d'arrêter définitivement un périmètre, fin janvier nous prendrons contact avec le cabinet, vous, et notre cabinet, qui est pas trop, et parce que je ne voudrais pas reprendre ce que dit le maire de Tresques, qu'après à un moment donné on se retrouve en opposition, ce serait dommage. Pour le territoire, parce qu'il faut qu'on avance tous et que tout le monde y trouve son compte et pas plus ou moins.

José RIEU : Mais ça, il n'y a pas de problème, tu m'en avais déjà parlé, qu'on puisse se rencontrer avec les services... Il n'y a aucun problème, j'ai dit tout à l'heure que les portes n'étaient fermées à personne, tout le monde peut venir.

Maria SEUBE : Rien n'est verrouillé, j'ai bien entendu.

José RIEU : On a reçu tout le monde et on a regardé toutes les cartes, et il n'y a pas beaucoup de dysfonctionnements entre ce que vous souhaitiez, ce que vos PLU prévoyaient et ce qu'on vous propose. Il y a quelques adaptations à prévoir...

Maria SEUBE : Il y a quelques adaptations à faire.

José RIEU : ... on n'a pas beaucoup d'écart quand même.

Maria SEUBE : Il n'y a pas beaucoup d'écart mais il y en a un peu quand même. Il faudra qu'on le voie ensemble.

José RIEU : Et bien on le regardera.

Maria SEUBE : Merci beaucoup.

José RIEU : Je vous en prie.

Jean Christian REY : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, M. Baume ?

Pierre BAUME : Au début, j'étais très remonté contre le SCoT, le PLH, etc, etc... et je trouve qu'il y a une très bonne écoute qui a été faite et un raisonnement un peu plus global, en raisonnant par strate on arrive à résoudre beaucoup de problèmes. Je pense qu'il est souhaitable que ce truc, moi je le trouve optimiste... si vous n'arrivez pas à faire les emplois, tout tourne autour de l'emploi, si on n'arrive pas à faire l'emploi, on n'arrivera pas à réaliser les performances telles qu'elles sont demandées. Ceci étant, en ce qui concerne les strates qui ont été faites, y compris pour les petites communes, il faut bien savoir que l'équilibrage des comptes ça passe bien souvent par des constructions de maisons qui amènent un certain nombre de financements. Pour le moment, parce qu'on ne sait pas ce que va amener la suite en ce qui concerne les taxes foncières et les taxes d'habitation. Je souhaite tout simplement qu'il y ait un effort très fort qui soit fait par l'agglo au niveau des emplois. Il y aura peut-être beaucoup de lobbying à faire.

Jean Christian REY : Merci Pierre. Oui, M. Cazorla ?

Yves CAZORLA : Merci. Je rebondis sur ce qu'a dit Maria tout à l'heure. On a fait une remarque en réunion, mon collègue était là, concernant les logements. Je vois qu'il y a un mini, un maxi... pour Laudun, on est nettement au-dessus. Si on voit rien que ce qu'on va faire l'année prochaine, ça dépasse les 130 je crois. Donc on a une progression assez importante et je pense qu'avec ces chiffres-là on n'y arrivera pas. C'est juste si on peut regarder ça...

José RIEU : Effectivement, on est arrivé à avoir les documents. Merci de nous les avoir transmis, parce que nous étions en attente, il est difficile de travailler sans documents. C'est le maire des communes qui a ces éléments-là, donc tu nous les as transmis, parfait. Un de tes représentants est venu, parfait. Disons que Laudun est un point très important, c'est pas facile à gérer, il y a des contradictions. Bon, on arrive à y travailler ensemble pour trouver de bonnes solutions. Il y a des coups qui sont partis, il y a des pubs, un tas de trucs. On essaie de décanter tout ça pour y voir clair et savoir où est-ce qu'on en est exactement. Voilà.

Jean Christian REY : Merci M. Rieu. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Yves CAZORLA : Je suis d'accord avec toi. Pas de soucis. Si on se revoit, si on corrige tout ça...

José RIEU : Ah mais on se reverra, on n'a pas intérêt à mettre la poussière sous le tapis. Pas du tout.

Yves CAZORLA : je n'ai pas dit ça.

Jean Christian REY : M. Daver ?

Jean-Marie DAVER : Je remercie d'abord tous ceux qui ont travaillé à ce projet. Mais je pense qu'il y a 2 points qu'il faudrait aborder. C'est l'emploi : parce que bon, si on construit et qu'il n'y a pas d'emploi, les constructions seront vides ou du moins il n'y aura pas de demandes. Et deuxièmement : c'est le déplacement. Parce que ce déplacement, aujourd'hui, en 2019 bientôt, on est encore avec un transport qui est inadapté. Les petits villages, s'ils veulent se développer, il faut absolument qu'ils aient un point de transport qui soit adéquat. Hors aujourd'hui, avec les routes encombrées, le déplacement est indispensable pour trouver du travail... hors le travail, l'industrialisation du Gard rhodanien, excusez-moi, mais à part Marcoule, tout le reste c'est un effet d'optique je dirai. On n'a pas remplacé L'Ardoise par exemple, il y avait quand même 800 emplois. On n'a pas remplacé d'autres industries qui ont disparu dans notre paysage. Je pense qu'il faut tout prendre en compte dans cette organisation du territoire, et qu'il serait bon qu'on pousse tous ensemble pour qu'enfin le gouvernement et nos élus, notamment nos députés, redescendent un peu sur terre et touchent du poing et du doigt ce qui véritablement fait notre ensemble Gard rhodanien. Merci.

José RIEU : Je pense que nous avons tous le souci de la mobilité, ça c'est sûr. Il y a quand même des réseaux de transport qui sont en place. Le fer c'est un sujet qui depuis que je suis à l'agglomération, j'en entends parler effectivement. C'est un sujet qui dépend de la Région, qui dépend d'autres régions, qui dépend du Département, qui dépend peut-être de l'agglomération, je ne connais pas le détail du fer, c'est un sujet qui est assez compliqué, peut-être qu'il verra le jour.

Jean Christian REY : Très bien. Oui, M. Rouquairol ?

Serge ROUQUAIROL : Juste pour répondre à M. Daver, et lui dire qu'ici chacun a ses marottes et il est bon qu'elles soient répétées. Une de mes marottes, c'est la ressource en eau, et j'étais intervenu là-dessus, ça peut paraître secondaire, mais dans le cadre du SCoT c'était très clairement exprimé et je pense que c'est quelque chose à quoi nous devons être extrêmement vigilants, parce que nous avons connus des épisodes où cette ressource en eau s'est retrouvée extrêmement appauvrie. Nous avons été amenés sur Bagnols, à délibérer je crois au dernier conseil municipal pour des recherches forage profond. Et je crois qu'il y a une ressource qui est, nous ne sommes pas agglomération rhodanienne pour rien, il y a une ressource qui est très proche, qui est envisageable pour l'agriculture mais qui est peut-être envisageable aussi pour d'autres types d'usages, c'est la ressource du Rhône. Et je pense que là aussi, si nous poussons tous la même roue, un jour ou l'autre on en reviendra à la possibilité d'exploiter la ressource du Rhône en eau. Ce n'est pas une utopie, et c'est quelque chose d'intéressant si l'ensemble de l'agglomération s'en saisit, au moins comme une question auprès des services concernés.

Jean Christian REY : Merci. Oui, M. Missour ?

Gérald MISSOUR : Pour en revenir à ce que disait Jean-Marie, peut-être aussi qu'il ne se répèterait pas si vraiment on prenait le taureau par les cornes. Je pense maintenant qu'il faudrait vraiment qu'on fasse une conférence des maires que sur le train, parce que quand j'entends parler de Rhodanienne et que ça fait 60 ans, et nanani... est-ce que vraiment il ne faudrait pas se poser la question de l'avenir de 2 fois 2 voies qui vont démolir nos paysages

avec du goudron de partout, et qui vont faire passer des voitures et des voitures et des voitures. Est-ce que c'est vraiment ça l'avenir de notre terre ? Carrément. Est-ce que c'est développer le routier ? Je ne le crois pas. Je pense évidemment qu'il faut aller vers le ferroutage, on le sait, des marchandises, des personnes. On parle en ce moment des centres villes qui sont en train de se vider, des commerces qui souffrent. Mais si vous remettez vraiment le train, est-ce que demain... les gares elles sont où aujourd'hui ? Elles ont été construites où à l'époque si ce n'est en centre-ville ? Donc faire revenir le train c'est aussi permettre à des habitants de pouvoir de Bagnols aller au centre-ville de Nîmes, d'Avignon, et des gens aussi de venir au centre-ville de Bagnols. On parlera du Musée tout à l'heure, il me semble que si on ne prend pas à bras le corps ce sujet de la gare, c'est quand même un gros désavantage que nous aurions, pour que ce musée puisse avoir quelque chose de plus resplendissant que ce qu'il pourrait avoir normalement. J'en parlerai aussi tout à l'heure, mais il y a aussi à Saint-Etienne-des-Sorts quelque chose quand même qui me chagrine, c'est d'avoir enfin un équipement qui puisse nous permettre de recevoir les touristes issus des péniches et de pouvoir les conserver sur notre territoire. Là je pense qu'aussi il faudrait vraiment avoir une réflexion poussée sur Saint-Etienne-des-Sorts.

Catherine EYSSERIC : Puisqu'on parle beaucoup du TER, j'en profite pour rappeler quand même que ce sujet-là, même s'il est attendu et qu'on n'est pas encore au bout du projet, mais a pas mal avancé quand même en quelques années. Puisque premièrement la Région a décidé d'en faire une de ses priorités de réouverture aux voyageurs. Deuxièmement, elle a décarrelé aussi le choix de rouvrir cette ligne par rapport aux positions des autres régions, qui a été effectivement à un moment un frein puisque entre PACA et Rhône-Alpes il y avait des décisions qui étaient, soit positives soit négatives, et si finalement on avait attendu que toutes les 3 régions soient d'accord pour cette réouverture, on aurait peut-être encore attendu. Et cette décision forte de dire finalement « nous, Région Occitanie, on décide de rouvrir la gare sans que les positions des autres régions soient positives », c'était quand même déjà une décision clairement forte. L'Agglomération, dans ce processus d'ouverture, est très présente, les maires aussi qui sont concernés par la réouverture de ces gares sont présents. Nous avons déjà fait 2 réunions à Nîmes de Comité de pilotage du processus de réouverture avec la SNCF, la Région, et les territoires. Ces 2 réunions ont amené d'autres réunions de travail, notamment avec l'Agglomération et le Vice-Président à l'Aménagement du territoire, Jean-Yves Chapelet, sur le fait de pouvoir trouver un processus d'accélération de cette réouverture parce qu'aujourd'hui dans les discussions que nous avons avec la SNCF il y a le sujet qui est effectivement de compétence communautaire qui est l'aménagement des gares. Et ça, clairement, le Vice-Président à l'Aménagement du territoire a ce sujet d'aménagement des gares en tête. Et on a commencé à faire des réunions, notamment sur une qui pose problème, enfin en tout cas qui pose interrogation à la SNCF, c'est la gare de Bagnols, puisque effectivement elle est très urbanisée tout autour. Donc l'Agglomération et la ville de Bagnols ont proposé un projet d'aménagement autour de cette gare, nous allons en discuter. La Présidente de région a discuté avec la SNCF sur ce fameux calendrier accéléré. Donc moi je pense que quand même, c'est vrai on peut toujours dire que rien ne va, que finalement tout est Arlésienne, mais non, je ne crois pas. Je crois que les sujets avancent en fonction effectivement de leurs enjeux de structuration, en fonction des finances qu'il y a à mobiliser sur ces projets. Les finances à mobiliser sur la réouverture sont des finances effectivement importantes, il faut que les choses se fassent en bon ordre. Mais il me semble que ces dernières années on ne peut pas dire que ce sujet-là n'a pas du tout avancé, au contraire il a avancé de façon assez brillante. Et notamment,

je pense que M. Daver a déjà discuté longuement avec M. Gibelin et avec aussi tous les membres de l'association de réouverture du TER, et que ces discussions-là, ce dialogue-là, il est établi. Là aussi, il y a des discussions qui existent pour faire remonter les avis de chacun et pour que cette réouverture soit la plus rapide possible.

Jean Christian REY : Merci. Alexandre ?

Alexandre PISSAS : Oui, Catherine, je suis d'accord. La Région a fait beaucoup, nous nous sommes réunis 2 fois à l'antenne de la Région à Nîmes, en présence des maires concernés. Il y avait le maire de Pont, le représentant du maire de Bagnols, Laudun, Remoulins. Il n'y a pas de problème. Le Département, en plus, est peu concerné, enfin sauf par l'accessibilité quand c'est la voirie départementale. Mais le problème, et je vais le dire là, je l'ai dit à cette réunion, même si les collectivités font tout ce qu'elles peuvent, tout ce qu'elles doivent, je ne crois pas vraiment que SNCF veuille rouvrir la rive droite. Le problème, il est là. Et je leur ai dit, je ne crois pas, vraiment, en leur désir de mettre en œuvre un processus de réouverture de la rive droite.

Jean Christian REY : Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le SCoT ? Ou sur le PLH, parce que c'est effectivement lié, même si on reviendra sur le PLH après. Il n'y en a pas. José, un mot ?

José RIEU : Oui, je vais dire un mot pour remercier en premier lieu l'AURAV, l'agence d'urbanisme qui nous accompagne avec leur grand professionnalisme, leur disponibilité, c'est très important ; les services de l'agglo avec le directeur Daniel Michel et Joëlle Giordani ; et remercier tous les élus, sans vous on peut pas faire ça, il faut bien que tout le monde en soit convaincu. Il n'y a pas d'objectif de nuire à quelqu'un, pas du tout. Merci à tous.

Jean Christian REY : Merci José. Juste quelques mots, pour reprendre deux trois trucs. Je te rassure Jean-Marie, notre député est un député de terrain, et qui suit les dossiers, et qui les suit fortement, d'ailleurs. Sur la ressource en eau, effectivement, si on construit et que derrière on n'est pas capable de pouvoir alimenter en eau tout le monde, c'est une vraie problématique. C'est aussi ce que le SCoT dit, ou prévoit, ou préconise. Donc c'est exactement dans le sens du SCoT. Le taureau est pris par les cornes dans nos nombreux sujets sur l'agglomération, vous le savez tous, 80% de l'agglomération sont les centres aérés, on a fait plus de 900 gamins par jour en juillet, on est plutôt bien, ce sont les crèches avec plus de 2000 familles concernées, ou les écoles de musique avec plus de 900 élèves qui y sont chaque année. Donc c'est 80% de notre agglomération. Après on prend aussi le taureau par les cornes sur des choses qui sont peut-être pas dans les 80% là, sur le développement économique bien-sûr, sur l'aménagement des gares, on a toujours dit qu'on y prendrait notre part, et ça fait partie des premières études qui avaient été déclenchées parce que la collectivité avait dit qu'elle prendrait sa part. Sa part, c'est l'aménagement des parkings, pour faire à peu près dans la caricature, et la mobilité. C'est bien parce qu'aujourd'hui on est sur la phase finale du SCoT qu'on a pu avec 3 autres présidents du SCoT, c'était Roubaud, à Uzès avec Donnay, nous, et le 4^e c'est peut-être Roustan à Alès, où tous les 4 on a écrit ce qui était le tronc commun de nos 4 territoires pour pouvoir peser dans le SRADDET, pour que la Région justement puisse intégrer ces choses-là. Et ça c'est possible grâce au SCoT. Alors bien-sûr, on n'est pas sur un niveau de détail, ou sur la parcelle, etc... Mais on est sur les grandes tendances pour pouvoir peser, pour exister dans cette grande région, et le SRADDET en est un exemple important. Et puis je voudrais

~~evidemment me joindre à tes remerciements~~ pour remercier le cabinet, qui est au fond, Joëlle Giordani qui discute, qui bavarde, Daniel Michel également, et puis pour remercier José Rieu qui donne beaucoup, entre les présentations nombreuses du SCoT, et puis je sais que les rendez-vous bilatéraux il donne beaucoup, je pense qu'on pourrait lui mettre un casque bleu. Il est beaucoup investi dans ce sujet, qui est un sujet compliqué, des fois il essuie des critiques parce qu'il doit dire des choses qui ne sont pas agréables, mais c'est aussi tout son talent et sa pugnacité pour qu'on arrive à trouver des consensus pour que personne n'ait à voter contre. Merci José. Allez, donc ça se vote pas, pardon, ça se vote pas, on prend acte qu'il y a eu le débat, et on passe au PLH.

Rapporteur : Robert PIZARD-DESCHAMPS

OBJET : Programme local de l'habitat 2019-2024

Robert PIZARD-DESCHAMPS : Bonsoir chers collègues. Nous sommes arrivés au terme de l'élaboration du programme de l'habitat. Avant de développer les éléments clés et les orientations générales du document, je veux rappeler la démarche qui a présidé à son élaboration. Toutes les communes ont été associées aux travaux réalisés, et vous et vos collaborateurs y avez participé. Une large concertation a été engagée au travers de réunions, ateliers thématiques et de secteurs. Vous avez tous été consultés et nous avez transmis vos projets en termes d'objectifs de production de logements, projets que nous avons intégré dans les objectifs de production pour chaque commune. Des échanges ont eu lieu avec les partenaires associés, services de l'État, Département, bailleurs sociaux, et en concertation et en conformité avec le SCoT en construction. Le projet a été présenté et discuté en conférence des maires. Avant de passer à la présentation générale et pour répondre par avance à d'éventuelles questions, je vous décline le calendrier des phases de validation du PLH. Donc à partir d'aujourd'hui, le conseil communautaire se prononce sur le programme, le document est ensuite envoyé dans vos communes. Pour chaque commune, un avis à rendre par les conseils municipaux sous un délai de 2 mois. Après quoi, avec la prise éventuelle en compte des possibles remarques, le projet revient en délibération devant le conseil communautaire, il part ensuite dans les services préfectoraux, et notamment au Comité Régional de l'Habitat, et est soumis à l'examen du Préfet. Après quoi, il est finalement adopté par le conseil communautaire. Voilà donc le calendrier à partir d'aujourd'hui. Donc je rappelle que l'élaboration du PLH de l'Agglomération a été décidée par délibération le 15 avril 2013. Un diagnostic a été établi en 2014-2015 par le cabinet Eos. Après un arrêt, les travaux ont repris début 2018 avec cette fois le cabinet Urbanis, qui a dans un premier temps complété et actualisé ce diagnostic. En effet, depuis 2015, certaines données avaient changé, et il a fallu intégrer à ce diagnostic les communes de Saint-Laurent-des-Arbres et Montfaucon. Les éléments clés du diagnostic sont donc, je les cite : un territoire en 2015 de 73 424 habitants, présentant une grande diversité entre les pôles urbains. En effet, les 3 communes majeures de notre territoire Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Laudun l'Ardoise représentent près de la moitié de la population, 47%, et les communes rurales comportent 12 communes de moins de 500 habitants et 24 de moins de 1000 habitants. Deuxième point, une démographie dynamique avec un taux de croissance annuel moyen de 0.73% sur la période 2009-2015, et on constate depuis 2 ans une reprise de cette croissance avec un afflux important de population, notamment pour les communes du sud de notre territoire, population qui vient pour la plupart du bassin d'Avignon. Une baisse continue de la construction neuve depuis 2008 largement liée à l'effondrement de la promotion immobilière. La production est de l'ordre de 300 logements neufs en moyenne par an au cours de ces dernières années 2012-2017, et la production est déséquilibrée au regard de l'armature territoriale proposée par le futur SCoT. Effectivement, près d'un tiers du total des mises en chantier de logements sont sur les villages de terroirs,

c'est ce qu'on a vu tout à l'heure pour le SCoT. Et cette production déséquilibrée va au détriment d'un des objectifs du PLH qui est le renforcement du poids des pôles de centralité, Bagnols, Pont, Laudun. Aussi une segmentation du parc de logements marquée entre les communes rurales et les bourgs d'une part avec une forte prédominance des maisons individuelles, plus de 90% des propriétaires occupants et de grands logements sur les communes rurales, et les villes à contrario de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit d'autre part qui ont un parc collectif important de parcs locatifs et qui sont bien représentées, notamment au niveau social sur Bagnols-sur-Cèze. On note aussi un niveau de vacance élevé et un parc vacant en progression au cours des dernières années. On note aussi un parc, on vient d'en parler, de 4 216 logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2017 dont la grosse majorité, 3 250, sont des logements HLM. Soit un taux d'équipement d'environ 12% à l'échelle du territoire. Mais par contre le parc est très inégalement réparti, puisque 92% de ce parc HLM repose sur les 3 villes principales, et dont 70% sur la seule ville-centre de Bagnols-sur-Cèze. À l'opposé, il y a 14 communes qui n'ont aucun logement locatif social et 12 qui sont uniquement dotées de quelques logements communaux ou conventionnés privé. Des besoins aussi importants en logement social, 57% des ménages éligibles au logement social ordinaire, 30% au logement locatif très social, 44% chez les seuls ménages locataires du parc privé, et 17% environ des ménages du territoire qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté, avec là-aussi de fortes disparités entre les communes : plus de 24% à Bagnols et 23% à Pont-Saint-Esprit. Un marché locatif aussi relativement détendu, mais des logements déqualifiés dans les centres anciens correspondants à une clientèle captive. C'est-à-dire qu'on a une grande majorité de logements dans ces centres anciens à la limite de l'insalubrité et avec des populations en situation de grande pauvreté. Ce marché de transactions est affecté par des mutations socio-économiques du territoire aussi, avec une diminution des prix sur les dernières années offrant une opportunité d'accession à la propriété à une clientèle plus large mais qui se heurte à des exigences de garanties bancaires souvent trop élevées en rapport des faibles revenus des familles demandeuses. Des besoins en hébergement et logement pour les jeunes divers en fonction des publics (étudiants, jeunes actifs, jeunes en rupture familiale, etc), et cette demande est aujourd'hui insuffisamment prise en compte, manque de logements dans ce domaine-là. Un phénomène général de vieillissement de la population, général mais qui est plus particulièrement constaté sur notre territoire, et là-aussi particulièrement marqué sur les villes-centres et notamment Bagnols-sur-Cèze, ce qui nécessite de mobiliser les différents leviers en habitats autonomes et structures collectives. Des capacités d'hébergement et d'insertion à renforcer. Alors sur la base de ces enjeux mis en exergue par le diagnostic, 5 axes stratégiques ont été dégagés et déclinés en orientations pour chacune desquelles ont été identifiés les outils et les moyens à mettre en œuvre. Le premier axe c'est la relance et la restructuration de la production de logements, à l'échelle de l'agglomération. On en a un peu parlé tout à l'heure, l'objectif de production.. alors je vous rappelle quand même, par rapport au SCoT, la durée de ce premier PLH est de 6 ans. Contrairement au SCoT qui est d'une quinzaine d'années. José, c'est ça ? Voilà. Donc sur l'objectif de ce PLH, un objectif de production de 3 380 logements, sur la base d'un taux de croissance qui est calé sur celui du SCoT bien évidemment, de 1,1% annuels en moyenne. Ensuite, rééquilibrer la production sur les pôles de centralité, on l'a dit, pour redynamiser les 3 pôles principaux conformément au PADD du SCoT de l'agglomération du

Gard rhodanien. Donc le renforcement du poids des pôles de centralité qui porteront au total 45% de la production attendue de logements : 25% sur Bagnols-sur-Cèze, 12,5% sur Pont-Saint-Esprit et 7,5% sur Laudun-l'Ardoise. Ensuite un confortement des 5 pôles de rayonnement avec 16% de la production totale. Un confortement des 3 communes d'appui avec 10% de la production totale et une maîtrise des productions des villages, 12% de la production totale sur les 8 villages-axes d'influence, et 17% de la production totale sur les 25 villages de terroirs. Alors, par rapport à la période du diagnostic, la période ancienne, le pourcentage pour les villages de terroirs diminue, mais en valeur absolue le nombre de logements ne diminue pas. C'est véritablement ça qu'il faut prendre en compte. Cette relance de la production devrait s'appuyer sur le réinvestissement urbain et sur l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation. Pour cela, il faut mettre en œuvre une stratégie foncière pour l'habitat au travers de divers actions : par exemple la réalisation d'un diagnostic foncier sur l'ensemble des communes, la sensibilisation des communes aux outils de maîtrise foncière (exemple : les OAP, les emplacements réservés, etc), la mise en œuvre aussi d'un partenariat actif avec l'EPF Occitanie (l'Établissement Public Foncier) au travers de conventions cadres et de conventions opérationnelles sur particulièrement les secteurs à enjeux à court et moyen terme. Assurer ensuite l'opérationnalité du PLH à travers les documents et des opérations d'urbanisme, au travers du suivi de la mise en compatibilité des PLU et des PLH et l'accompagnement des communes dans la traduction des objectifs du PLH dans leurs documents d'urbanisme. Et enfin des études urbaines et de programmation prioritairement ciblée sur les secteurs faisant l'objet de conventions opérationnelles avec l'EPF Occitanie. L'axe 2, c'est le développement de l'offre de logements diversifiée et attractive en réponse aux besoins et attentes des ménages. Tout d'abord, développer l'offre locative sociale, sur Bagnols-sur-Cèze : équilibrer la production en affectant 20% de la production globale à des logements sociaux. Sur Pont-Saint-Esprit et Laudun-l'Ardoise qui sont carencés actuellement, renforcer l'offre locative sociale en affectant 40% de la production globale à des logements sociaux. Et enfin, sur les autres communes : développer l'offre locative sociale dans un objectif de répondre aux besoins locaux et de solidarité intercommunale, en affectant 15% de la production globale de logements à des logements sociaux sur les pôles de rayonnement et les communes d'appui et 10% sur les villages de l'axe d'influence et villages de terroir. Ensuite, Intégrer la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du NPNRU des Escanoux au prorata des 6 ans du PLH soit 120 logements locatifs sociaux à reconstituer sur les 200 à démolir ou démolis. Au total, 780 logements devraient ainsi être produits sur le territoire du Gard rhodanien sur la durée du PLH 2019-2024, dont 660 au titre du PLH et 120 au titre de la reconstitution de l'offre NPNRU. Favoriser une production en adéquation avec la demande locale et le profil des ménages. Un minimum de 30% de logements très sociaux (PLAi ou conventionnement très social ANAH) soit 235 logements minimum. Un rééquilibrage de la production incluant notamment davantage de petits logements. Un renforcement de la production de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Deux domaines où véritablement on est en manque de logement à ce jour. Mobiliser l'ensemble des modes de production, en fonction de la taille et des caractéristiques des communes : 85% environ de logements HLM neuf ou en réhabilitation ; 5% de logements communaux conventionnés, 10% de logements conventionnés privés ANAH. Pour cela, les actions sont la Pérennisation du dispositif existant de garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux. La mobilisation des outils

réglementaires existants (Code de l'Urbanisme) et assistance aux communes (recherche de bailleurs, négociation avec les promoteurs). L'aide technique et financière (mobilisation du fond de concours) à la production de logements locatifs communaux conventionnés. La mise à disposition des bailleurs sociaux de logements communaux dans le cadre de baux à réhabilitation. Et l'aide aux opérations complexes d'acquisition-amélioration de logements sociaux en centre-ville de Bagnols-sur-Cèze dans le cadre du Plan Action « Cœur de Ville » (Action Logement). Il convient aussi de favoriser le parcours résidentiel des jeunes ménages actifs et des classes moyennes et pour cela favoriser la production d'une offre en accession et notamment en accession abordable tant en habitat individuel que dans l'ancien et notamment sur la ville centre. Favoriser ensuite le développement d'une offre en accession abordable, en mobilisant des outils réglementaires existants (Code de l'Urbanisme), assistance aux communes (négociation avec les promoteurs) et information des candidats à la primo-accession. L'engagement d'une réflexion sur la mise en place éventuellement d'une aide financière à l'accession abordable : champ d'intervention, modalités... C'est une réflexion qui sera engagée par le service habitat de l'agglomération. Mettre en œuvre une politique de peuplement du parc social HLM à l'échelle de la communauté pour améliorer la gestion et la connaissance de la demande, la CIL, la Conférence Intercommunale du Logement a été mise en place le mois dernier à ce mois, il y a quelques jours, et l'agglomération sera impliquée dans la politique d'attribution des logements. Promouvoir la production de logements en accession abordable, par la mise en place des instances et documents cadres de la politique de peuplement et attributions. Donc je viens de le dire, la CIL, la CIA, convention intercommunale d'attribution, et un plan partenarial de gestion et de la demande d'information des demandeurs. L'axe 3, c'est la meilleure prise en compte des fragilités et des besoins des publics spécifiques, notamment le logement des jeunes : offrir des réponses adaptées à la diversité des situations (étudiants, apprentis, jeunes actifs). Développer une offre adaptée en direction des jeunes et des étudiants, ça passe par la création d'une structure collective sur la ville centre de Bagnols-sur-Cèze. Développement d'une offre de petits logements locatifs abordables : renforcement de la production de logements type T1/T2 au sein du parc HLM de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit ; mise en relation des jeunes en demande de logements autonomes avec les bailleurs privés (dans le cadre des dispositifs OPAH-RU, PIG). Il convient de penser aussi aux seniors, en favorisant le parcours résidentiel des seniors sur le territoire de l'agglomération, par l'adaptation du parc privé dans le cadre des dispositifs OPAH RU / PIG, l'adaptation du parc locatif social, notamment dans le cadre du NPNRU des Escanaux. Et le développement d'une offre alternative en direction des personnes âgées autonome : Maisons en partage, habitat intergénérationnel ... Développer l'offre en hébergement d'urgence et logement d'insertion en direction des plus démunis. Donc renforcement de l'offre d'hébergement d'urgence : à Bagnols-sur-Cèze mais aussi sur les villages. Les gens du voyage, on a développé le programme au travers de deux aires d'accueil des gens du voyage, il convient de réaliser maintenant l'aire de grand passage inscrite au Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage. L'axe 4, c'est requalifier le parc ancien, la lutte contre la vacance et la favorisation de la production d'un parc de logements de qualité en centres anciens. Ça passe par la requalification des logements déqualifiés de centre ancien / centre bourg et favoriser la production d'une offre de qualité. L'amélioration de l'image et l'attractivité des centres anciens et centres bourgs. L'objectif

fixé est de requalifier et remettre sur le marché 15% des logements en situation de vacance dure, soit 140 logements sur la durée du PLH (23 logements en moyenne par an). Lutter aussi contre l'habitat indigne. Poursuivre les efforts de requalification du parc social public et notamment de mise aux normes thermiques par des travaux permettant les économies d'énergie. Mobiliser les dispositifs opérationnels en faveur de la requalification du parc ancien, ça passe par la reconduction du dispositif OPAH RU 20202024 de Pont-Saint-Esprit et ORI Bruguiier Roure. Mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre de Bagnols-sur-Cèze dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville ». Et mise en œuvre d'un dispositif de type PIG multi-thématique à l'échelle du territoire de l'agglomération. Ça passe aussi par la sensibilisation des Élus à la lutte contre l'habitat indigne en relais du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne. Le service habitat de l'agglomération est déjà en relation et travaille avec ce pôle départementale, et il y a déjà eu des réunions publiques qui ont été organisées par le pôle habitat. Enfin, renforcer les actions de requalification du parc HLM, du NPNRU « Les Escanaux » Ville de Bagnols-sur-Cèze. Et l'axe 5 - Piloter et animer la politique locale de l'habitat après l'arrêt du PLH pour les 6 ans de la durée du PLH. Ce pilotage politique et stratégique du PLH passe par la mise en place d'une commission technique trimestrielle et Comité de pilotage annuel ; entretiens annuels avec les Élus communaux. Donc vous serez concertés, concernés pendant les 6 ans du PLH, comme on l'a vu tout à l'heure pour le Scot. N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques, vos observations. Donc les autres Outils du suivi du PLH seront l'observatoire de l'habitat et du foncier, un tableau de bord communal et des outils de communication : publication annuelle et restitution dynamique (Journée de l'habitat, tables rondes....Comme je l'ai dit tout à l'heure, tous ces documents constituant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 de l'agglomération du Gard rhodanien, à savoir le diagnostic complété et actualisé, les orientations et objectifs et le programme d'actions seront consultables au siège de la communauté d'agglomération, service Habitat. Concernant l'habitat et les objectifs de production, vous savez qu'on vous a demandé de nous transmettre vos projets, vos souhaits et vos demandes en termes d'habitat sur les 6 ans. Donc sachez, mais vous le savez car ça a été présenté en conférence des maires à plusieurs reprises, on s'est appuyé sur le retour de vos fiches pour caler nos objectifs de production avec vos projets. Je vous remercie.

Jean Christian REY : Merci Robert. Est qu'il y a des questions ?

Christian ROUX : C'est un diagnostic qui est très fouillé, très intéressant. Donc moi ma première question est la mise en œuvre des actions, comment vous allez vous y prendre ? Est-ce qu'il y a un chef de projet, une équipe resserrée. Parce qu'il va y avoir une difficulté à faire le lien entre toutes les actions qui sont proposées. Et une question plus technique, le rééquilibrage par rapport aux logements sociaux, comment vous allez vous y prendre pour ventiler des logements sociaux dans les villages ? Est-ce que c'est un travail qui est prévu ? Mon inquiétude c'est plutôt le pilotage de la mise en œuvre.

Robert PIZARD-DESCHAMPS : Alors le pilotage de la mise en œuvre, pour répondre à la première question, c'est le pôle habitat de l'agglomération qui sera le pôle coordinateur et recenseur de toutes les demandes, remarques, et qui fera redescendre, et assurera le suivi du PLH et de ses orientations, de ses objectifs pendant toute la durée du PLH.

Jean Christian REY : Et qui a déjà piloté l'écriture du PLH, et d'ailleurs j'en profite pour féliciter le cabinet, car souvent pour ce genre de chose, comme c'est pour 6 ans, on prend un cabinet pour travailler, et ensuite c'est les services qui animent. Je voudrais féliciter le cabinet qui est présent, et le service Odile Bocquet, Marie-Laure Tedeschi et toi Robert, qui ont beaucoup travaillé.

Robert PIZARD-DESCHAMPS : Concernant la répartition des logements sociaux, sur les trois communes centres, Pont, Laudun et Bagnols, certaines avaient plus de difficultés que d'autres. Il y a une équipe municipale à Laudun qui est nouvelle, qui découvre un peu les choses, mais on a longuement discuté avec eux. Donc la répartition des logements sociaux s'est faite en fonction des discussions que l'on a eu avec eux, et de leurs projets. Il y a des projets qui sont bien avancés, d'autres dans les cartons, ect... Pour les petites communes, on a sur la durée de l'élaboration du projet, c'est sur ces deux dernière années, et surtout cette année, on a ressenti la volonté des maires, et je vous en remercie, de la majorité des petites communes qui nous ont présenté, et c'est nouveau, des objectifs de production de logements sociaux, à l'échelle de leur commune. C'est des fois 2 logements, des fois 6, des fois 10. Mais j'ai bonne espoir que sur ces petites communes, il y ait des projets qui sortent, qui se développent, et qu'on atteigne les objectifs qu'on s'était fixé.

Jean Christian REY : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Yves CAZORLA : Ce n'est pas une question, juste pour rebondir sur ce que tu disais Robert. On a vraiment des gros projets dans les cartons. Cet objectifs on va même le dépasser, car sur les prochains projets, on est à 100% logement social, mais par contre 40% sur 6 ans, c'est sûr. À un moment donné, on va atteindre nos objectifs, donc on repassera certainement à 20%.

Robert PIZARD-DESCHAMPS : Ce qu'il faut savoir c'est que c'est un premier PLH, vous l'avez compris. Ce sont des objectifs que l'on souhaite atteindre, bien évidemment il sera suivi d'autres PLH, et il y aura une évaluation qui sera faite au terme de ce PLH, et je dirais même à mi-parcours, à 3 ans, et on pourra réviser nos objectifs à la hausse ou à la baisse, réorienter certaines choses au bout des 6 ans, pour un deuxième PLH. Ce sont des objectifs à atteindre, il n'est pas certain qu'on les atteigne tous, il y en a certain qu'on dépassera, il y en a peut-être que dans certain domaine on n'atteindra pas, mais bien évidemment, il y aura une réévaluation qui sera faite au bout de 6 ans.

Jean Christian REY : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Gérald MISSOUR : Pour remercier effectivement le cabinet qui a travaillé sur ce document, qui a été à l'écoute. Dire aussi de manière plus générale, qu'est-ce que c'est compliqué, qu'est-ce que l'État nous met sur le dos depuis des années. Parce qu'il faut savoir, pour les personnes qui sont dans le public, là on vient de voir un schéma de cohérence territoriale, on vient de voir un plan local d'habitat, dans les communes après vous avez le PLU, ce PLU on vous demande de réaliser éventuellement un schéma directeur d'eau pluvial pour tout ce qui est de problème de ruissellement, inondations, ect... Puis on vous dit ce n'est pas assez, il faut aussi réaliser un schéma directeur d'assainissement, et blabla. Il faut prendre en compte aussi Exequo, donc pour sortir avant un plan

d'occupation des sols, on le faisait avec le sourire de tout le monde en 2 ans, maintenant entre le moment où le PLU est lancé et le moment où il sort, on a pris 20 kilos et perdu la moitié des cheveux sur le crane, pour les hommes, les femmes je leur laisse à leur si beau physique. Mais au bout du compte, c'est vrai que quand même qu'est-ce que ça devient compliqué, et qu'est-ce que quelque part, on s'éloigne aussi des habitants par tous ces biais-là. Parce que c'est très difficile de faire comprendre tout ça. Et ça a un coût énorme, particulièrement pour des communes rurales comme les notre, mais pas seulement, même une ville comme Pont Saint Esprit ou Bagnols-sur-Cèze. Et pour terminer par une boutade, si moi j'ai fait faux dans mes chiffre INSEE sur Pont Saint Esprit tout à l'heure avec 10 280 habitants en 2015, le cabinet Urbanis a fait faux aussi, car il a repris les même que les miens. Merci.

Jean Christian REY : C'est d'autant plus important, parce que c'est compliqué effectivement, et on nous l'impose, comme toute une série de choses, comme, on en parlera tout à l'heure, l'eau et l'assainissement, ce qui met sur nos épaules évidemment de la difficulté, mais aussi de la responsabilité. Pour ne pas être dans la caricature et être dans la pédagogie et l'explication. C'est extrêmement difficile parce que ce sont des outils de planification, on parle de choses sur du long terme, ça doit nous aider à faire ensuite du concret, c'est un peu des rampes finalement pour monter un escalier. Mais c'est compliqué à expliquer, à faire de la pédagogie. Je pense que quand on a fait les réunions publiques sur le Scot, 3 réunions publiques qui ont dû réunir 500 ou 600 personnes sur les trois additionnées, et on les a faite sur trois points différents du territoire. Quand on a fait des réunions sur le PLH c'est la même chose. D'ailleurs sur le PLH, ce n'est pas du tout une critique, mais il y avait beaucoup plus d'adjoint en charge des CCAS, des questions de solidarité avec les maires, et c'était aussi très intéressant de voir cette approche-là. Il y a des maires qui sont venus aussi, mais il y a eu beaucoup de travail, notamment dans le comité de pilotage, donc je voudrais remercier les élus ici présent, et tous ceux qui n'y sont pas et qui ont participé au PLH, qui ont fait un gros travail aussi. D'autres questions sur le PLH ?

Robert PIZARD-DESCHAMPS : Pour conclure, moi je voudrais remercier particulièrement le cabinet Urbanis et Mme SNABRE qui est parmi nous aujourd'hui. On lui a demandé de réaliser ce PLH et d'avancer en marche forcée car elle a démarré début janvier et on lui avait fixé l'objectif de l'année 2018 pour arrêter le PLH. Je vous garantis qu'on n'a pas chômé et je la remercie particulièrement. Je remercie aussi le service Habitat, Mme Tedeschi et Mme Bocquet, et bien-sûr tous les élus qui nous ont assisté, qui ont participé aux travaux. Merci à tous.

Jean-Christian REY : Merci Robert. Donc, ce n'est pas fini le PLH. Ce soir on vote l'arrêt du PLH. Vous allez recevoir dans chaque commune, vous avez 2 mois pour vous prononcer sur le PLH, faire éventuellement des remarques pour faire changer un certain nombre de choses, etc... Ça va revenir, on va intégrer les remarques, on va revoter le PLH, ça va repartir dans les services de l'État qui vont faire des remarques, on va reprendre avec les remarques ou pas, on va les intégrer, et on revotera pour le PLH. Donc on va voter 2 fois sur le PLH avant qu'il soit arrêté. Donc je vous invite, si vous avez des remarques particulières que vous avez oublié ce soir, n'hésitez pas à pouvoir les mettre sur les conseils

AR PREFECTURE

030-200034692-20190408-DEL15_2019-DE

Regu le 18/04/2019

municipaux quand vous donnez des avis, motivés ou pas, il y aura encore des allers-retours, on reparlera encore du PLH. Donc, sur cet arrêt aujourd'hui, est-ce qu'il y a des oppositions ? 2 oppositions, Didier Bonneaud et Gilbert Baومت (procuration à M. Bonneaud). Y a-t'il des abstentions ? Il n'y en a pas. Le PLH est adopté. Je vous remercie.

Question n°: 3

Rapporteur : Jean Yves CHAPELET

OBJET : Validation du Programme Scientifique et Culturel du Musée

Jean-Christian REY : Donc question suivante, on inverse l'ordre du jour puisque Béatrice Roche est là pour nous présenter le programme scientifique et culturel du Musée. À l'ordre du jour, c'était à la 17^e place, on vous fait passer maintenant pour que vous puissiez nous le présenter. Pendant que vous vous installez, je vous dis 2 mots sur le sujet. Ce PSC a été présenté à plusieurs reprises : une fois sur une réunion dédiée, à Bagnols-sur-Cèze avant une visite du Musée, et une fois en conférence des maires. Vous savez que toute cette année était prévue pour écrire ce PSC, et donc je vous rappelle que Béatrice Roche c'est le département, la Conservation, donc c'est eux qui ont déjà la responsabilité du Musée. Là aussi, c'est le début du travail, ce n'est pas la fin, c'est une étape de plus. Pendant qu'ils s'installent, je vous rappelle que le Musée il y a un comité de pilotage, il y a toute une série de décisions qui ont été prises : on a le lieu, on a toute une série de choses qui sont prêtes. Et ça, aujourd'hui, cette présentation du projet du programme scientifique et culturel est très importante, puisque si nous la validons, ensuite elle partira chez nos partenaires, la Région et l'État pour faire simple, qui à leurs tours la valideront ou pas, l'amenderont ou pas, et ensuite on pourra passer en phase avec l'étude qui était programmée pour 2018. Puisqu'on n'était pas prêts, cette étude sera repoussée jusqu'en 2019 évidemment pour qu'on puisse avancer et pour qu'on puisse ensuite travailler pour le tour de table financier en termes de fonctionnement et d'investissement. Et avec tous ces éléments évidemment nous pourrons ensuite délibérer pour savoir exactement ce que nous ferons. Voilà. Mme Roche, je vous laisse la parole.

Béatrice ROCHE : Merci. Bonsoir à tous. Merci d'avoir accepté de modifier l'ordre du jour pour nous libérer un peu plus tôt. Nous soumettons ce soir à votre approbation le projet scientifique et culturel du nouveau musée du Gard rhodanien. Vous avez normalement tous reçus, ces derniers jours, les 2 volumes de près de 180 pages qui constituent ce travail, que la Direction de la Conservation a réalisé cette année. Je ne doute pas que vous ayez lu attentivement ces deux volumes ce week-end, mais je vais me permettre quand même de vous en faire une présentation très rapide, très succincte. Je vous rappelle le contexte général, qui a été rappelé par le Président, et dans lequel s'inscrit ce qu'on va appeler le PSC, pour aller plus vite : il s'inscrit dans le projet global de transfert et de refondation du Musée Albert André de Bagnols-sur-Cèze, que vous connaissez puisque ce projet est porté par l'Agglomération depuis 2013. Ce PSC intervient après les 2 études préalables qui ont été confiées par l'Agglomération au cabinet parisien ABCD, qui ont été réalisées en 2013 et 2015, qui ont notamment permis de déterminer le site d'implantation du nouveau musée dans le quartier des Escanaux, sur le site particulier des Cèdres, et de définir notamment les coûts d'investissement, le budget de fonctionnement du futur établissement, et le calendrier prévisionnel de ce projet. Le PSC intervient juste avant la mission AMO pour l'étude de programmation architecturale et muséographique, pour la restructuration du

musée de peinture avec l'intégration du conservatoire de musique et de danse, c'est le souhait de l'Agglomération. Donc une étude qui aura lieu au 1^{er} semestre 2019 et que vous avez votée sur le budget 2018. Un mot, rapidement, sur le rôle de la Conservation départementale dont je suis la directrice, je suis conservatrice, et à ce titre je gère 4 musées labellisés « Musées de France », dont les musées de Bagnols-sur-Cèze dont je suis chef d'établissement. C'est la raison pour laquelle la direction a été missionnée pour assurer le suivi scientifique de ce projet de nouveau musée, et notamment pour rédiger le PSC. Ce PSC, c'est un document absolument déterminant pour la réussite du projet et, il faut le noter, obligatoire pour pouvoir obtenir une aide de l'État à l'investissement, comme le rappelle la Loi relative à la création, à l'architecture et au patrimoine de 2016. Il est composé de 2 parties, pour ceux qui l'ont parcouru, selon une structure assez classique : une 1^{ère} partie qui rappelle l'état des lieux, le bilan et le diagnostic critique du musée Albert André actuel, et une 2^e partie qui définit la vocation et l'identité de ce nouvel équipement culturel avec l'énoncé, bien entendu, des grands enjeux de cet équipement et des objectifs stratégiques. Plusieurs constats ont été faits dans le cadre de cet état des lieux. D'abord, le musée de Bagnols est marqué par une histoire remarquable, qui est jalonnée de plusieurs grandes étapes. Il a d'abord été désigné en 1882 comme le musée le plus ancien et le plus complet cantonal. Vous savez qu'il a été fondé en 1854 par Léon Allègre, au XIX^e siècle il s'agissait d'un musée encyclopédique. Dès 1917, c'est Albert André qui en devient le conservateur, et on constitue à partir de ce moment-là une des premières collections d'art contemporain de province, et en cela le musée est absolument remarquable et reconnu dans le domaine des musées. Une autre étape importante, c'est évidemment le dépôt de la collection d'État « Georges et Adèle Besson » en décembre 1971. Aussi, le musée Albert André conserve donc une collection absolument exceptionnelle, qui est constituée d'un ensemble de peintures modernes figuratives de haut niveau, avec des grands noms de l'avant-garde moderne du début du XX^e siècle, un ensemble exceptionnel de peintres postimpressionnistes, et de peintres de figuration de l'après-guerre. C'est un fond moderne situé e près de 1000 peintures et de dessins. C'est une collection qui est vraiment reconnue, ça j'insiste, au niveau national et international, on fait beaucoup d'envieux, que ce soit d'autres collectivités ou d'autres musées, comme en témoignent les nombreuses demandes d'information et les nombreuses demandes de prêts provenant d'institutions nationales, européennes, voire internationales puisqu'on fait des prêts jusqu'en Asie. Malheureusement, cette collection est présentée et conservée dans un bâtiment qui est inadapté, et insuffisamment équipé. Comme vous le savez, le musée Albert André est logé au 2^e étage de l'Hôtel de ville, sans ascenseur, c'est-à-dire aucune accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, avec une absence totale d'espace fonctionnel. Vous pouvez le voir, enfin l'apercevoir, sur la photo en haut à droite sur le slide, nous avons une première salle du musée qui fait office de première salle d'exposition avec des tableaux, de salle d'accueil, de comptoir de vente et de vestiaires qui sont inexistantes. Donc lorsque nous accueillons un groupe, comme vous pouvez le voir, les sacs et les vêtements sont entassés sur un petit banc, en dessous des premiers tableaux que les visiteurs peuvent découvrir. Aucun sanitaire évidemment au 2^e étage, et aucun espace qui nous permette de développer une programmation culturelle puisque nous n'avons au 2^e étage aucune salle d'exposition temporaire et aucune salle dédiée aux animations. Des espaces relativement réduits avec un parcours permanent de 220 m², donc une collection assez mal valorisée, des réserves extrêmement exigües, vous pouvez voir une vue en bas de ce slide, avec une collection de façon générale conservée dans des conditions assez insatisfaisantes. Et, il faut le préciser aussi, des conditions de

sécurité insuffisantes, puisque même si nous sommes équipés d'une alarme anti-intrusion, nous n'avons pas de dispositif de système de sécurité incendie au musée Albert André. Nous avons, je vous le rappelle, une collection d'une valeur de plusieurs millions d'euros. C'est un musée aussi qui souffre d'un gros problème d'identité. Aujourd'hui, le musée Albert André, on a du mal à définir son concept, pourtant il a une thématique qui est très attractive, qui est la figuration du XXe siècle, avec un parcours, un circuit de visite qui manque de clarté, qui est assez mal structuré. Pour continuer dans ce constat, une programmation et une promotion limitée aux moyens alloués : on a un budget de fonctionnement, hors ressources humaines, qui est en moyenne de 7500 euros, donc un budget assez limité. En conséquence, une fréquentation qui n'est pas à la hauteur de la qualité des collections, avec en moyenne 4500 visiteurs par an. Alors voilà pour cette esquisse très rapide de cet état des lieux du musée Albert André à l'heure actuelle. L'enseignement que l'on peut tirer de ce constat, c'est que le territoire est le propriétaire et le dépositaire d'une collection absolument exceptionnelle qui est aujourd'hui totalement sous-exploitée. Elle représente un potentiel considérable pour votre territoire, sachant qu'il n'y a pas d'offre équivalente sur celui-ci, et le territoire et l'Agglomération a là vraiment une carte à jouer. Le musée de demain, il faut l'envisager non pas comme un simple transfert de la collection du 2^e étage de l'Hôtel de ville dans le quartier des Escanaux, mais comme une véritable refondation qui permettrait de donner à cette collection l'écrin qu'elle mérite. Cette collection doit être le point de départ, pour ne pas dire le prétexte, à la réalisation d'un équipement culturel au service de la population locale et du développement de notre territoire, l'Agglomération du Gard rhodanien. Alors, le PSC, rapidement, décline les orientations stratégiques du projet, donc en 6 grandes ambitions qui répondent pour la majorité aux missions des musées de France, énoncées dans la Loi du 4 janvier 2002. La 1^{ère} est importante, puisque le 1^{er} enjeu qui a été identifié c'est bien-sûr de favoriser l'attractivité et le développement du territoire. Ce nouvel équipement doit être perçu comme un équipement structurant et central, qui pourrait être une source de fierté et d'identité pour la population locale, et qui serait bien évidemment un atout majeur de la politique à la fois culturelle, sociale et économique de l'Agglomération. Ce nouveau musée participerait à la requalification d'un quartier prioritaire, en l'occurrence le quartier des Escanaux dont il a été question dans le cadre du PLH, quartier du contrat de ville du Gard rhodanien qui est fléché par l'ANRU, vous le savez, pour intégrer le dispositif du nouveau programme national de renouvellement urbain, et participe, bien évidemment à l'attractivité du territoire en général. C'est un outil, avant tout, de développement socio-culturel au service de toute la population du Gard rhodanien. Il va bien-sûr contribuer au développement économique et touristique, comme un élément central de l'offre touristique, il va contribuer à la valorisation du territoire et permettre de ce fait des retombées économiques directes, indirectes, et induites. Le PSC, dans son 1er volume, il y a beaucoup de références, d'études de chiffres. Je vous fais part de 2 études que j'ai extrait du 1er volume, notamment une étude qui est déjà ancienne mais qui n'a pas été renouvelée, mais qui me semble encore d'actualité : l'étude nationale des retombées économiques et sociales des investissements en matière de culture et de patrimoine, qui date de 2009, qui vous montre le cas du Languedoc-Roussillon, et qui rappelle qu'un emploi direct dans le Patrimoine, dans la Culture, génère 11 emplois indirects et induits ; qu'un euro investi génère de 28 à 31 euros de retombées économiques, et en moyenne 67 euros de dépenses journalières pour un touriste. C'est des chiffres que vous connaissez probablement, mais j'ai jugé utile de les rappeler dans le cadre de ce projet. Je voudrais aussi comparer notre projet à celui du musée Soulage, qui a vu le jour en 2014, parce qu'on a une ville avec un

nombre d'habitants à peu près équivalent, vous dire que pour ce projet du musée Soulage, les études prévisionnelles estimaient la fréquentation à 40.000 / 70.000 visiteurs, et qu'en réalité depuis l'ouverture, le musée connaît une fréquentation de 170.000 visiteurs annuelle. Et c'est intéressant puisqu'ont été remontés des chiffres des impacts indirects et économiques. Je vous en livre quelques-uns : + 10% sur le stationnement, des recettes des offices de tourisme multipliées par 10, une taxe de séjour multipliée par 1,5, une vacance commerciale divisée par 2, et un chiffre important, 45% de nuitées touristiques supplémentaires. Donc un établissement culturel qui a eu un impact considérable sur le développement économique et touristique du territoire dans lequel il se trouve. Un autre enjeu prioritaire de ce projet, c'est de privilégier l'accessibilité, bien évidemment, et de placer les nouveaux publics au centre du musée. Il s'agira de prendre en compte tous les publics, de les identifier, identifier des publics prioritaires, et de construire pour chacun d'eux une offre adaptée. Vous l'aurez compris, la dimension sociale du projet est extrêmement importante, et elle consiste donc à passer d'un musée qui aujourd'hui est plutôt confidentiel, destiné aux amateurs, à un musée pour tous. Ce qui nous amène au 3e enjeu qui est d'attirer et de fidéliser le public par une programmation culturelle diversifiée et renouvelée. Alors, le cabinet parisien avait estimé la fréquentation du nouvel établissement à 25.000 visiteurs par an. Vous voyez, il s'agirait de passer de 4.500 à 25.000. Il me semble que c'est un objectif parfaitement atteignable si on nous donne les moyens de nos ambitions, surtout quand on compare ces chiffres à la fréquentation par exemple du musée de Lodève, que je pense que vous connaissez tous, c'est vraiment un exemple à suivre. Ce musée, qui a quadruplé sa fréquentation ces 10 dernières années, et avant sa réouverture, après son extension il accueillait 40.000 visiteurs, et il a en prévision de doubler cette fréquentation dans les années à venir. Donc nous sommes sur un territoire qui n'est pas non plus totalement central, et donc une fréquentation qui paraît totalement atteignable et qui est vraiment basée, pour le cas de Lodève, sur sa politique d'exposition temporaire qui est extrêmement active, et c'est l'objectif que l'on se donne avec ce nouvel équipement. Cette politique d'exposition sera vraiment un élément moteur dans l'attractivité, la fréquentation et la fidélisation du public. Elle serait accompagnée, bien évidemment, d'une programmation culturelle basée sur des rendez-vous très nombreux tout au long de l'année, qui favoriseraient la variété des formes d'expression, la multiplication des points de vue, la co-construction des programmes avec nos publics, pour en faire un lieu innovant, vivant, un lieu-forum, loin de l'image traditionnelle du musée poussiéreux, et loin de ce lieu intimidant, parce que le musée est souvent perçu comme ça, comme un lieu d'exclusion, un lieu élitiste et intimidant. Donc, l'objectif c'est vraiment de se défaire de cette image. Ce qu'ont pu démontrer beaucoup d'établissements récemment ouverts. Les 3 dernières ambitions déclinées dans ce PSC sont : la mise en œuvre d'une politique de communication et de mise en réseau active, ce qui semble absolument essentiel et indispensable afin de bénéficier d'une image de qualité, d'une plus grande visibilité, et d'une promotion accrue, notamment par l'obtention de labels de qualité et l'inscription du musée dans des réseaux touristiques. Il conviendra aussi d'affirmer un concept clair pour une identité forte, donc une collection dédiée à la figuration du XXe siècle et constituée par 2 hommes : Albert André, peintre, conservateur, et Georges Besson, collectionneur et éditeur. Il conviendra aussi de garantir aux collections des conditions de sécurité et de conservation optimales, ce qui fait aujourd'hui cruellement défaut. Le PSC précise également les objectifs des principaux espaces fonctionnels sur la base de ce qui avait été défini en lien avec le cabinet ABCD, et qui sera précisé en 2019 par le programmiste. Comme vous pouvez le voir sur ce schéma qui avait été établi, le centre de l'équipement sera évidemment consacré aux espaces

muséographiques, avec un circuit d'exposition permanente de plus de 1.000 m² et une salle d'exposition temporaire assez conséquente de plus de 500 m², puisqu'elle est vraiment au cœur de notre programmation. Comme vous pouvez le voir aussi, il y a un espace d'accueil qui est assez conséquent, avec plus de 200 m² puisqu'il s'agira de faire de cet espace modulable un lieu de promotion de l'offre touristique et culturelle du territoire du Gard rhodanien. En fait, une sorte de vitrine comme le Pont du Gard le fait pour les atouts touristiques et culturels du Département, cet espace d'accueil du futur équipement serait vraiment la vitrine des atouts du territoire du Gard rhodanien. Et puis vraiment une importance aussi consacrée aux espaces de médiation et d'action culturelles, avec 2 salles d'animation pour accueillir à minima 2 classes en même temps et remplir un bus, ce qui est très important, ainsi qu'une salle de conférence avec une jauge de 130 à 150 personnes pour pouvoir décliner notre programmation culturelle. Alors comme je vous le disais, au centre de ce projet se trouvent évidemment les espaces muséographiques. Les grands objectifs de notre parcours de visite, du futur parcours de visite, pour aller rapidement, c'est vraiment de proposer un accrochage rythmé et de mettre en lumière les tableaux phares du musée, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui ; de donner plus de place à Albert André, je vous rassure c'est un travail que nous avons mené évidemment déjà avec les services de l'État qui ont déjà bien relu ce document. L'étude de programmation architecturale, comme je vous le disais, interviendra au 1er semestre 2019, c'est celle que vous avez votée sur le budget 2018. La Direction de la Conservation départementale va procéder immédiatement, à la suite de ce PSC, à un travail important qui consiste à rédiger ce qu'on appelle la programmation scientifique des collections, c'est à dire d'affiner précisément le futur parcours de visite en lien avec la mission muséographe de l'architecte qui va être recruté, et de réfléchir à la future organisation des collections dans les réserves. Parallèlement à ça, mon équipe poursuit le chantier des collections, avec la poursuite du récolement et de l'inventaire, et le reconditionnement de toutes les collections en vue du transfert dans le nouvel établissement. Je vous signale aussi que dès 2019 sera mise en place une programmation culturelle de préfiguration, avec notamment un évènement qui va marquer toute l'année : le 150^e anniversaire d'Albert André, qui coïncide d'ailleurs avec le centenaire de la mort de Renoir. Donc à cette occasion, la Direction de la Conservation départementale va programmer 2 grandes expositions. Une exposition sur le peintre postimpressionniste aux archives départementales à Nîmes, et une exposition sur Albert André, conservateur au musée de Bagnols-sur-Cèze. Évidemment, il y a beaucoup d'autres initiatives de la part d'associations locales culturelles qui interviennent vraiment dans la célébration de cet anniversaire. Il conviendra, à mon sens, de communiquer de façon plus importante dès 2019 sur ce projet de nouveau musée et sur les différentes étapes de celui-ci. Pour résumer, ce nouveau musée du Gard rhodanien c'est un véritable projet de territoire. C'est un équipement structurant au service du développement de l'Agglomération. Et, je tiens à le préciser, c'est un projet qui est soutenu depuis les étapes préalables par nos partenaires institutionnels publics, qui sont l'État via la Drac, la Région, et le Département, évidemment. Ils nous suivent depuis les premières études, et pour eux, la légitimité du projet n'est plus à démontrer. Voilà ce que je pouvais dire sur ce projet, je vous remercie de votre attention, et je me tiens à votre disposition pour répondre à des questions si vous en avez. Merci.

Jean-Christian REY : Merci Beatrice. Je ne sais pas si tout le monde a lu les documents mais c'est un énorme travail quand même qui a été réalisé. Alain Chenivresse, Alexandre Pissas, et Gerald Missouri.

Alain Chenivesse : Merci. Je souhaiterais intervenir parce que je suis un petit peu surpris. Surpris à plus d'un titre. Ma première surprise, c'est le fait que ce projet de musée n'ait pas été évoqué lorsqu'on a parlé des projets de territoire en 2016. Si on reprend effectivement tous les textes qui font le compte-rendu des projets de territoire que l'on peut avoir, on a parlé à ce moment-là de clarifier la gestion des équipements sportifs et culturels. On n'a pas parlé de construction de musée. Donc ça sera la première, je dirai, interrogation que j'ai. Ensuite, les autres interrogations que j'ai portent essentiellement sur les coûts. Dans un premier temps, le coût général de l'opération, et ensuite le coût de fonctionnement. Le coût général de l'opération, bon, j'ai lu les 161 pages de votre dossier, Madame, c'est très intéressant. Le coût général de l'opération sur le site du Cèdre, s'élève à 13.542.000 euros hors taxes. Donc ça c'est un projet, je pense que le coût réel final sera nettement plus élevé. Je ne sais pas quels sont les pourcentages de subvention, mais ça, je dirai qu'il restera quand même à charge de l'Agglo une part relativement conséquente. Je m'interroge sur les priorités qu'on a à se donner. Aujourd'hui, on a des mouvements de dans tout notre pays, est-ce qu'un musée au niveau de Bagnols-sur-Cèze, est-ce que c'est quelque chose de prioritaire pour nous ? C'est une question que l'on doit se poser, tous en tant qu'élus. Je ne vais pas épiloguer trop longtemps sur les coûts, je vais continuer sur le fonctionnement. Le fonctionnement, vous avez évoqué 660.000 euros hors personnels, dans votre dossier il y a 1.107.000 euros tout confondu, le personnel étant inclus. Les recettes, il y a des points d'interrogation, vous avez évoqué 200.000, moi j'ai lu 175.000 euros. Donc je m'interroge un petit peu, si vous voulez, sur le prix du billet d'entrée, en sachant que vous avez évoqué effectivement 4.500 entrées jusqu'à aujourd'hui, et dans les 4.500 il y avait 2.500 entrées qui étaient des entrées gardoises.

Beatrice Roche : il s'agit de la fréquentation du musée aujourd'hui, la projection c'est à minima 25.000 personnes.

Alain Chenivesse : Tout à fait. 4.500 aujourd'hui, 2500 gardois. Demain, vous envisagez une fréquentation de 25.000 personnes. 25.000 personnes, c'est un chiffre qu'on atteindra peut-être, mais on n'est pas certains d'atteindre ce chiffre-là. J'ai fait un petit calcul, si effectivement, en ne prenant que le fonctionnement, si on met 25.000 entrées payantes, ça fait un ticket d'entrée à 48 euros. On peut quand même se poser des questions.

Beatrice Roche : Ce n'est pas la seule source de recette. Les entrées, c'est minime dans les recettes.

Alain Chenivesse : Il y a effectivement ce que vous avez prévu à côté, les magasins, la restauration, et ainsi de suite. Voilà. Donc ça c'est une interrogation que j'ai également. Ensuite, ce qui m'interpelle un petit peu c'est le mode de gestion. On évoque un mode de gestion en régie directe repris par l'Agglo, avec donc une compétence Agglo. Ça signifie donc qu'on va, au niveau de l'Agglo, prendre à nouveau 17 équivalents temps plein. Donc on va renforcer nos personnels, notre équipe de l'Agglo, de 17 personnels. Ce qui, a priori, est un minimum. Donc on s'interroge sur ce que va devenir l'Agglo. Est-ce qu'on va en faire un mammoth, au niveau des personnels, ou est-ce qu'on veut avoir quelque chose, quelque part, d'humainement gérable ? Donc voilà, ça fait autant d'interrogations. Et puis après, il y a le caractère dimensionnant. Effectivement, la culture c'est quelque chose de très important, mais enfin, on avait décidé tous ensemble de ne plus assurer la compétence culture, de ne plus assurer la compétence sport. Donc là, on change de portage, même s'il y a effectivement un caractère prioritaire pour l'Agglo de prendre cette compétence-là, on

peut s'interroger. Voilà, je crois que j'ai à peu près tout dit, il resterait beaucoup à dire mais c'est suffisant.

Jean-Christian Rey : Très bien. Donc je vais revenir sur plusieurs points. D'abord sur le début, sur le projet de territoire. Sur le projet de territoire, qui a été restitué aux communes, ce sont les politiques sportives et culturelles des communes. Et dans le projet de territoire, comme même dans les statuts, je vérifierai dans les statuts, j'ai un doute, mais je crois même que c'est dans les statuts, il y a les nouveaux équipements sportifs et culturels et il me semble même que le musée est marqué noir sur blanc dans les statuts. Je vérifierai mais...

(Interjections)

Jean-Christian REY : Les statuts c'est la première chose qu'on a voté à l'Agglomération, c'est l'ossature de l'Agglomération. On n'est, je vous le rappelle, on n'est pas une collectivité, contrairement aux mairies, avec une clause de compétence générale. Donc aujourd'hui, le trésorier public n'autorisera pas des dépenses qui ne sont pas inscrites ou bien dans nos compétences obligatoires ou bien dans nos compétences facultatives. Donc ce n'est pas moi qui donne cette information, comme ça, à la pièce, c'est que techniquement on ne pourrait même pas dépenser de l'argent sur le pré-étude, on ne pourrait pas inscrire, comme on l'avait fait d'ailleurs, au dernier budget, il y avait 100.000 euros d'inscrits qui n'ont pas été utilisés, c'est ce que disait Beatrice, qui vont être utilisés en 2019 pour la continuité. Ça, on serait retoqués par les services de l'État si ça n'était pas dans nos compétences. Hors, ça l'est. Et c'est bien tout l'enjeu, c'est ce que j'explique régulièrement, les projets culturels ou sportifs qui existent sur les communes, même s'ils ont de l'importance, ils n'ont pas été pensés d'une manière communautaire, donc ils n'ont pas vocation à être récupérés par l'Agglomération. C'est exactement ce que les élus ont dit, à la fois dans le projet de territoire et à la fois dans les compétences. Par contre, les nouveaux équipements culturels et sportifs, eux, du moment qu'ils ont une dimension intercommunale, ont toute leur place dans l'Agglomération. Ça, c'est ce qui est écrit. Après, je ne parle même pas du musée, je parle de ce qui est écrit dans nos compétences et dans le projet de territoire, et encore une fois je vérifierai, même dans les statuts. Ça, c'est le premier point. Deuxième point, qu'est-ce qu'on est en train de voter, qu'est-ce qu'on est en train de faire là ? On est en train d'être dans la continuité du sujet du musée, et aujourd'hui, ce document va faire des allers-retours avec nos partenaires, c'est à dire ceux qui vont venir financer. Tu dis qu'on dépassera l'investissement, je l'entends. Peut-être, peut-être pas, j'en sais rien, moi je ne lis pas dans une boule de cristal. Le chiffrage est assez cohérent et je ne vois pas pourquoi on le dépasserait. On peut le dépasser si, et Dominique Astori est à tes cotes, il y a effectivement une réflexion pour mutualiser un certain nombre de choses avec le Conservatoire de musique et de danse, donc effectivement ça peut prendre d'avantage de place parce qu'il y aurait quelque chose de connexe. Mais à priori, je ne vois pas pourquoi on dépasserait les premières estimations. Et ensuite en termes de fonctionnement, on sait que le fonctionnement c'est à peu près 10% de l'investissement, donc on est à peu près dans les chiffres qui sont annoncés. Par contre, ce qui est sûr, c'est que le nouvel équipement sera porté par l'Agglomération, c'est une évidence. Mais tout ce qui reste à faire maintenant, c'est des négociations qu'on va avoir, et sur l'investissement, et sur le fonctionnement. Si demain, l'État, la Drac, le Département, la Région, nous disent : "votre projet scientifique et culturel ne nous intéresse pas, merci, au revoir", le musée ne se fera pas. Si tous les partenaires, ce que j'espère puisque le travail a

quand même été fait, nous disent "ce projet scientifique et culturel tient la route, donc maintenant on passe dans une phase où on s'assoit avec vous pour discuter", c'est à dire qu'on va maintenant rentrer dans une phase qui est le tour de table financier, et l'investissement... Alors c'est sûr que l'Agglomération aura une part importante à payer, c'est évident, mais il va y avoir la Région, il va y avoir l'État, il va y avoir le Département, il va y avoir la Fondation, enfin toute une série de gens qui peuvent ou pas venir, là encore une fois je n'en sais rien, c'est ce travail-là qui va commencer au 1er semestre 2019, sur l'investissement mais également sur le fonctionnement. Aujourd'hui, le fonctionnement, il y a déjà des collectivités qui financent le fonctionnement du musée. Le musée qui fonctionne aujourd'hui, il va disparaître. Par contre, son fonctionnement va être récupéré, entre guillemets, par le nouveau projet. C'est à dire qu'aujourd'hui, ce n'est pas nous qui allons porter ce fonctionnement-là d'une manière intégrale de A à Z. On a des partenaires. La collection ne nous appartient pas d'ailleurs, les millions d'euros qui sont recelés dans le musée n'appartiennent pas et n'appartiendront pas à l'Agglomération. Ce n'est pas notre musée. Voilà, donc c'est quand même une histoire collective. Aujourd'hui, si tu l'as lu, tu l'as vu, il y a la collection du Louvre qui y est, il y a toute une série de choses qui y sont. Tu as divisé le prix potentiel des recettes par le nombre d'entrées, mais ce n'est pas ça. Aujourd'hui, les entrées font partie des recettes, mais pas forcément d'ailleurs les plus importantes, il y a toute une autre partie de recettes qui vont arriver. Moi, je ne suis pas calé sur le prix d'entrée. J'ai lu avec attention le document qui dit que vu la nouvelle ambition du musée il faut que ce soit payant, je crois que les termes exacts c'est « il faut que ce soit payant mais il ne faut pas que ce soit rédhibitoire », enfin je ne me rappelle plus le terme, « dissuasif ». Parce que moi aussi, je l'ai lu le document. Mais je ne suis pas convaincu, parce que je pense que la gratuité c'est important. Mais ça, ça sera des débats qui vont nous animer dans les semaines et dans les mois qui arrivent. À la fin, quand on aura tranché, ou pas d'ailleurs, quand on se sera dit « il faut que ce soit gratuit, il faut que ce soit payant, il faut que ce soit 10 euros, à 27, le Département est d'accord pour prendre 4 équivalents temps plein, 5, la Région viendra à 25% d'investissement, 17... Tout ça je n'en sais rien, quand on aura tous ces éléments, derrière l'assemblée va se re-réunir pour dire, voilà, le musée, voilà ce qu'il peut potentiellement rapporter... et je pense que c'est important, la première partie de la présentation, mais c'est encore mieux dit à l'intérieur du document, même si la présentation était intéressante, sur les vacances de commerces qui disparaissent, sur la taxe de séjour qui prend 50% d'augmentation. Pour situer, nous, une taxe de séjour, aujourd'hui, c'est à peu près entre 120 et 140.000 euros. Donc ce ne sont pas des choses qui sont neutres, ce sont des choses qui sont importantes. Et quand on dit qu'on veut développer, tout à l'heure on parlait de développement économique, on parlait de toute une série de choses, ça fait partie des choses pour lesquelles il y a du développement économique derrière. Donc, encore une fois, là, l'idée c'est de dire "vous avez du détail sur ce que pourrait être le musée et le projet". Il y a la partie financière qui doit faire une dizaine de pages, et après il y a toute la partie culturelle qui est quand même aussi quelque chose d'important. Après, on le sait tous, la culture c'est souvent, enfin je vais caricaturer mais c'est ce qu'il nous reste quand on n'a plus rien. Et peut-être que quand tu évoquais tout à l'heure des problématiques prégnantes en ce moment et tout ce qu'on veut, la culture fait partie aussi de la solution. Parce que ce n'est certainement pas en expliquant à tout le monde et en faisant des raccourcis démagogiques, en expliquant à la grande envolée qu'il y a peut-être une subtilité qui n'existe pas et que c'est tout bien ou tout mal, la vie c'est pas ça. Et justement, ce que peut apporter la culture, ce que peut apporter une émotion fasse à un tableau, ce que peut apporter toute cette pratique-là, elle est

importante. Et aujourd'hui, toute la politique qu'on essaie de mettre en place avec des gamins qui vont dans ces établissements, elle est importante. Donc après, ce n'est pas très compliqué, dans quelques mois, ou en tout cas dans quelques semaines, il va y avoir le résultat de ça ou on saura ce que les partenaires viennent faire en investissement et en fonctionnement. Et on saura à ce moment-là quelle est la part qui reste à l'Agglomération, et en investissement, et en fonctionnement. Et en fonction de ça, on décidera collectivement si le jeu en vaut la chandelle. Si on pense que ce qui va rester à la charge de l'Agglomération en investissement et en fonctionnement ça vaut le coup de le faire ou ça ne vaut pas le coup de le faire. Mais ça, aujourd'hui, il faut le décider rapidement, parce que ce document-là nous engage par rapport à nos partenaires bien-sûr, mais on est à la croisée des chemins. C'est à dire qu'aujourd'hui, les financements sur ce genre de projet, ce sont des financements qui sont longs à aller chercher. On a travaillé déjà en temps masqué pour essayer de trouver les fenêtres de tir dans les années qui arrivent pour les avoir, mais un, si on les a pas on fera pas le projet, et deux, c'est bien nous, ici, qui décideront si on le fait ou si on le fait pas en fonction de l'engagement des différents partenaires à la fois en investissement et en fonctionnement. Les deux sujets sont importants. Alexandre ?

Alexandre PISSAS : J'ai bien écouté, très attentivement le propos de notre collègue, et ta réponse sur tous les éléments, toutes les questions et tout. Bon moi, à titre personnel, je suis favorable à ce projet. Parce que d'abord c'est une valorisation du canton de Bagnols, qu'on le veuille ou non. Deuxièmement, le maître d'œuvre, pas le maître d'ouvrage, c'est la Conservation départementale, et si on ne croit pas nous en la Conservation départementale, c'est comme si un curé ne croyait pas en Dieu, ça serait ennuyeux. Alors, en revanche, il y a un point quand même, même si tu as essayé, Président, d'y répondre, ça reviendra. J'ai le souvenir que lorsque tu nous avais présenté le projet à la Maison de l'Entreprise, la première fois en ébauche, Roger était intervenu, je me rappelle. Et plusieurs avaient partagé son point de vue, non pas pour essayer de brider ce projet, non pas pour essayer de s'y opposer, mais pour dire que je comprends que l'Agglo n'a pas la compétence générale, et dans la compétence c'est "construction d'équipement culturel d'intérêt communautaire". Tu n'empêcheras pas, vous n'empêcherez pas, mais tant mieux parce que je suis pour la culture, qu'on dira "construction mais d'autres projet ça pourrait être reconstruction, ça pourrait être consolidation"... on peut tout mettre. Et donc il ne sera pas anormal à un moment donné que d'autres projets viennent frapper à la porte, et que, ma foi, on puisse les examiner plus tard, sans malveillance.

Jean-Christian REY : Il n'y a jamais de malveillance dans l'instruction de quelque dossier que ce soit. Mais après, encore une fois, le projet de territoire qu'on a voté, c'est comme les SCoT, les PLH, etc... C'est quelque chose qui évolue. Rappelez-vous ce qu'on a quand même écrit dans le projet de territoire : on a dit qu'on n'y touchait pas, parce qu'en parallèle on ne touchait ni à la fiscalité ni aux AC pour les communes. Donc après, si on veut changer un certain nombre de critères ou de compétences, il faudra tout simplement trouver les moyens financiers en face, c'est la seule chose. Gérald Missouri et puis Serge Rouquairol.

Gérald MISSOUR : Merci beaucoup. Bon ben oui, nous y voilà. Effectivement, il y a quelques mois, j'avais déjà mis en garde sur cet aspect financier. Si on ne veut pas avoir une levée de boucliers, il va falloir qu'on soit beaucoup, beaucoup plus clairs dans cet aspect financier. Et être beaucoup plus clair, ça veut dire faire des choix. Alors, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, ce n'était pas le mien mais je me plie à la

majorité, a fait par exemple le choix de porter une recyclerie à 3,3 millions d'euro. Il faudrait qu'on sache aussi où en est ce projet aujourd'hui, quel coût il aura à la sortie, parce que 3,3 millions d'euros qui était le coût du projet initial, ce n'est pas rien. Même si on parle effectivement de projets qui seront financés, je vous rappelle qu'au maximum on ne peut atteindre que 80% de subventions, donc ça veut dire qu'il en reste 20. Qu'effectivement, sur un projet de 14 millions d'euros on va être sur une part intercommunale de 2,5 millions ou pardonnez-moi si je fais une petite erreur de calcul, mais à quelque chose près on doit être dans ces eaux-là. Lorsqu'on regarde après les bénéficiaires qui sont dégagés, notamment sur le fonctionnement de cette Agglomération du Gard rhodanien on est loin du compte pour aller financer aussi bien le fonctionnement que l'investissement. Donc nécessairement il y aura des choix à faire. Mais ces choix, je pense, à mon humble avis, qu'il faut les faire aujourd'hui. Alors quand je dis aujourd'hui, c'est dans les prochains jours. Parce que passer au vote et dire on va faire des études, ce qu'on a déjà fait pour un autre projet, je vous rappelle, et on sait ce qui se passe aujourd'hui... à mon avis, ça ne marchera plus. Donc il faut quand même qu'on soit clairs entre nous. Pour moi c'est un bon projet, pour moi il est nécessaire, parce que j'y vois aussi, effectivement, un développement économique ; parce que comme on le rappelait avec le cabinet Urbanis, et je le rappelle ici, la population de cadres que nous avons au sein du territoire n'habite plus le territoire et va habiter aux contours. Et ça, c'est une grosse problématique qui est réelle et qui a été vérifiée. Alors bien-sûr, on ne fait pas un territoire qu'avec des cadres, et justement ce qui est avantageux avec ce musée c'est qu'il vient toucher toutes les couches de la population. Un musée, un lieu de culture, c'est des portes ouvertes à notre jeunesse, que ce soient des enfants, des adolescents, des adultes ou retraités, etc... Donc c'est important. Mais après ce projet, une fois qu'on répond à l'aspect financier, il faut aussi répondre derrière à quelque chose de plus global. C'est à dire, comme je l'ai indiqué tout à l'heure : les transports, la gare qui sera nécessaire, et aussi à Saint-Etienne-des-Sorts, pour venir capter cette population de touristes via les péniches. On peut aussi s'interroger sur ce musée : est-ce qu'on n'en fait pas un chemin d'art et de culture ? C'est à dire à voir peut-être le projet qui a été amené à M. le Maire de Bagnols-sur-Cèze, qui est éventuellement de créer un espace d'archéologie pour que tout le monde y trouve son compte. Cet espace d'archéologie pourrait être situé au niveau de l'Îlot Saint Gilles, par exemple, ainsi on aurait un cheminement et les personnes se déplaceraient du musée vers cet espace archéologique avec l'espace Saint Maur, au milieu avec l'espace Rabelais, avec aussi une galerie privée au niveau de la rue de la république, et ça pourrait aussi avoir des retombées du coup pour les commerces du centre-ville. Si on arrive à essayer de porter tout ça, d'expliquer, de démontrer qu'il y a un intérêt, et qu'on fasse ces choix financiers clairs, alors on arrivera peut-être à minimiser les défiances qui sont, pour le coup, légitimes.

Serge ROUQUAIROL : Merci M. le Président. Bonsoir à tous. Plusieurs points à mon intervention. Premièrement : je suis intervenu au conseil municipal de Bagnols sur Cèze récemment sur les questions de restauration de la pyramide, les études, éventuellement démolition-reconstruction, etc... parce que c'est un espace culturel très important, la pyramide que l'on connaît à Bagnols-sur-Cèze, non-loin du lieu est prévu pour l'installation de ce musée, selon le rapport qui vient de nous être présenté. Et je crois qu'il faut avoir une réflexion qui n'épargne rien. C'est-à-dire qu'il est peut-être intéressant de voir comment le travail sur cet aspect-là de la pyramide, le travail sur le musée, le travail comme vient de le souligner Gérald sur un dépôt archéologique un peu plus haut avec une visibilité et une trace culturelle dans Bagnols... je me souviens d'un débat qu'avait organisé la presse lors

des élections municipales à Bagnols, et où j'étais intervenu sur cette vision que j'avais de la chose. Ça me rappelle pas mal de choix intellectuels et de choix d'avenir qui peuvent être, je pense, remis sur le tapis à cette occasion. Donc premièrement, ne se priver d'aucun aspect de réflexion connexe à l'histoire du musée, sous peine qu'on ne s'éparpille ou qu'on ne choisisse pas forcément les bons efforts. À ce propos, quand je participais à la réunion du Copil, j'avais dit combien j'étais sceptique sur les mixités de fonctionnement, en particulier la création d'un pôle muséal important qui viendrait fonctionner en même temps qu'un conservatoire de danse, de musique, etc... les allers et retours des parents, des enfants... tout ça, ce n'est pas forcément nécessaire. C'est peut-être très bien sur le papier, mais dès qu'on s'approche d'un fonctionnement au quotidien ou de façon régulière, ça peut présenter une gêne, une difficulté d'attractivité. Bref, je pense qu'il ne faut se priver d'aucune réflexion en la matière. Deuxièmement, je crois que nous avons des exemples régionaux de ce que ce projet pourrait amener à l'Agglo et au-delà de l'Agglo même. On le voit avec le musée Soulage, on le voit avec Lodève, on le voit avec Agde et le musée d'antiquités d'Agde, qui vraiment a fait exploser les fréquentations de ces microrégions et qui a apporté beaucoup sur le plan des retombées touristiques dans des proportions que Madame a signalées et qui sont très intéressantes pour notre économie locale. Donc je rejoins effectivement là-dessus l'intervention de Gérald aussi, et l'intervention de M. le Président, parce qu'effectivement ces retombées ne sont pas négligeables. Elles ne sont pas inscrites directement dans l'apport budgétaire en recette de fonctionnement, mais pour ce qui est de la richesse économique de la région et de son attractivité touristique et développée, elles sont très importantes. Là aussi, à prendre en compte dans notre réflexion, effectivement les éléments de déplacement, effectivement les éléments d'attractivité touristique et culturelle nous loin de la région... je pense à la Grotte Chauvet, je pense au Pont du Gard qui a fait exploser sa fréquentation depuis les réalisations qui ont été effectuées et qui sont magnifiques, et que vous connaissez comme tout le monde. Et je crois aussi, une dimension non négligeable, qui suppose que nous soyons capables d'intervenir et que nous soyons capables de forcer des décisions, une dimension auprès des sociétés d'autoroutes pour que nous ayons un jour enfin un panneau quelque part, à l'aller comme au retour, à la descente comme à la montée, qui signale la richesse de notre musée de Bagnols-sur-Cèze et qui déclenche les passages et les visites d'une foule potentielle de touristes, je pense. Voilà, je m'arrête là, mais ensuite, le fonctionnement interne que cela peut induire, évidemment, au plan de la collectivité scolaire, tous niveaux confondus ; au plan de la reconnaissance par les Bagnolais, les Bagnolaises, les Spiripontains, les membres de l'Agglo, les résidents, de la qualité et de la richesse de leur territoire... je pense que ça, c'est vraiment quelque chose d'extrêmement important et de très valorisant. Alors, avec toutes les réserves qu'il faut y avoir sur le fait que si un tel projet n'est pas retenu par le ministère, évidemment il est totalement impossible d'aller vers quoi que ce soit de sa réalisation, même pas un iota, et on resterait dans l'état de ce que nous connaissons en essayant de l'améliorer, et bien malgré tout je pense que nous avons besoin d'une forte unité sur ce projet pour que les décisions puissent être emportées au niveau des financements des institutions.

Jean-Christian REY : Merci. Dominique Astori.

Dominique ASTORI : Merci Président. D'abord, toutes mes félicitations pour ce travail extraordinaire qui a été fait, et puis dans la méthode que vous avez utilisée, cette méthodologie et ces rencontres. J'étais très heureux d'entendre que l'intégration du conservatoire avec ce projet de musée avait été actée dans les esprits. Mais, après ce petit

mot, ce mot rassurant, j'ai l'impression que se dessinent 2 projets, et qu'il va y avoir un 1^{er} projet musée avec les financements demandés et je n'ai pas l'impression, je n'ai pas senti que le conservatoire allait être intégré au projet de musée tout de suite. C'est-à-dire que ma question c'est : « 1 ou 2 projets ? ». Je vais rappeler quand même concernant ce musée, et l'importance que ça peut avoir, le conservatoire de musique de Bagnols-sur-Cèze, c'est un peu plus de 500 élèves, ça fait 450 familles qui vont venir au moins une fois par semaine dans cet ensemble-là. Et il me semble que le problème soulevé par notre collègue sur la mixité, je pense que ce n'est qu'un problème d'architecture, et au niveau du fonctionnement, on l'a déjà, on a déjà un peu plus de 20 professeurs sur Bagnols-sur-Cèze, les instruments sont là. En investissement, ce ne sera pas une grosse proportion par rapport à l'ensemble du projet. En tout cas merci.

Jean-Christian REY : Merci Dominique. Jean-Marie Daver ?

Jean-Marie DAVER : J'espère que je ne vais pas vous endormir. Je serai très court. On m'a toujours dit que l'Homme ne vivait pas que de pain. Alors moi, je n'ai pas un boulier ni une machine à calculer dans ma tête. C'est vrai que j'ai entendu des chiffres, mais moi, ce que je vois c'est l'usage humain d'un musée tel que celui que nous avons à Bagnols avec la richesse qu'il y a à l'intérieur. Vous savez, Pont-Saint-Esprit, c'est une ville qui est un peu fatiguée. Quand les touristes ont visité Pont-Saint-Esprit, bon, ils se sont extasiés sur pas mal de portes d'entrées d'immeubles, de ceci, cela, mais là où ils ressortent avec la banane, c'est quand ils ressortent du musée. Mais je pense, chers collègues, tous que nous sommes ici, quand arrivera le moment fatidique, on prendra la bonne décision d'avoir un musée local qui ait vraiment de la gueule. Merci de m'avoir écouté.

Jean-Christian REY : Merci Jean-Marie. Madame Eysseric ?

Catherine Eysseric : Moi aussi, je ne voudrais pas être trop longue, parce que les débats sont déjà bien entamés. Je voulais dire qu'au titre de la Région, je confirme les propos de Mme Roche, qui font qu'on a une réelle conscience que c'est un trésor inestimable de la Région Occitanie qui n'a pas d'équivalent dans le territoire Occitanie, au titre de la peinture moderne. Et donc, évidemment que la région sera partenaire de ce projet de façon forte, de ce fait, de la reconnaissance de ce trésor exceptionnel. Je voudrais dire aussi que nous avons le devoir, nous, génération d'aujourd'hui, de valoriser ce qu'on nous a transmis. C'est quand même une chance incroyable d'avoir ce trésor-là, par l'amitié d'hommes, par la volonté de mécènes ou d'artistes, qui ont fait que dans notre territoire ce trésor se retrouve là, et que nous, je pense, nous avons un devoir de conservation et de mise en beauté de ce trésor. Donc moi, je suis évidemment tout à fait motivée pour que ce projet aboutisse avec les conditions qui seront, bien évidemment, fixées par nous tous. C'est un projet de territoire, il faut que tout le monde soit partie prenante dans ce projet. Et en tout cas moi, en tant que conseillère régionale, j'appuierai ce dossier le plus fort que je peux pour qu'il puisse aboutir le plus vite possible, parce que je pense aussi qu'il y a quand même, aujourd'hui, un peu une urgence à ce que ce projet voit le jour, parce que, comme il a été souligné en début de présentation, les conditions d'exposition et de préservation de ce trésor ne sont pas encore tout à fait optimales, et même insatisfaisantes comme on l'a souligné. Je pense effectivement que ce projet ne doit plus trop attendre nos décisions.

Jean-Christian REY : Merci Madame Eysseric. M. Cazorla, et M. Castillon.

Jean-Yves CAZORLA : Merci. Juste deux choses. La première : j'entends beaucoup parler du nouveau musée de Bagnols-sur-Cèze, j'aimerais bien qu'on dise « le nouveau musée de l'Agglomération ». Je pense que c'est ce qu'il faut dire. Il faut s'habituer à la dire.

Béatrice Roche : Je tiens à le souligner, le titre du document c'est « pour un nouveau musée du Gard rhodanien ».

Jean-Yves CAZORLA : Tout à fait. Et la deuxième chose, on n'en a pas parlé, donc je voudrai parler de la Maison Albert André. Puisque dans le document qu'on a reçu, on parle du fonctionnement du musée et de la maison. Et on dit qu'il faut des synergies pour un seul équipement. Il me semble pertinent d'envisager le musée et la maison comme faisant partie d'un seul et même équipement avec une équipe et un budget de fonctionnement commun. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Jean-Christian REY : Très bien. Vous voulez répondre Béatrice ? Parce que sur la Maison Albert André, dans le Comité de pilotage, Serge évoquait des souvenirs... ce projet, on y travaille depuis 2013 à peu près. Donc ça fait maintenant plus de 5 ans qu'on travaille, que le Comité de pilotage a été créé avec tout le monde. Tous ceux qui ont, de près ou de loin, touché le musée, ont été invités : il y avait les élus, les anciens élus, les différentes associations qui tournaient autour du musée,... et il y a eu toute une série de questions. Il y a eu les questions du lien avec l'archéologie, je ne sais plus qui est-ce qui l'a évoqué. Il y a eu les questions sur le lieu. Il y a eu les questions sur le développement économique, sur ce que ça pouvait être. Entre parenthèses, c'est aussi pour ça qu'on finance des études, on fait appel à des spécialistes. Quand ils nous disent que l'impact d'un musée, ça apporte de la richesse économique, ce n'est pas au doigt mouillé, c'est parce que des gens sont allés aussi le vérifier, et que c'est leur métier. Donc, tout ce travail-là qui a été fait, a intégré la Maison Albert André. Et à l'époque, la Maison Albert André prenait l'eau, on va dire ça comme ça, donc il fallait qu'il y ait des premiers projets pour la mettre hors d'eau, c'était de la responsabilité du propriétaire à l'époque, enfin en tout cas c'était de celle de la commune. Et nous, ce qu'on avait dit, c'est qu'on l'intégrait, parce qu'elle était difficile à modifier pour qu'elle puisse prendre beaucoup de public en fait, c'était très compliqué, donc l'idée était de faire ou bien de la résidence d'artiste, ou bien des expositions temporaires, des choses particulières. Donc de l'intégrer dans le processus du musée. C'était pour en faire des animations particulières. Voilà. Et donc aujourd'hui, dans le programme scientifique, elle est intégrée dans ces parcours, elle y est toujours. Tout comme l'école de musique aujourd'hui, les chiffrages sont sur le musée, mais la réflexion commune existe toujours également. Encore une fois, je reviens sur ce que disais je ne sais plus qui, d'ailleurs, mais à la fin, dans les quelques mois qui vont arriver, on prendra bien des décisions sur tout ça. C'est-à-dire : où on commence le fonctionnement, où il finit, avec quelles rentrées financières, quelle est la part restante pour l'Agglomération en fonctionnement et en investissement. Béatrice, quelques précisions peut-être ?

Béatrice ROCHE : Oui. C'est en fait la première étude préalable qui a été réalisée par le cabinet ABCD entre 2012 et 2013 qui a vraiment réfléchi à la destination de cette Maison Albert André à Laudun. Et donc, comme vous le savez peut-être, Jacqueline Georges Besson, qui a légué cette maison à la commune, souhaitait en faire un musée Albert André. Elle avait conscience qu'il y avait quand même beaucoup de difficultés pour transformer cette maison en une maison accessible au public, d'autant plus qu'il y a des normes aujourd'hui qui sont très contraignantes. Et donc cette étude, et surtout les débats qui ont

eu lieu avec l'Etat, la Drac, a conclu avec le Comité de pilotage au fait que cette maison deviendrait une résidence d'artistes, donc qui accueille régulièrement des artistes et aussi un lieu de mémoire à Albert André. Donc c'est-à-dire aménager les jardins, aménager peut-être une des salles de la maison pour rendre quand même hommage à Albert André et qu'Albert André reste présent dans cette maison. C'était effectivement un très bel hommage que de mettre dans cette maison de la création contemporaine, puisqu'Albert André y a peint tout au long de sa vie, même si c'était une résidence secondaire et qu'il habitait essentiellement à Paris. Donc c'est vraiment la décision qui a été prise au terme de cette première étude préalable. Et le Projet Scientifique et Culturel que j'ai rédigé intègre bien évidemment le lien avec cette future résidence d'artistes, puisqu'il s'agira autant que possible peut-être d'exposer ces artistes qui auront travaillé pendant quelques mois dans cette maison, dans la salle d'exposition du futur équipement. Et de faire intervenir ces artistes peut-être dans le cadre de rotations des collections du parcours permanent. Enfin il y a vraiment effectivement un lien qui sera fait entre la maison d'Albert André / résidence d'artiste et le nouvel équipement culturel à Bagnols sur Cèze.

Jean-Yves CAZORLA : Mais plus qu'un lien, le fonctionnement ne sera pas pris en charge par l'Agglo ? C'est ce que vous êtes en train de dire à demi-mot, là. C'est ça ?

Jean-Christian REY : Non, pourquoi ? Le propriétaire restera... mais bon après, ce sont des choses qu'il va falloir qu'on...

Jean-Yves CAZORLA : Mais en fait, c'est bien écrit là, « d'un point de vue pragmatique, la réunion des 2 entités en un seul équipement permettra de mutualiser certaines fonctions : administration, médiation, communication ». Donc c'est vrai que c'est plus cohérent. C'est juste pour avoir des précisions.

Jean-Christian REY : Oui-oui, tout à fait.

Jean-Yves CAZORLA : D'accord, ok.

Jean-Christian REY : M. Castillon.

Roger CASTILLON : Simplement, le maire de Laudun a dit des choses que je voulais dire. Je crois qu'on a quand même un enjeu extrêmement important, nous, Agglo, par rapport à ce musée pour lequel je suis bien-sûr extrêmement favorable, c'est d'en faire vraiment un établissement de l'Agglo. Et d'ailleurs, la conversation et les débats qu'on a entendus tout à l'heure, quand je commence à entendre parler de la pyramide par rapport au problème du musée, il y a quelque chose qui me gratouille un peu, quoi. Je trouve que ce n'est pas le moment. Je pense qu'il faut réfléchir à ce musée dans l'Agglo, pour l'Agglo, et pour tous les partenaires de l'Agglo, et je crois que c'est un enjeu extrêmement important parce que sinon on va vers des difficultés entre nous, en disant « Bagnols se fait son musée sur le compte de l'Agglo »... enfin, ça va prendre des tournures de cette allure-là.

Jean-Christian REY : (*Appelle au calme*)

Roger CASTILLON : Non-non mais attendez, j'ai quand même le droit de dire ce que je pense.

Jean-Christian REY : Mais bien-sûr, Monsieur.

Roger CASTILLON : Je crois que c'est extrêmement important. Et je souhaite que ce soit vraiment un musée de l'Agglo pour le territoire de l'Agglo, sinon il y aura un problème. Et

d'ailleurs à ce sujet, mais je crois savoir pourquoi, mais enfin... il serait bien que tu expliques pourquoi il va y avoir une délibération à Bagnols-sur-Cèze sur ce musée et il n'y en aura pas dans les autres communes. Je crois qu'autant le dire clairement, il faut que l'on soit hyper transparent entre nous. Ça me paraît très important.

Jean-Christian REY : Très bien. Oui, Benoit Trichot ?

Benoit TRICHOT : Je ne reprendrai pas les propos d'Alain Chenivresse, mais j'ai à peu près les mêmes interrogations. Moi, les montants en tant que maire de petite commune, je sais le budget que j'ai, je sais ce que je fais le week-end, le dimanche, le vendredi... je ne suis pas contre la culture, il ne faut pas croire que... j'étais le premier à défendre le sport et la culture, on a décidé effectivement de le redonner aux communes, mais voyant ces chiffres-là, ça m'interpelle, notamment les 17 équivalents temps plein. C'est des choses qui m'interpellent fortement, et je pense que beaucoup de mes administrés, mes ruraux, trouveront aussi ces montants exorbitants. Il faudra beaucoup de pédagogie pour leur expliquer le bienfondé de ce projet et notamment la rentabilité que ça risque de générer. Donc effectivement, si demain on est sûrs que les AC ne soient pas touchés et la fiscalité ne soit pas touchée, je suis le premier à dire oui, on peut se doter d'un musée à 14.000.000 d'euros, voire plus. Mais si je ne suis pas convaincu, pourquoi faire un musée à 14.000.000, et pourquoi pas à 10 ? Et pourquoi pas à 8 ? Et pourquoi pas à un montant... pourquoi 14 ? Pourquoi pas 20 ? Quels critères ont été décidés pour ça ? Bon voilà, moi, c'est surtout ça. Après, je me pose la question aussi : pourquoi un musée d'Agglomération ? Alors, effectivement tout le monde est là pour l'Agglomération. Mais je me dis : est-ce que la ville de Nîmes, en faisant le musée de la Romanité, s'est dit que ça ne sera qu'un musée structurant pour notre ville et pas pour les villages autour. Donc je me dis, pourquoi la ville de Nîmes a décidé de porter son musée de la Romanité, et elle l'assumera à priori... tout ce que je sais, je ne suis pas très calé sur le sujet, mais... le fonctionnement, en tout cas une partie, et la propriété. Et pourquoi nous, agglomération doit-on prendre à la charge une grosse partie du fonctionnement ? Même si j'ai entendu, effectivement, que la ville de Bagnols doit re-transférer, j'imagine, les coûts qui sont déjà pour son propre musée. Voilà, ce sont des interrogations que je pense porter pour mes administrés, je me devais de le dire. Donc voilà, j'attends quelques réponses.

Jean-Christian REY : Très bien. Plusieurs choses. D'abord, le musée de la Romanité, Nîmes l'a porté mais le Département a mis 6.000.000 d'euros dans le musée de la Romanité et 10.000.000 la Région. Donc voilà, il y a un certain nombre de choses, ils n'y sont pas allés tous seuls, ou en tout cas, s'ils disent qu'ils y sont allés tous seuls, ce n'est pas tout à fait la réalité. Oui, ce n'est pas possible, de toute façon. Je ne peux que redire ce que j'ai déjà dit. Oui, il va y avoir des choix à faire, des choix qu'on fera en conscience, en fonction de l'avancée de ces travaux-là. Mais, encore une fois, toutes les études qui sont là nous disent qu'il y a aussi des retombées économiques sur un musée. C'est aussi de l'attractivité du territoire. Je vais prendre un exemple d'entreprise : quand on a perdu un projet, ici, il y a quelques années, qui est parti s'installer à Saint Dizier. Aujourd'hui, le porteur de projet qui est allé s'installer à Saint Dizier et qu'on a revu il n'y a pas très longtemps, nous a dit qu'il avait les pires difficultés pour recruter (il recrute plutôt des jeunes BTS et des jeunes ingénieurs), parce que Saint Dizier n'était pas attractif. Il regrettait de ne pas s'être installé ici, pas par rapport à l'attractivité de Bagnols en tant que telle, mais parce que aujourd'hui, à côté, il y a Avignon, il y a Nîmes, il y a toute une série de choses, des services, il y a la mer pas loin... Enfin bon, je ne vais pas vous faire l'article, vous connaissez la région aussi

bien que moi. Donc aujourd'hui, on est attractifs. Et l'entreprise qui a mis énormément d'argent sur un investissement à Saint Dizier, aujourd'hui, a les pires difficultés pour la faire tourner. Donc c'est aussi une plus-value économique que d'avoir de l'attractivité. Regardez ce qui s'est passé sur la Grotte Chauvet et l'impact que ça a eu. Bien-sûr, on ne dit pas du tout que ça sera le même, mais il y a une réalité économique derrière tout ça. Avant-hier, il y a eu le compte-rendu sur l'association du tourisme, du SADI, du Schéma d'Accueil et de diffusion de l'Information. Il y a des études qui ont été faites par nos professionnels, etc... et aujourd'hui, il s'avère que les gens viennent, globalement pour le soleil, la nature, la rivière, et reviennent pour les patrimoines qu'ils ont trouvés. Les patrimoines locaux, clairement, effectivement, le musée à Bagnols, le musée à Pont-Saint-Esprit, les patrimoines naturels, les patrimoines architecturaux, la Chartreuse, etc... Mais aussi, parce que le touriste, lui, ne sait pas qu'il a changé de secteur, la Grotte Chauvet, les remparts d'Avignon, les Arènes de Nîmes, etc... Donc aujourd'hui, c'est quelque chose qui est mesurable, et où on sait qu'il y a du potentiel économique. Et le musée, évidemment, sur l'ensemble de l'année, on essaiera de le faire tourner... enfin je ne sais pas si vous avez vu dans le document, ils sont allés jusqu'à faire des propositions d'horaires d'ouverture, de jours d'ouverture, ils sont allés dans le détail pour savoir ce qu'on ferait le 15 août. Ils savent déjà s'il faut ouvrir ou fermer le 15 août. Encore une fois, aujourd'hui, c'est ce projet-là qui est soumis à nos partenaires pour savoir si la Région va venir, pour savoir si le Département va venir, pour savoir si l'État va venir, en investissement et en fonctionnement. Moi je comprends que ces coûts soient des choses qui fassent... évidemment, on ne va pas balancer ça par la fenêtre, ce sont des coûts importants. Mais quand on aura les réponses à ces questions, on ne peut pas les avoirs tant qu'on n'a pas proposé quelque chose d'un peu sérieux. Moi je crois, mais enfin tout le monde l'a dit dans ses interventions, mais il faut vraiment féliciter... ça, alors ce n'est pas joli de dire « ça ne nous a rien coûté » parce que ce n'est pas vrai, parce que Béatrice Roche n'est pas bénévole, mais ça s'est fait en régie quand même. Ça veut dire que sur le territoire, on a des compétences, des gens qui sont capables de faire ça. Pour celles et ceux qui l'ont lu, ça veut dire qu'on a de la vraie ressource. Donc cette ressource-là, aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi elle se dissoudrait à partir du moment où le musée existera. C'est aussi pour répondre au fonctionnement mutualisé, mais il n'y aura pas que nous qui seront mutualisés, il y aura aussi le Département. Si tout le monde nous laisse en rase-campagne, et bien ça, ça aura été fait pour rien. Si par contre on vient à des hauteurs que nous jugerons acceptables, on ira. Pierre Baume.

Pierre BAUME : Pour moi, c'est un projet extrêmement structurant et attractif. Quand on voit le succès de certains musées, comme Soulage, qui a tiré de la ville de Rodez qui était à moitié morte, et qui revit aujourd'hui, on peut se poser beaucoup de questions. Ceci étant, en termes de fonctionnement, un musée basé sur Albert André peut être sponsorisé, je le rappelle. Et les sponsors peuvent être très nombreux. Donc ce sont des recettes qui arrivent, et je crois savoir qu'il doit même pouvoir y avoir des recettes de fonctionnement qui peuvent compléter. Et puis autour de ça, on peut bâtir tout un tas de projets. Donc, quand c'est dans une ville-centre, marquée comme à l'Agglo, etc... moi je pense que ce projet, on a déjà examiné 36 fois la même chose, et on entend 36 fois la même chose, pour moi il faut finir les études avant d'en tirer des conséquences. Mais bien savoir que ça va avoir un pouvoir attractif énorme sur notre agglomération.

Jean-Christian REY : Merci Pierre. Béatrice Roche.

Béatrice ROCHE : Juste pour apporter un complément. JE trouve que vos questions sont totalement légitimes et justifiées, et je comprends, vous avez raison, il va falloir qu'on fasse un gros travail de pédagogie pour expliquer tout l'intérêt de ce projet auprès de la population et de vos équipes municipales. Ou signaler quand même, effectivement, il y a un besoin de 17 équivalents temps-plein pour assurer toutes les missions qui sont énoncées dans ce Projet Scientifique et Culturel et qu'aujourd'hui nous tournons quand même avec 7 ETP, si l'on combine les agents d'accueil et de surveillance du musée actuel et les agents qui interviennent sur le musée et qui dépendent de la Conservation départementale. Donc il y a quand même une équipe, au départ, il faudra bien-sûr l'augmenter pour pouvoir assurer toutes ces missions. Je voulais vous dire aussi que cette étude de programmation à venir, cet architecte qui va travailler sur cette étude au 1^{er} semestre 2019, va vraiment affiner tous ces besoins et tous ces coûts. Donc on va avoir, vous allez avoir vraiment des précisions sur le coût d'investissement avec intégration ou non du conservatoire de musique, sur le coût de fonctionnement et sur les partenaires financiers potentiels. Vous aurez beaucoup plus d'éléments pour décider de la poursuite du projet. Et pour répondre à M. Castillon, effectivement, on peut se poser la question de pourquoi faire approuver ce Projet Scientifique et Culturel en délibération au Conseil municipal de Bagnols-sur-Cèze. Et bien tout simplement, et je comprends votre question, aujourd'hui le musée de Bagnols est un musée municipal et il est propriétaire de cette collection. Donc il faut absolument qu'il valide le principe de transfert des collections et de la gestion du musée à l'Agglomération du Gard rhodanien.

Jean-Christian REY : Très bien. Je n'aurai pas fait mieux comme conclusion, Béatrice. Donc je ne vais pas en rajouter. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Alain Chenivresse. Des abstentions ? La question est adoptée, je vous remercie. Question suivante, Bruno Tufféry. Je n'ai pas répondu sur la recyclerie, M. Missour. La recyclerie, je l'ai dit et redit : nos partenaires nous ont dit qu'il fallait favoriser la réutilisation d'un bâtiment. Donc le projet tel qu'il était avec un nouveau bâtiment à 3,9 millions n'existe plus, enfin il n'existe plus aujourd'hui. Par contre avec les partenaires, on travaille, on recherche le bon bâtiment à trouver. Un bâtiment qui existerait et qui ne servirait plus.

Question n°: 3

Rapporteur : Jean Christian REY

**Objet : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 8
 octobre 2018.**

Y-a-t-il des questions ?

Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des Abstentions ?

Unanimité je vous remercie.

Rapporteur : Bruno TUFFERY

OBJET : Convention d'objectifs cadre avec l'association Cleantech Vallée pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE) et du Contrat d'objectif Ademe

Bruno Tufféry : Bonsoir à chacune et chacun. On poursuit donc avec un autre projet de territoire après le SCoT, le PLH, le PSC, il s'agit du CTE. Donc la 1^{ère} délibération concerne une convention d'objectif cadre avec l'association Cleantech Vallée pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Contrat de Transition Écologique, le CTE, et du Contrat d'objectif ADEME. CTE qui, je le rappelle, a été signé le 6 décembre au Pont-du-Gard. Dans la prolongation du Contrat de Transition Écologique, de la création de l'association Cleantech Vallée et de la convention avec l'ADEME, il s'agit d'entrer dans la phase opérationnelle grâce à une convention d'objectifs avec l'association Cleantech Vallée pour la mise en œuvre des actions suivantes, que je vais vous lire. Le point 1 : le suivi des fiches actions du CTE. Trois thématiques piliers qui sont : la thématique rénovation énergétique des bâtiments et de l'économie d'énergie, animation de la thématique Photovoltaïque, Animation de la thématique Mobilité (on en a parlé tout à l'heure), et création et gestion d'un tiers lieu d'accueil des entreprises innovantes dans le domaine des Cleantech. Cette question a été présentée à la commission développement économique du 27 novembre 2018.

Jean-Christian REY : Merci M. Tufféry. Y a-t'il des questions ? Oui, M. Roux ?

Christian ROUX : Oui, pour revenir sur cette convention d'objectif. Donc dans le cadre de la convention cadre entre notre collectivité et l'association Cleantech Vallée, il est prévu parmi les 5 missions confiées à l'association la gestion d'un tiers lieu d'accueil des entreprises innovantes dans le domaine des Cleantech. Je voudrais dire qu'il s'agit d'une démarche structurante qui me semble importante, qui permettra à notre territoire de rattraper son retard en la matière. Cependant, chat échaudé craint l'eau froide. Pour parler clair, évitons les erreurs que nous avons pu commettre dans le cadre du suivi du projet du PER. Donc je reviens un petit peu à ma question. J'ai besoin d'être rassuré, et je voudrais, sur ce projet, connaître le modèle économique et je voudrais savoir où l'association Cleantech Vallée sera implantée.

Bruno TUFFERY : L'implantation sera à Aramon, sur le site. Le lieu s'appelle « la Villa », et il accueillera à la fois la Cleantech Booster et le siège de la Cleantech Vallée. C'est son lieu historique.

Jean-Christian REY : Donc, sur le modèle économique de Cleantech Vallée tu me parles ? Donc on est dans les fiches action du CTE, je ne sais pas si vous les avez eues, dans les fiches actions du CTE. On l'a voté le 6 décembre. On peut vous faire passer les fiches-action et les fiches-projet, puisque sur chacune est décliné exactement : qui finance, concrètement ce que ça peut rapporter comme emplois, en termes de développement économique, il y a tous les modèles économiques dessus. Donc ce n'est pas que je ne veux pas te répondre, mais je pense que le plus simple ça sera de te faire passer le CTE. On va essayer de vous faire passer la totalité des fiches action, parce qu'il y a aussi les modèles

économiques sur les autres projets. Donc c'est quand même intéressant, et il faut d'ailleurs de je les relise parce que tout à l'heure, le projet SoGard par exemple, je ne me souviens plus du nombre d'emplois... il faut que je regarde ça, mais voilà, il y a tout dessus. C'est 15 ou 25, je ne sais plus. C'est 15.

Bruno TUFFERY : juste pour compléter, c'est un co-financement ? C'est la rénovation d'un bâtiment le modèle économique, qui est avec la communauté de commune du Pont du Gard, et la Région. Voilà, donc ce n'est pas nous qui portons ça. On le suit.

Jean-Christian REY : On le suit d'autant plus que dans le CTE il y a des clauses de revoyure pour remettre les fiches-action : ou à jour, ou les enlever, ou en remettre d'autres, ou que les fiches prochaines deviennent les fiches-action. Oui, M. Delpi ?

Didier DELPI : Oui, merci Président. Quelques mots pour vous informer de quelque chose : ce jeudi, le Conseil municipal de Saint Gervais s'est prononcé favorable à la réalisation d'une pré-étude pour l'installation d'un projet éolien et d'un projet photovoltaïque sur la commune de Saint Gervais. Cette pré-étude sera là uniquement pour le moment d'acquiescer plus d'information et surtout plus précises sur des points techniques, vous savez, ces points techniques, ce sont les zones d'exclusion, de restriction principalement, mais surtout de réaliser une concertation avec la population, une concertation avec les communes avoisinantes et une concertation aussi avec l'Agglomération qui est porteuse du CTE. Donc beaucoup d'informations, de réunions publiques, de réunions d'information seront programmées en début d'année 2019. Bien-sûr, tout ça pour expliquer ces 2 projets et surtout les bâtir ensemble. Là aussi seront abordées bien-sûr les questions des retombées fiscales et financières pour le bloc communal, pour le bloc intercommunal aussi, mais surtout pour les collectivités du territoire car il y aura une ouverture du capital du parc éolien qui a été proposée par la société RES, c'est l'opérateur qui a été choisi pour réaliser déjà cette pré-étude. Pour ce qui concerne toutes ces informations, une fois que le conseil municipal les aura analysées, dans le 1^{er} semestre 2019, le conseil municipal se prononcera à nouveau pour délibérer sur la poursuite ou non de ces projets par la signature de la promesse de bail. Ce que l'on souhaite, c'est inscrire ces 2 projets dans le CTE de l'Agglo. Merci pour cette intervention.

Jean-Christian REY : Merci M. Delpi. RES, on connaît, parce qu'on est déjà en lien avec eux sur d'autres types de projets. Et donc bien-sûr, comme je disais tout à l'heure, le CTE est évolutif, il y a des clauses de revoyure. Donc si le conseil décide après ces études d'aller plus avant et d'entrer dans une phase de réalisation, on pourra tout à fait l'intégrer dans une des fiches action du CTE.

Didier DELPI : Avec plaisir.

Jean-Christian REY : il y a d'autres interventions ? Jean-Marie Daver.

Jean-Marie DAVER : Peut-être que je vais vous paraître bétotien, mais que fait cette entreprise concrètement, Cleantech Vallée ? Ça sert à quoi ? Ça fait quoi ?

Jean-Christian REY : Au dernier Conseil d'agglo, quand on a signé, on s'est inscrits dans le CTE. Le député Cellier était venu expliquer le CTE. Maintenant, on le décline. La convention d'objectif avec l'association Cleantech, on a reçu les 300.000 euros de l'ADEME... rappelez-vous lors du dernier Conseil communautaire, c'était la personne qu'on mettait à disposition. Ça sert derrière à animer et mettre en place toutes les actions. Le CTE, c'est en tout, 208.000.000 d'euros sur le territoire avec ces fiches action. Donc, du coup, il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui pilote le truc. Comme on s'est associés avec une

autre collectivité, ça peut être ni l'une ni l'autre, il y a eu la création de cette association. Et ensuite, le fil rouge de Cleantech, c'est tout ce qui est lié au savoir-faire des déchets, pour faire vraiment dans la caricature, c'est pour ça qu'il y a SoGard, c'est pour ça qu'il y a un certain nombre de choses, et aux énergies renouvelables. Donc l'idée, c'est de faire « la vallée verte » et une vallée qui soit une vallée exemplaire. C'est une vallée propre. C'est pour ça qu'Aramon va devenir un chantier-école. Mais il faut vraiment vous faire passer le CTE avec la totalité des fiches-actions, puisque le but de cette association, c'est ça. Et c'est ensuite, le gros travail, puisque chez nous on avait cet avantage important, c'est que participent beaucoup d'entreprises privées pour animer la totalité de ce travail-là. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Sur Cleantech ? Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante : M. Tufféry sur Cleantech Vallée, sur les statuts.

Question n° : 5

Rapporteur : Bruno TUFFERY

OBJET : Cleantech Vallée : Approbation des modifications des statuts et de la grille de cotisations

Bruno TUFFERY : Sur les statuts, rappelez-vous, lors du précédent conseil, on avait approuvé les statuts provisoires de cette association. Donc, dans la prolongation du CTE et de la création de cette association, il s'agit de valider les modifications apportées aux statuts de l'association qui portent sur : d'abord, le renouvellement du mandat du Président pour une durée de 3 mois afin de finaliser la mise en place de l'association, et aussi approuver la grille des cotisations. Ces modifications concourent à l'intégration au sein de l'association de nouveaux partenaires, notamment privés, et à la prise en compte des délais nécessaires à la finalisation des démarches de validation internes des partenaires, futurs adhérents, de l'association.

Les nouveaux statuts et la grille d'adhésion seront joints à la délibération. Sachez donc qu'en tant que membre fondateur, l'Agglomération du Gard rhodanien s'engage à verser une cotisation annuelle de 19 900 €. La question a été présentée à la commission développement économique du 27 novembre 2018.

Jean-Christian REY : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Suite logique de ce qu'on avait dit. Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Question suivante : Olivier Jouve.

Question n° : 6

Rapporteur : Olivier JOUVE

OBJET : ZA TESAN à Saint Laurent des Arbres - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Olivier JOUVE : Merci Président. Donc, il s'agit du CRAC de la zone d'activité de Tesan. Actuellement, la zone de Tesan comprenait 21 lots : 7 ont été vendus, 7 sont sous compromis, 3 sont sous option, et il en reste 3 disponibles.

Jean-Christian REY : Merci pour ce compte-rendu. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Olivier Jouve sur Bernon.

Question n°: 7

Rapporteur : Olivier JOUVE

OBJET : Signature d'un bail emphytéotique avec la société Voltalia pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la zone d'activité de Bernon

Olivier JOUVE : Un vieux dossier qui revient à la signature. Il s'agit donc d'un bail emphytéotique concernant du parc photovoltaïque sur la zone de Bernon. De 3,94 hectares, dont 1,54 hectare de foncier sur le domaine de l'agglomération et l'autre partie sur la commune de Tresques. Il s'agit donc d'une durée de 24 ans, avec un rapport à 4.500 euros l'hectare par an.

Jean-Christian REY : Merci M. Jouve. Il y avait un morceau qui appartient à la mairie, encore ?

Olivier JOUVE : Oui, un morceau.

Jean-Christian REY : Ils ont délibéré aussi ?

Olivier JOUVE : Ils ont délibéré.

Jean-Christian REY : Comme Alexandre est parti.

Olivier JOUVE : Alexandre nous encourage, forcément, sur ce projet.

Jean-Christian REY : Ok. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Question n°: 8

Rapporteur : Olivier JOUVE

OBJET : Approbation de la prise de participation de la Segard au capital de la SIM

Olivier JOUVE : Il s'agit d'une vente. L'adhésion de la SEGARD à la SIM régionale, lui permettant ainsi de pouvoir accéder à un niveau plus attractif au niveau de son ingénierie et puis aussi de ses financements. Donc c'est un système de parts et, de mémoire, la SEGARD achèterait 3 parts.

Jean-Christian REY : Et comme on est actionnaires, il faut qu'on se positionne. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas.

Olivier JOUVE : Il s'agit de 3 actions de 9.000 euros pour eux.

Jean-Christian REY : S'il n'y a pas de questions nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Question suivante : Saint Alexandre.

Question n°: 9

Rapporteur : Olivier JOUVE

OBJET : Vente d'un terrain sur la Zone d'Activités René Dumont à Saint-Alexandre

Olivier JOUVE : Donc sur la zone René Dumont, la vente d'un terrain. Il s'agit de 1.200 m² pour une valeur de 38.532 euros. Les Domaines sont passés par là, pas d'avis donc avis favorable, nous pouvons donc proposer cette vente et la finaliser.

Jean-Christian REY : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante : Marc Angéli, sur le rapport d'activité d'élimination des déchets.

Question n°: 10

Rapporteur : Marc ANGELI

OBJET : Rapport d'activité sur le service d'élimination des déchets pour l'année 2017 (collecte)

Marc ANGELI : Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. Donc, le rapport d'activité sur le service d'élimination des déchets pour l'année 2017. Rapidement, les faits marquants de cette année 2017 : l'intégration de la commune de Saint-Laurent-des-Arbres au 1^{er} janvier, l'année complète pour l'extension des consignes de tri des emballages plastiques et petits métaux, le changement de prestataire pour la collecte du textile et des papiers de bureau au 4^{ème} trimestre 2017, et il y a eu également le démarrage de l'étude de faisabilité sur la tarification incitative. Les principaux indicateurs techniques pour les ordures ménagères et assimilés sont les suivants : en OMR on est à 19.805 tonnes soit -0,5 %, l'effet de l'extension des consignes de tri ; les emballages ont augmenté à 1.637 tonnes, +13% ; le verre 1.701 tonnes, +9,5%, on peut mieux faire encore mais s'est bien que ça progresse pour le verre, on a encore beaucoup trop de verre dans nos ordures ménagères ; les papiers graphiques on est à l'équilibre, c'est resté à 854 tonnes. Voici pour ce rapport, cette question a été présentée le 8 novembre à la Commission d'élimination des déchets. Je rappelle qu'on prend acte, qu'on ne vote pas sur ce rapport M. le Président

Jean-Christian REY : Merci. Donc on prend acte. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Nous prenons acte de ce rapport et nous passons au rapport suivant. M. Angéli toujours, sur le règlement de collecte.

Rapporteur : Marc ANGELI

OBJET : Règlement de collecte

Marc ANGELI : L'objet de cette question, c'est de modifier le règlement de collecte et donc de proposer au Conseil communautaire de modifier le règlement de collecte approuvé en 2015. Les principales modifications sont les choses suivantes : nouvelles définitions pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages, compte tenu des extensions de consignes de tri ; la mise en place d'un seuil des assimilés ; précision sur la durée de la convention « accès voie privée » identique à la durée du marché de collecte ; et la mise à jour du paragraphe sur les déchetteries (sites, horaires, conditions d'accès...). Voici donc, avec cette modification qui arrivera, qui devra être délibérée je pense dans chaque commune, M. le Président.

Jean-Christian REY : D'accord. Ok. Est-ce qu'il y a des questions ? Mme Prat ?

Claudine PRAT : Je voulais juste intervenir pour faire part de comment s'est passé le renouvellement de marché au sein de la Commission d'appel d'offre. Puisque l'entreprise a son marché qui se termine en fin d'année, il y a eu un appel d'offre en Juillet, et à mon grand étonnement, il n'y avait qu'une seule réponse à cet appel d'offre, qui était à un budget non acceptable, c'est-à-dire à près de 25% au-dessus de l'estimation. Au lieu de relancer un appel d'offre, le choix a été fait de négocier. Le prix est retombé, étonnamment, à des valeurs acceptables sans pour autant qu'il n'y ait une différence de prestation. Donc il semblerait qu'il y avait une erreur de calcul dans les dossiers. Ce qui est possible. Le marché a fini par être renouvelé à cette entreprise, qui est l'entreprise Nicollin, et je trouvais un petit peu dommage que la concurrence n'ait pas pu jouer et qu'on attribue un marché dans ces conditions.

Marc ANGELI : Vous l'aviez fait remarquer, Mme Prat, lors de la commission appel d'offre, en effet c'est le choix qui a été décidé, de maintenir cette proposition. Avec, comme vous l'avez dit, des erreurs de calcul, notamment avec (je ne vais pas jeter la pierre à l'entreprise), ce qui a fait qu'on a décidé de maintenir néanmoins cette proposition, c'est qu'il faut quand même dire qu'il y a 2 entreprises, SUEZ et Nicollin. Je fais partie de ceux, s'il n'y avait eu que Nicollin, qui auraient souhaité que l'on relance. Relancer pour avoir exactement la même chose nous aurait fait perdre 6 mois. Avec l'échéance au 1^{er} janvier, je trouvais ça un petit peu compliqué. Sachant qu'aujourd'hui, on reste à un niveau de prix qui est plus qu'acceptable une fois renégocié, 2 entreprises sur les 3 qui intervenaient à l'époque sur le territoire, je ne sais pas qui d'autre aujourd'hui connaissant un petit peu le domaine des ordures ménagères serait venu se positionner sur ce marché.

Claudine PRAT : Oui, on est d'accord sur le résultat. C'est surtout sur le sentiment que l'Agglo a été prise un petit peu en otage sur le sujet.

Marc ANGELI : Je n'ai pas ce sentiment-là moi.

Jean-Christian REY : Ça serait plus le cas sur le traitement que sur la collecte.

Marc ANGELI : Oui.

Jean-Christian REY : Parce que sur le traitement, on n'a pas eu le choix.

Marc ANGELI : Oui.

Jean-Christian REY : C'est plus compliqué. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la collecte ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Gérald MISSOUR : C'est juste qu'on a vu aujourd'hui dans la presse, par rapport à cette problématique de collecte des vêtements. Si on pouvait en dire un mot, parce que là, on va aller droit dans le mur par rapport à nos habitants, qui vont se demander à quoi ça sert de faire des dons de vêtements si on les retrouve par terre dans des sacs. Donc je crois que c'est important qu'on puisse aujourd'hui communiquer, rassurer. Je ne suis pas le sujet, je suis désolé.

Jean-Christian REY : C'est ce qu'on a fait. L'entreprise était défailante, comme ça arrive quelques fois sur un certain nombre de sujets. On lui a fait un avertissement, 2 avertissements, 3 avertissements, derrière on a fait une procédure pour mettre fin au marché. Quand le marché a pu prendre fin et qu'on a pu, nous écrire, on a réécrit au relais qui a accepté la mise en place. Donc ça, c'était début décembre. On vous a tous, normalement écrit, dans les mairies, vous avez dû tous recevoir une information à partir du moment où on a pu le dire, parce que tu sais que les marchés... enfin là il n'y a pas d'incidence financière, c'était quand même beaucoup plus simple. Et donc petit à petit, mais là je n'ai pas le chiffre dans la tête, toutes les nouvelles colonnes sont mises en place et ensuite, les anciennes colonnes sont enlevées progressivement. Je ne sais pas si elles sont toutes enlevées.

Gérald MISSOUR : Non mais là, c'est la photo, je parle d'où on voit la zone du Bernon.

Jean-Christian REY : Oui, donc ça, c'est le défailtant qui les re-stocke. Par contre nous, à partir de maintenant, tout ce qui est dans le Relais, il faut inciter les gens à le mettre, parce que ça va au bon endroit avec Emmaüs etc...

Michel COULLOMB : Oui, ça n'enlève rien au problème que tu as cité, effectivement il y a eu un problème. Aujourd'hui, c'est 90% des nouveaux bacs Relais qui sont en place, le reste va être fait dans les jours qui viennent. Ce que je vais dire maintenant, ça reste un détail à confirmer, mais en ce qui concerne la photographie qui figure dans le journal, il s'agit des derniers stocks de vêtements qui ont été récupérés par la société qui précédait le Relais et qui était en train d'en faire un gros tas pour embarquer dans ses camions et l'emmener. Je crains qu'il y ait, là, sur le coup, un petit défaut d'information, à vérifier.

Gérald MISSOUR : Et c'est justement pour ça qu'il est important de communiquer.

Jean-Christian REY : Oui, bon après, en général quand on communique que tout va bien, que le Relais fonctionne, si on a une brève, c'est pas mal. Donc la communication, c'est pour ça qu'on a envoyé un email à tout le monde, pour expliquer où on en est.

Gérald MISSOUR : Communiquer, ce n'est pas à nous. C'est par rapport à l'actualité du jour. Expliquer aux habitants et qu'après la presse s'en refasse écho.

Jean-Christian REY : Ce n'est pas moi qui ai fait les papiers dans la presse. Tout à l'heure, j'énumérai les 900 gamins accueillis par jour en juillet sur les ALSH, vous n'en entendez pas parler mais le jour où il y en a 1 qui va se casser une jambe, ça fera les choux gras, ou je n'en sais rien, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise. C'est difficile, mais ce

n'est pas moi qui ai écrit les articles. Sur ce sujet, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Oui, M. Cazorla.

Yves CAZORLA : Juste une précision. A Laudun, mais je pense qu'ailleurs ça doit être pareil, il y a de temps en temps dans le conteneur, des cadavres d'animaux. Est-ce que c'est autorisé ou pas ? Alors justement, qu'est-ce qu'on en fait ? Parce qu'on les retrouve dans les conteneurs.

Jean-Christian REY : Bien sûr, c'est interdit.

Yves CAZORLA : Ah ben ça vous fait rire, dites-moi, ceux qui rient, dites-moi ce que vous en faites. Puisqu'il y en a plein qui rigolent dans le lot, là... dites-moi. M. Angéli, allez-y.

Marc ANGELI : Tout dépend ce que c'est comme animal, j'ai envie de te dire.

Yves CAZORLA : Ah d'accord. C'est lequel qui te fait rire comme animal ?

Marc ANGELI : Non, mais, ça ne me fait pas rire, parce que ça m'est arrivé une fois. Tu appelles un équarisseur, qui va venir, qui va te le facturer, point barre.

Yves CAZORLA : Quand c'est dans les conteneurs ?

Marc ANGELI : Oui, bien-sûr. On vient de voter le nouveau règlement, il y a un règlement de collecte. Un animal mort, ce n'est pas des ordures ménagères, ça n'a rien à faire dans un container.

Yves CAZORLA : Je m'en doute bien.

Marc ANGELI : Après, à charge de la commune... moi, ça m'est arrivé avec un sanglier. Le sanglier n'a pas sauté tout seul dans le container. On a été voir la société de chasse. Enfin voilà. Après, si tu trouves des chats, des chiens...

Yves CAZORLA : Non mais la commune s'en occupe, ce que je veux dire c'est qu'il y a des gens qui font le tour des communes, et ils les mettent dans les communes où ils trouvent des containers. C'est ça. On a ce problème-là, et on ne le résout pas.

Marc ANGELI : Attention. Je ne peux pas te laisser dire ça. Je fais partie de ceux qui prônent l'enlèvement, là où c'est possible, au maximum, de ce que j'appelle des déchetteries à ciel ouvert. C'est-à-dire ces 660 litres. Moi, sur Saint-Paul, et sur feu Val-de-Tave, il n'y avait plus un conteneur de 660 litres parce qu'on sait pertinemment qu'on y trouve des animaux, des moteurs de tondeuses, tout et son contraire. Aujourd'hui, si ça se renouvelle à certains endroits sur Laudun, il y a le service qui est tout à fait prêt à venir t'aider, on est là. Et puis, la tarification incitative qui sera mise en place dans les années futures va empêcher tout ça parce qu'il y aura tendance à faire disparaître ces fameux containers.

Jean-Christian REY : Très bien. Ce n'est pas un débat sur la redevance incitative.

Yves CAZORLA : Ce n'est pas des animaux sauvages, c'est souvent des moutons.

Jean-Christian REY : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée, je vous remercie. Michel Coullomb, sur le rapport du traitement.

Question n°: 12

Rapporteur : Michel COULLOMB

OBJET : Rapport d'activité sur le service d'élimination des déchets (Traitement)

Michel COULLOMB : Le rapport d'activité 2017 également, qui a été marqué par certains faits que tout le monde connaît : l'intégration de la commune de Saint Laurent, la fermeture de la déchetterie de Saint Génès, la fermeture du quai de transfert de Roquemaure, l'extension des consignes de tri, et le changement de prestataire pour la gestion des textiles pour lequel on vient à nouveau de changer bien-sûr. Je vous laisse évidemment face aux chiffres, vous pouvez les lire. J'ai la grande satisfaction de savoir que tout le monde sait lire. Vous pouvez constater, c'est assez cohérent, qu'il y a une baisse du tonnage des OMR, et qu'il y a en revanche une croissance à peu près équivalente du niveau des emballages. Je précise quand même, que pour les emballages, on a une qualité de tri qui diminue et on a un taux de refus qui augmente, ce qui est assez gênant parce que nous sommes pénalisés quand le taux de refus augmente. Pour la page qui se situe derrière, vous pouvez voir que les tonnages sont assez élevés, et je précise là aussi que ce qui est intéressant, même si au total ce n'est pas énorme, c'est qu'il y a une croissance non-négligeable des déchets dits « dangereux, hors-périmètre ». Qu'est-ce que ça veut dire « dangereux » ? Vous voyez, c'est eux qui augmentent le plus. Evidemment, c'est un petit chiffre, 81 tonnes, mais sachez que le traitement de ces déchets-là coûte à peu près 1.000 euros la tonne. Donc, finalement, pour 80 tonnes, ça fait 80.000 euros. Ce n'est quand même pas négligeable, et donc, ces déchets, je caresse l'espoir qu'ils diminuent un peu. Je vais vous dire ce que sont ces déchets. C'est par exemple les pots de peinture. C'est une question de volume et de masse, si c'est plus de 25 litres ou plus de 20 kilos, ça rentre dans cette catégorie. Si c'est moins, c'est traité de façon gracieuse. Ça veut dire qu'il y a des gens qui ont des gros pots de peinture, qui ne s'en servent pas, qui les balancent tels quels, et au poids ça nous coûte 1.000 euros la tonne. (Interpellation) Ça veut dire qu'ils ne rentrent pas dans le périmètre des choses qui sont traitées gracieusement. On en a parlé lors de la dernière réunion, je vous invite juste à en prendre acte.

Jean-Christian REY : Très bien. C'est bien qu'on les retrouve là, parce que sinon on les retrouve dans la nature, donc c'est embêtant. C'est mieux que de les retrouver dans la nature. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Mme Prat.

Claudine PRAT : Ce qu'on retrouve dans les emballages, puisque je crois qu'il y a près de 28% de taux de refus, vous aviez dit, est-ce que c'est du verre ?

Michel COULLOMB : Oui, c'est souvent du verre.

Claudine PRAT : est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de mettre sur les bacs jaunes un gros logo « verre interdit » ? Parce qu'il y a encore des gens, malheureusement, qui ne savent pas que le verre n'est pas un emballage.

Michel COULLOMB : De toute façon, pour faire progresser dans ce domaine, on est obligé de passer par la communication en espérant que les incivilités diminuent.

(Intervention d'un élu sans micro)

Jean-Christian REY : C'est peut-être des gens qui ne sont pas du territoire, parce que des territoires voisins qui sont moins bons que nous mélangent le verre et l'emballage, pour certains. Et donc il y a certains territoires où dans le jaune, il y a du verre. Mais bon, ce n'est pas des territoires qui sont ici, dans le secteur. Mais il y a des territoires qui font encore ça. Donc si on a du mouvement entre les territoires, il peut y avoir des gens qui se trompent aussi de bonne foi. Mais c'est vrai que c'est important quand même, le volume. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée, mais elle ne s'adopte pas, puisque c'est un rapport. Donc on prend juste acte qu'il a eu lieu, alors que la tarification des vignettes, elle, se vote. M. Colloumb.

Question n°: 13

Rapporteur : Michel COULLOMB

OBJET : Tarification des vignettes pour l'accès des professionnels en déchetterie

Michel COULLOMB : Il s'agit de proposer au vote, M. le Président, une augmentation des vignettes qui sont demandées aux professionnels. Donc vous voyez ce qui est proposé et qui a été présenté en Commission déchets. C'est 560 euros si l'apporteur exerce des missions de BTP, Maçonnerie et espaces verts ; 460 € pour les autres catégories professionnelles. Ça c'est à l'année. Vignette vendue pour un trimestre, ça c'est 205 euros et 175 euros. Alors, vous voyez, il y a une augmentation, cette augmentation est de 10 euros. C'est-à-dire que compte tenu de la situation générale, on a considéré qu'augmenter de façon significative les vignettes n'était pas vraiment dans l'air du temps. Et par conséquent, on a appliqué une augmentation qui correspond seulement à l'inflation, c'est-à-dire à 2%.

Jean-Christian REY : Sachant qu'on est parmi les territoires les moins chers...

Michel COULLOMB : et nous sommes de très loin les moins chers.

Jean-Christian REY : Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée, je vous remercie. Dominique Astori, sur une subvention je crois. La CHAM.

Question n°: 14

Rapporteur : Dominique ASTORI

OBJET : Demande de subvention au conseil départemental du Gard pour le fonctionnement de la classe à horaires aménagés musique (CHAM) du Collège du Bosquet à Bagnols-sur-Cèze – Année scolaire 2018/2019.

Dominique ASTORI : Merci. La CHAM, classe à horaires aménagés musique, se tient sur Bagnols. Elle commence à l'école élémentaire, CE2-CM2. Mais là, la demande se fait au collège, pour les classes de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, c'est-à-dire 4 niveaux. Sur le document que vous avez, vous avez le budget de la CHAM. Et il est demandé au Conseil départemental une subvention de 6.000 euros par niveau, à savoir donc 24.000 euros. Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser M. le Président à solliciter l'aide du Conseil départemental du Gard pour le financement de la classe à horaires aménagés musique du Collège du Bosquet de Bagnols-sur-Cèze pour l'année scolaire 2018-2019. Cette question a été présentée à la Commission Jeunesse et enseignement artistique du 7 novembre 2018.

Jean-Christian REY : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur l'excellente CHAM ? Il n'y en a pas, nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée, je vous remercie. Question suivante, Sébastien Bayart. Pareil, pour une subvention, mais cette fois-ci pour l'ALSH de Saint Victor.

Question n°: 15

Rapporteur : Sébastien BAYART

OBJET : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local : agrandissement de l'ALSH de Saint-Victor la Coste.

Sébastien BAYART : L'ALSH de Saint-Victor la Coste accueille aujourd'hui 40 enfants le mercredi et 48 enfants pendant les vacances scolaires. La commune est toujours en progression. Donc on est dans le besoin d'agrandir le centre aéré pour accueillir notamment les enfants de Saint-Victor mais aussi d'autres communes avoisinantes. Le bâtiment actuel de 106 m² devient trop petit. Une augmentation de 45 m² environ permettrait d'accueillir plus d'enfants dans de meilleures conditions. Il est ainsi prévu, aux bâtiments modulaires d'origine, d'adosser 2 modules supplémentaires neufs, conformes à la RT 2012 : un module de 14,70 m² à usage de cuisine, parce qu'à aujourd'hui, pour les repas, les enfants traversent la commune pour aller à la cantine. Donc l'été ça va encore, mais là avec le froid qu'il commence à faire, ce n'est vraiment pas marrant. Un module de 29,40 m² à usage de dortoir, parce que là c'est pareil, ils sont dans une petite pièce, très exigüe, et ce n'est vraiment pas pratique. Donc le total des aménagements a un coût de 64.274 euros, dont une participation de l'Agglo de 34.274 euros et une subvention demandée de 30.000 euros. Je vous propose de bien vouloir accepter la demande de subvention à la CAF. Merci.

Jean-Christian REY : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie. Question suivante, on l'a faite. Question d'après : approbation du Contrat territorial Occitanie.

Question n°17 :

Rapporteur : Jean Yves CHAPELET

OBJET : Approbation du Contrat territorial Occitanie et validation du Programme Opérationnel 2018

Jean-Christian REY : La Région contractualise avec l'Agglomération dans le cadre du projet de territoire. Tous les projets des communes passent dans le contrôle pour savoir si c'est éligible à ça ou si c'est pour le droit commun. Et ça donne le programme opérationnel que vous avez dû recevoir. Donc je ne vais pas m'attarder dessus, vous l'avez eu, mais je vous invite malgré tout pour 2019 (là c'était le programme opérationnel 2018), on est sur un contrat jusqu'en 2021, donc je vous invite vraiment, sur tous vos projets de communes, à les faire passer à l'agglomération, parce qu'on a convenu avec la Région d'un interlocuteur unique qui peut instruire rapidement et nous dit si c'est éligible dans le cadre du contrat territorial ou si c'est éligible dans le cadre du droit commun. Et donc nous, derrière, on peut vous donner rapidement la réponse pour vous dire « on les prend là » ou « il faut les présenter de telle ou telle manière ». Donc on travaille très bien avec la Région, je vous invite à ne pas hésiter à nous donner la totalité de vos projets pour qu'on puisse les défendre et ensuite travailler avec la Région. Mme Eysseric.

Catherine EYSSERIC : Effectivement, c'est des contrats territoriaux qui sont d'une nouvelle facture, puisqu'il en existait un auparavant sur la période qui s'est achevée en 2017. Donc ce contrat pour 4 ans, 2018-2021, part d'une intention de donner à l'Agglomération une porte d'entrée et une porte de facilitation entre les communes et la Région pour rapporter les projets, pour être aussi en cohérence avec notre projet de territoire. Et donc c'est un contrat où la Région et l'Agglomération du Gard rhodanien ont travaillé assez rapidement, et je remercie les services de l'Agglomération et M. Michel, ici présent, de ce travail efficace et rapide, puisque les travaux ont commencé en avril et sont maintenant finalisés. Chaque année, on va voter un volet annuel des projets. C'est vrai que cette année, il y a environ 12 projets qui ont été pointés dans le contrat, notamment sur le développement économique qui est une compétence importante de la Région. Développement économique qui va être mis en avant avec l'aspect tourisme, et on retrouve un projet très structurant, tout à l'heure on parlait de 13 millions, là c'est quand même un projet à 1,2 millions, sur Saint André de Roquepertuis. Ce gîte de pleine nature, où effectivement la Région accompagnera l'Agglomération pour ce projet assez structurant. Et puis 2 autres outils de développement économique qui sont : la pépinière d'entreprises et la création de l'école régionale du numérique. Sur l'aspect cadre de vie, il y a aussi 5 projets qui ont retenu l'attention, avec l'entretien d'un certain nombre d'objets du patrimoine : l'église Saint Benoit à Connaux ; l'église Saint Jean-Baptiste à Bagnols ; la salle des fêtes et la mairie à Saint-Paulet-de-Caisson, il y aura à la fois une rénovation sur les aspects thermiques et sur l'aspect accessibilité ; la salle polyvalente de Tresques et puis la salle polyvalente de Saint Génès de Comolas, qui sont aussi des éléments importants pour accueillir les associations, développer la culture sur notre territoire. Donc ce sont des projets importants. Et puis il y a aussi l'aspect solidarité et services à la population avec des projets qui concernent plus les contrats de ville de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit, avec un certain nombre d'investissements et d'accompagnement des projets associatifs. Dans ce projet, évidemment, on retrouve les grands projets structurants dont on a parlé déjà, je ne vais pas y revenir : le TER, le musée, le LEF, le renouvellement urbain et le renouvellement du logement social. Ce sont des projets importants dont on a déjà parlé, donc évidemment la Région sera à vos côtés, à la fois sur le quotidien, le patrimoine, et le

développement économique. Sinon, effectivement, je confirme que si vous le souhaitez, on a proposé que les services de la Région viennent une fois en conférence des maires pour réexpliquer les dispositifs, que vous devez tous connaître par cœur, qui sont bien détaillés dans cette plaquette de « la Région aux côtés des territoires », qui explique dans les différents domaines (accessibilité, rénovation thermique, espaces publics, etc...) comment la Région intervient pour vous aider dans vos projets.

Jean-Christian REY : Ok, c'est noté. Avec plaisir. Donc les communes, n'hésitez pas. C'est Daniel Michel et son attractivité du territoire qui récupèrent tous les dossiers. Et la Région, je crois que tu ne l'as pas dit, mais c'est 7,6 millions d'euros qui sont consacrés à notre territoire sur les 3 années. Donc c'est quelque chose d'important. Et donc, c'est avec grand plaisir que la Région puisse venir en conférence des maires pour présenter ça. Pas de soucis. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, M. Roux ?

Christian ROUX : Juste une question à Mme Eysseric. ça n'a rien à voir avec le contrat de plan État-Région ? C'est 2 secteurs différents ?

Catherine EYSSERIC : Disons qu'on le cite parce que c'est un élément structurant, mais là c'est effectivement un autre type de contractualisation qui implique beaucoup l'État. C'est cité comme étant une des parties, un des volets, mais qui va chercher du financement dans un dispositif différent.

Jean-Christian REY : Typiquement, M. Feirnbach, de la DRAC, qui a beaucoup accompagné le projet du musée, nous dit de l'inscrire dans le CPER et de tout faire pour l'inscrire dans le CPER. Mais encore une fois, pour l'inscrire il faut qu'on soit... mais c'est toujours pareil, on ne va pas revenir sur le musée.

Catherine EYSSERIC : Le CPER, clairement la Région aussi, on a la même vision, il faut l'inscrire au prochain CPER.

Christian ROUX : le CPER, c'est quand même 5 milliards d'euros qui ont été votés. Période 2015-2020.

Jean-Christian REY : Et c'est dans le cadre du CPER que, mais pour l'instant c'est un peu tôt, que l'État abonde pour arriver à la Rhodanienne en tout cas. Pour débloquer la situation, puisqu'il manquait le fameux million pour y arriver, pour la partie à l'Ardoise en tout cas, la déviation. Donc là, normalement, on va avoir de bonnes nouvelles sous peu, avec un effort de l'État. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée, je vous remercie. Question suivante, Benoit Trichot sur ABCèze.

Question n°: 18

Rapporteur : Benoît TRICHOT

OBJET : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien au sein d' ABCèze

Benoit TRICHOT : Il s'agit de la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien au sein d'ABCèze. La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a transféré sa compétence GEMAPI à l'EPTB ABCèze au 1^{er} janvier 2018. Les nouveaux statuts de l'EPTB ABCèze ont été adoptés en comité syndical le 9 octobre 2018. 8 représentants et 8 suppléants pour le syndicat.

Jean-Christian REY : Merci. On propose que les titulaires soient : Jean-Christian Rey, Sébastien Bayart, Claire Lapeyronie, Didier Delpi, Vincent Poutier, Cédric Clément, Benoit Trichot, Marc Angéli. Et comme suppléants respectifs : Michel Coullomb, Louis Chinieu, Vincent Rousselot, Elian Petitjean, Monique Bayle, Olivier Jouve, Yves Cazorla, et Jose Rieu. ABCèze qui va gérer tout notre volet GEMAPI, avec Ardèche Claire. Ce sont des volets qui sont extrêmement importants. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? Dites-moi si vous avez des procurations du coup ? Missouri et Nadal, Christian Roux, Claudine Prat et Jean-Marie Daver, Bonneaud, Baumet. Tout ça, c'est abstention. Ok. La question est donc adoptée, je vous remercie. Question suivante, Benoit Trichot toujours, on en finit avec le Syndicat mixte du Bassin versant du Gard rhodanien.

Question n°19 :

Rapporteur : Benoît TRICHOT

OBJET : Avis sur l'acceptation du SMABVGR du retrait de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien du syndicat au 1^{er} janvier 2019

Benoit TRICHOT : Effectivement. L'avis sur l'acceptation du retrait de la Communauté d'agglomération de ce fameux syndicat SMABVGR au 1er janvier 2019. Je vais passer, vue l'heure tardive, sur tout l'historique. Juste rappeler que le Comité syndical du SMABVGR le 16 octobre 2018 a donné un avis favorable quant à la sortie effective au 1er janvier 2019 de la Communauté d'agglomération du syndicat, ce qu'on avait demandé.

Jean-Christian REY : Parfait. Eureka, tout arrive. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie. Question suivante, Benoit Trichot, pareil mais pour le Département cette fois-ci, qui sort.

Question n°: 20

Rapporteur : Benoît TRICHOT

OBJET : Avis sur l'acceptation du SMABVGR du retrait du département du Gard du syndicat à compter du 31 décembre 2019

Benoit TRICHOT : C'est ça. Le Conseil départemental a demandé à se retirer de ce syndicat à compter du 31 décembre 2019. Cette demande de retrait coïncidera avec la fin du Syndicat SMABVGR. Le Comité syndical SMABVGR, par délibération du 16 octobre s'est prononcé favorable également pour ce retrait. En tant que membre actuel du syndicat SMABVGR, il est demandé à la Communauté d'Agglo de se prononcer sur cette demande de retrait.

Jean-Christian REY : Merci Benoit. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Question n°: 21

Rapporteur : Claire LAPEYRONIE

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association K-Net Partage**Jean-Christian REY** : Question suivante. Claire Lapeyronie, sur K-NET Partage.**Claire LAPEYRONIE** : Inutile de présenter cette association. On vous soumet au vote une subvention de 1.000 euros pour aider cette association, K-NET Partage, à continuer son travail sur le territoire. On était, pas plus tard que le week-end dernier, au Téléthon avec M. Missouri, ensemble à Saint Nazaire. Donc voilà, une subvention pour aider cette association à continuer son gros travail.**Jean-Christian REY** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur K-NET Partage ? Il n'y en a pas, nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Question n°: 22

Rapporteur : Claire LAPEYRONIE

OBJET : Lancement dans la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) et conventionnement avec la communauté de communes du Pont du Gard

Jean-Christian REY : Claire Lapeyronie, toujours, sur l'EIT.

Claire LAPEYRONIE : Alors, l'EIT, c'est encore du jargon, c'est l'Écologie Industrielle et Territoriale. On en avait parlé déjà au moment où on a passé ici, en conseil communautaire, le Codec, le contrat d'objectif déchets et économie circulaire qui est sur 3 ans, 2018-2020, avec l'ADEME. Ça c'est dans le cadre du Territoire Zéro déchets, Zéro gaspillage. Dans ce contrat d'objectif, il y a entre autres l'idée qu'il faut, auprès de 10 entreprises du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien, accompagner ces entreprises dans une démarche d'économie circulaire. Mais, depuis peu, on en a parlé tout à l'heure, il se trouve qu'il y a eu la démarche du CTE qui s'est greffée là-dessus, et pour se faire accompagner dans cette démarche sur l'EIT, il a paru opportun et logique qu'une mission d'étude sur l'EIT soit conduite sur l'Agglo du Gard rhodanien et sur la Communauté de communes du Pont du Gard. Vous avez en annexe la convention entre ces 2 EPCI. C'est ce qu'on vous propose ce soir, c'est de lancer cette démarche et de valider cette convention pour la Communauté d'agglo du Gard rhodanien et sur la Communauté de communes du Pont du Gard. Donc du coup on va rajouter 2 entreprises pour la Communauté de communes du Pont du Gard, donc en tout 12 entreprises seront sensibilisées à toutes ces démarches.

Jean-Christian REY : Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée. Je vous remercie.

Question n°: 23

Rapporteur : Claire LAPEYRONIE

OBJET : Mission d'accompagnement de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour la prise des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2020 et demande de subvention auprès de l'agence de l'eau

Jean-Christian REY : Question suivante, Claire Lapeyronie toujours. Sur la Mission d'eau et d'assainissement.

Claire LAPEYRONIE : Alors là c'est la continuité. Vous savez tous que le transfert de compétences va avoir lieu au 1^{er} janvier 2020, c'est la loi. Il y a eu une grosse étude pendant 2 ans et demi qui avait été conduite sur G2C sur le diagnostic sur l'ensemble de ces compétences sur le territoire. Et puis pour travailler sur les propositions de structuration de la maîtrise d'ouvrage. Là, pour accompagner l'Agglomération du Gard rhodanien dans ce transfert de compétences qui aura lieu dans 1 an, on souhaite avoir l'aide d'un bureau d'étude pour regarder tout l'aspect RH, l'aspect technique, l'aspect administratif, et aussi compléter l'étude de G2C par rapport aux eaux pluviales, qu'on n'avait pas regardées avec l'ancienne étude. Et là en fait c'est une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Pour information, dans l'ancienne étude, la première étude de G2C, l'Agence de l'Eau avait abondé à hauteur de 80% de subventions. Donc on espère que ce sera autant.

Jean-Christian REY : Nous verrons. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, M. Angéli ?

Marc ANGELI : Oui, simplement une information. Je ne m'étais pas caché, que je n'étais pas favorable au transfert de cette compétence, qui est obligatoire. Et je continue à travailler pour sauver l'outil qui fonctionne, qui s'appelle la Maison de l'Eau, et je suis en bonne voie pour sauver cet outil, donc c'est simplement pour vous donner l'information.

Jean-Christian REY : D'accord. Il faut nous tenir au courant, hein.

Marc ANGELI : Je vous tiendrai au courant. Et si ça aboutit, ce sera dans le 1^{er} semestre.

Jean-Christian REY : Ok. Oui, M. Bonneaud ?

Didier BONNEAUD : Alors moi, je vais être un peu plus élargi que sauver uniquement la Maison de l'eau. On espère qu'on sauvera la totalité des syndicats, parce que ce transfert de compétences c'est inacceptable. Et je peux vous garantir que l'Association des Maires de France fait tout son possible pour faire plier le Gouvernement sur ce sujet, et j'espère qu'il y arrivera avant 2020. Ça nous évitera de dépenser notre argent pour rien.

Pierre BAUME : Jusqu'à maintenant j'étais absolument contre le transfert, parce que j'estime qu'au niveau d'une petite commune on arrive à gérer dans de bonnes conditions le budget de l'eau et l'assainissement. Et quand on passe dans une grosse structure, on ne sait pas ce qui va se passer. C'est pour ça que je suis plutôt favorable à passer par un intermédiaire, en l'occurrence la Maison de l'Eau. Donc j'ai écrit au Président pour lui dire qu'à faire un transfert, je préfèrerais rester dans ce cadre.

Jean-Christian REY : Donc, sur l'eau, l'assainissement, et l'eau pluviale, puisque c'est une étude complète avec l'eau pluviale qui est à cheval sur GEMAPI d'ailleurs. Il n'y a pas de questions ? On passe au vote. Y a-t'il des oppositions ? 2 oppositions, Bonneaud, Baومت. Des abstentions ? La question est adoptée. Je vous remercie.

Question n°: 24

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Modification des attributions de compensation suite erreur matérielle Saint-Paulet-de-Caisson et Carsan**Jean-Christian REY** : Question suivante. Guy Aubanel pour une erreur matérielle.

Guy AUBANEL : Donc sur les modifications des attributions de compensation. Sur ces 2 communes, Saint-Paulet-de-Caisson et Carsan, depuis 2013 ces 2 communes avaient souhaité que la part propreté soit relative au calcul des ordures ménagères soit retirée de leur attribution de compensation donc on mélangeait un peu les genres. Nous avons entériné par la CAC du 10 juin 2013 toutes ces attributions pour toutes les communes de l'Agglo. Par contre, en 2017, nous avons changé un certain nombre de portages. D'une part sur le taux, où nous avons décidé de diminuer le nombre de taux, je vous rappelle qu'on est plus qu'à 6 taux sur les ordures ménagères ; et d'autre part on avait décidé aussi de ne plus reverser aux communes lorsque le coût du service était inférieur à la recette. C'est-à-dire que cette part propreté, hormis les 4 communes : Bagnols, Laudun, Pont et Tavel, pour lesquelles ces communes doivent justifier du montant de leur part propreté par des justificatifs appropriés. De ce fait, compte tenu que les montants positifs, parce que l'Agglo ne reversait plus aux communes, il est indiscutable pour moi que les reversements négatifs, puisque là c'était des reversements négatifs, ne soient plus retirés aux communes de Saint Paulet et de Carsan. C'est un peu compliqué à comprendre, on a passé pas mal de temps à le discuter auprès des communes de l'Agglo. Donc, nous devons pour 2017, puisque nous avons en 2013-2014-2015-2016 et 2017 retiré ces montants aux communes, mais à partir de 2017 compte tenu que les montants positifs n'étaient plus reversés aux communes, les montants négatifs ne devraient plus être retirés aux communes. Est-ce que je me fais assez comprendre sur ce sujet-là, puisque le tableau de la CLECT était algébriquement pratiquement à zéro. Donc si on ne prend pas les communes du côté positif, on ne les prend pas aussi du côté négatif. Donc, la commune de Carsan, à partir du 1^{er} janvier 2017, mais la régularisation ne se fait qu'en décembre 2018, puisqu'on n'a pas encore pris la délibération. Le montant de l'attribution de compensation de la commune de Carsan ne sera plus pollué par les 19.000 euros, donc elle va continuer à toucher 23.043,05. Saint-Paulet-de-Caisson, qui était pollué de 21.568 va percevoir 45.257,84. On verra dans la question n°25 pour la DM n°2 qu'on doit tenir compte effectivement de ces montants-là pour leur attribuer les montants adéquats.

Jean-Christian REY : Merci M. Aubanel. Y a-t'il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée. Je vous remercie.

Question n°: 25

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Décision modificative N°2/2018 –

Jean-Christian REY : Question suivante. M. Aubanel sur la DM n°2.

Guy AUBANEL : DM n°2. Déjà, je félicite qu'on n'ait que 2 DM sur l'année 2017. Donc, cette demande de modification budgétaire 3 budgets distincts : le budget général, le budget GEMAPI, et les 2 budgets annexes, l'Espérant et Sarcin. En ce qui concerne le budget général, il y a 3 opérations distinctes. D'une part la prise en compte de l'incidence de la question 24, dont je viens de parler, pour les AC de Saint-Paulet-de-Caisson et Carsan. Montants qu'il faut rajouter, donc qu'il faut rajouter 2 fois 42.277,94 soit 84.555 que nous avons arrondis à 85.000. Sur la note de synthèse, vous voyez : Chapitre 14, article 739211, 85.000. Et ensuite, on va diminuer le chapitre 22 des dépenses imprévues du même montant, -85.000. Là, vous voyez -105.000 parce que je vais vous parler des titres annulés de la société PAPREC, qui donc devient une charge exceptionnelle sur l'exercice 2018 pour un montant de 20.000 euros. Donc 85 plus 20 ça fait 105. Et donc on va faire de même, on va donc diminuer le chapitre 22 de 20.000 euros. Le montant des dépenses imprévues, pour info, était de 150.000 euros, donc en enlevant 105.000 il ne reste plus que 45.000 sur le montant des dépenses imprévues. J'espère qu'on n'aura plus à le toucher, de toute façon on n'a plus le choix. Sur le point 2, Chapitre 14, article 739113, le premier montant des 105.000 euros. Je m'excuse mais les montants sont similaires, mais ne correspondent pas du tout à la même chose. Ce sont des reversements à d'autres organismes, cela concerne le reversement de 80% de la CFE-CVAE du Parc Marcel Boiteux, pour la société SPIE Nucléaire, et du Parc Lavoisier. Alors là, on avait mal prévu la chose, puisque nous avons prévu 120.000 euros alors qu'il faut reverser 225.061, 20. Il faudra donc augmenter le chapitre de 105.000 euros. Donc l'article 739113 va être augmenté de 105.000 euros, et puisque ces 105.000 euros on les a en plus en dépenses, on va mettre des recettes supplémentaires de la CFE-CVAE que nous avons perçues aussi, et qui sont des impôts perçus. Donc il y a un équilibre entre le chapitre 14 et le compte 73. Donc ça c'est pour la partie budget général. Pour le budget GEMAPI, il y a 2 opérations. D'une part, nous n'avons pas reçu de l'ancien Syndicat l'Arnavé l'obligation de rembourser un emprunt, qui nous est tombé au cours de l'année 2018, et dont nous n'avons pas eu connaissance lors de l'élaboration budgétaire. Donc il y a eu un coût supplémentaire de 3.000 euros de remboursement d'intérêts et de remboursement de capital de 5.000 euros. Donc on a diminué, en ce qui concerne les intérêts, le chapitre 11, et en ce qui concerne la section investissement pour rembourser le capital de 5.000 euros, on a diminué le compte 21280. Pour les 2 autres, l'Espérant et Sarcin, c'est un prêt que nous avons renégocié sur ces 2 zones. Nous avons renégocié un emprunt et nous avons établi le budget. On s'était basé sur l'année 2017, manque de pot, l'année 2017 n'était pas complète, elle était sur 9 mois, donc il faut rajouter un trimestre et faire les 12/9^e, ce qui fait qu'il faut rajouter 40.000 sur l'Espérant et 30.000 sur Sarcin. Et nous avons équilibré par une vente de terrain, puisque les comptes des budgets annexes sont comptabilisés sur des stocks. J'ai oublié sur le budget GEMAPI, quelque chose qui est quand même assez important pour les budgets des

communes, puisque nous avons voté par délibération 32/2018 lors du Conseil communautaire du 26 mars 2018, nous avons décidé de redistribuer les résultats du Syndicat Intercommunal de Protection des Rives de la Basse Cèze, conformément à la délibération du Conseil syndical du 3 octobre 2017. Nous avons prévu de reverser au chapitre 14, article 73918, c'est un compte qui n'est pas convenu au percepteur, et ce dernier propose le compte 6743 qui est plus adapté et qui s'appelle « charges exceptionnelles ». Donc, au niveau budgétaire, ce n'est donc plus une diminution de recettes mais une augmentation de dépenses.

Jean-Christian REY : Merci M. Aubanel. Y a-t'il des questions ? Il n'y a pas de questions. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? Rouquairol, Missouri, Nadal, Roux, Prat, Daver. La question est adoptée. Je vous remercie.

Question n°: 26

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Autorisation engagement 25% - Dépenses investissement

Jean-Christian REY : Question suivante. M. Aubanel, sur les 25% des dépenses d'investissement.

Guy AUBANEL : C'est toujours la même délibération, simplement les chiffres qui changent. Donc pour l'exercice 2018 nous avons voté un montant d'investissement prévu de 9.288.006,41 avec des chapitres d'études pour 587.000, donc en faisant 25% ça fait 146.806,75 ; des fonds de concours pour 3.607.000 donc 25%, ça fait 901.000 ; et des constructions pour 4.267.000, on prend 25%, à 1.066.996 et des immos en cours à 825.000, on prend 206.000. Ce qui fait qu'on prendra 2.322.001,60, ce qui nous permettra de continuer à régler les investissements de l'année 2017 qui vont se poursuivre sur l'année 2018 en attendant le vote du budget.

Jean-Christian REY : Merci M. Aubanel. Y a-t'il des questions ? Délibération classique. Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Rouquairol, Roux, Prat. Des abstentions ? Missour, Nadal, Daver. La question est adoptée. Je vous remercie.

Question n°: 27

Rapporteur : Vincent POUTIER

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Jean-Christian REY : Question suivante. M. Poutier, modification du tableau des effectifs.

Vincent POUTIER : Bonsoir à tous et à toutes. Modification très mineure du tableau des effectifs avec en premier lieu : la modification du temps de travail d'une personne de la direction générale qui était partagée, dans son temps de travail, entre l'Agglomération à 40% et le reste pour Bagnols-sur-Cèze. Désormais, elle sera à 100% pour l'Agglomération, et pour la quotité de travail qu'elle fait pour Bagnols-sur-Cèze, rentrera dans le schéma de mutualisation. Ça lui permet, à cette personne, d'avoir une meilleure progression de carrière, et d'autre part ça améliore notre coefficient d'intégration fiscale. Concernant la 2^e modification, il s'agit d'un assistant d'enseignement qui va enseigner une heure de plus parce qu'il a plus d'élèves cette année. Donc ça, ça fait partie des mécaniques d'adaptation vis-à-vis du nombre d'enfants dans les écoles et conservatoires de musique. Et concernant la dernière, c'est 2 agents, en fin de compte, qui ont réussi des concours d'adjoint administratif et qui passent d'adjoints administratifs à adjoints administratifs principaux seconde classe, et donc on ouvre le poste d'adjoint seconde classe et on supprimera le poste d'adjoint administratif à temps complet.

Jean-Christian REY : Merci M. Poutier. Y a-t'il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Question n°: 28

Rapporteur : Vincent POUTIER

OBJET : Dispositif du contrat Parcours Emploi Compétences

Jean-Christian REY : Question suivante. M. Poutier, les PEC, Parcours Emploi Compétences.

Vincent POUTIER : On vous propose que l'Agglomération puisse mettre en œuvre ce type de dispositif de parcours d'emploi compétences, qui a pour objet l'insertion professionnelle de personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Donc ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50%. Et ces personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées au contrat d'accompagnement dans l'emploi. La durée est de 20 heures par semaine et la durée du contrat est de 12 mois avec possibilité de renouvellement, et la rémunération est égale au SMIC. La collectivité propose de créer 5 emplois PEC, en sachant que si vous votez la délibération, il y a un 1^{er} emploi qui serait mis en place dès le 1^{er} janvier 2019.

Jean-Christian REY : OK. Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de questions. Passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée, je vous remercie.

Question n°: 29

Rapporteur : Vincent POUTIER

OBJET : Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Jean-Christian REY : Question suivante. M. Poutier, sur la validation du document unique.

Vincent POUTIER : Le Document Unique regroupe l'évaluation des risques professionnels de la collectivité et les plans d'action qui permettent en fin de compte de prévenir les risques professionnels et d'améliorer la sécurité au travail. Le 12 décembre 2016, on avait voté la mise en place d'une démarche avec à la clé une demande de subvention au niveau du Fonds national de prévention, en sachant qu'on a travaillé en partenariat avec le Centre de gestion. Lors du CHSCT, le 5 décembre dernier, cette instance a validé le Document unique et le plan d'action associé. Et donc on vous propose d'adopter ce document extrêmement copieux mais qui a été fait extrêmement sérieusement et qui est très profitable pour la collectivité, et on vous propose d'adopter ce document de façon à pouvoir bénéficier des subventions recherchées.

Jean-Christian REY : Merci M. Poutier. Y a-t'il des questions ? Oui, M. Roux ?

Christian ROUX : Par rapport au Document unique. Je suppose qu'il y a un plan d'action et d'amélioration des conditions de travail qui est mis en place ?

Vincent POUTIER : Tout à fait. Suivant des méthodes qu'on retrouve clairement dans l'industrie, je veux dire, on retrouve toujours un peu la même chose, une codification de l'ensemble des risques, une priorisation des actions, et derrière un certain nombre d'actions.

Christian ROUX : C'est qui qui le pilote, ce plan d'action au niveau de l'Agglomération ?

Vincent POUTIER : Et bien, c'est Pauline Charmasson.

Christian ROUX : Non-non, mais c'est dans quel service le pilote ?

Vincent POUTIER : Je le redis, le pilote c'est Pauline Charmasson, qui est associée à RH et qui travaille avec l'ensemble des services. Et à ce titre, je rappelle que l'ensemble des travaux qui avaient été prévus, par le SITDOM, d'amélioration de la sécurité des installations, notamment des déchèteries, des quais de déchargement, ont été repris également dans ce document et déployés comme l'ensemble des actions de sécurité sur l'ensemble de nos installations.

Christian ROUX : Merci.

Jean-Christian REY : Très bien. Merci M. Poutier. Y a-t'il des questions. Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante. M. Poutier.

Question n°: 30

Rapporteur : Vincent POUTIER

OBJET : Mise à disposition d'un agent auprès de l'Association Cleantech Vallée

Vincent POUTIER : La mise à disposition d'un agent auprès de l'association Cleantech Vallée. C'est à rapprocher des 2 questions qui ont été présentées par Bruno Tuffery tout à l'heure, et d'une délibération que l'on avait prise lors du dernier Conseil d'Agglo, où on vous avait proposé de recruter une personne par mutation pour, en fin de compte, ce projet. Et donc ce qui vous est demandé ce soir, c'est de délibérer pour mettre à disposition cette personne recrutée auprès de l'association Cleantech.

Jean-Christian REY : Merci M. Poutier. Y a-t'il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? La question est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Question n°: 31

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Information sur les décisions du Président.

Jean-Christian REY : Information sur les décisions du Président. Décision du 09/10/18 : Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la communauté dans le cadre de la taxe GEMAPI. Fixation des tarifs du Centre Ados, de l'Alsh. Ensuite désignation d'un avocat pour la défense des intérêts dans l'affaire FAUVEL, avec la même chose pour l'affaire LACROX. Ensuite Signature d'une convention tripartite entre l'AFPA, pour l'école du numérique, qui a commencé depuis le 1^{er} octobre. Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts dans l'affaire INTERFACE, c'est ce qui est au tribunal maintenant. Signature d'une convention sur l'ALT2, c'est des financements pour l'aire d'accueil des gens du voyage, avec VAGO. Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté et la radio étudiante MIX, c'est dans le cadre du nouveau Direct'Agglo qui va sortir une nouvelle formule. Vous verrez, chaque mois, il y aura une petite brève traduite en Occitan, et donc du coup la Radio Mix fera la même chose de l'autre côté. Vous verrez, il y a un petit partenariat rigolo. Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain pour l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage avec la commune de Laudun-L'Ardoise. Signature de la convention entre la Communauté et La Société Chlorobike Events. Et la suppression de la régie de recette du centre oenotouristique, et la suppression de la régie de recette du centre ados de Codolet. Oui, M. Missouri ?

Gérald MISSOUR : Oui, merci. Juste une petite précision, par rapport à l'avocat pour Interface. Il est stipulé qu'il a été pris le 13 novembre, alors qu'on nous avait dit il y a plusieurs semaines, bien avant le 13 novembre, qu'il y avait déjà un avocat.

Jean-Christian REY : Oui. Notre avocat travaille pour nous. Comment ça marche ? Les avocats, on les sollicite, ils montent le dossier, et quand après ça part en justice, il faut qu'eux puissent avoir une délibération pour nous représenter. Donc il y a le conseil, entre guillemet « privé », et quand l'instruction de la plainte arrive à un certain... La taxe GEMAPI, on n'était pas d'accord sur le produit. Les services de l'État disaient qu'on l'avait votée trop tard, etc... Nous on a dit que ce n'était pas le cas, qu'on n'était pas d'accord, on a pris un avocat pour anticiper les choses, ça s'arrêtera là parce qu'on a eu gain de cause. Donc il n'y aura pas de soucis sur le sujet. On n'aura pas besoin d'aller au-delà. Par contre, le conseil et le travail qu'ils nous ont fait, il faut le payer, donc il faut désigner un avocat. Mais en fonction si c'est le conseil privé si ça s'arrête à l'ordre privé, et ensuite la procédure juridique qui commence. Interface, aujourd'hui, comme on l'avait dit, c'est dans les mains de la justice.

Gérald MISSOUR : Merci.

Jean-Christian REY : Très bien. Je vous souhaite une bonne soirée, et bonnes fêtes de fin d'année. Attendez, il y a Didier Delpi qui veut nous dire un petit mot. Juste avant de donner la parole à Didier Delpi, je vous rappelle que dans le cadre de la mutualisation, les vœux de l'Agglo et de Bagnols sont mutualisés. Donc le 14 janvier à 19h à Bagnols, il y aura les vœux de Bagnols et également les vœux de l'Agglo auxquels vous êtes tous invités.



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°15/2019 du conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2018.

Vu le procès-verbal du conseil communautaire des 17 décembre 2018,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- D'approuver le procès-verbal du conseil communautaire des 17 décembre 2018.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019*



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 347 736,41	59 187 304,67	69 535 041,08
Titres de recettes émis (b)	2 984 277,61	61 558 920,74	64 543 198,35
Réductions de titres (c)		3 316 034,20	3 316 034,20
Recettes nettes (d = b - c)	2 984 277,61	58 242 886,54	61 227 164,15
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 347 736,41	59 187 304,67	69 535 041,08
Mandats émis (f)	4 520 212,47	58 750 449,61	63 270 662,08
Annulations de mandats (g)	21 077,10	1 209 013,03	1 230 090,13
Dépenses nettes (h = f - g)	4 499 135,37	57 541 436,58	62 040 571,95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		701 449,96	
(h - d) Déficit	1 514 857,76		813 407,80



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°16-1/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Compte de gestion 2018 du budget principal.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal, ne présente pas les résultats de la compétence transport 2017. L'agglomération s'engage à faire les écritures de régularisations nécessaires entre les 2 budgets courant 2019 pour être conforme au CG.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité : (2 abstentions)

- d'approuver le compte de gestion 2018,
- Une différence est constatée sur le résultat de clôture, en raison de la non prise en compte dans le compte de gestion du résultat 2017 du SIESB.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*



80003 - CA AIRES ACCUEIL

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 046 917,60	382 000,00	1 428 917,60
Titres de recettes émis (b)	233 328,74	383 333,26	616 662,00
Réductions de titres (c)		35 119,00	35 119,00
Recettes nettes (d = b - c)	233 328,74	348 214,26	581 543,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 046 917,60	382 000,00	1 428 917,60
Mandats émis (f)	607 280,36	161 429,83	768 710,19
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	607 280,36	161 429,83	768 710,19
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		186 784,43	
(h - d) Déficit	373 951,62		187 167,19



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°16-2/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Compte de gestion 2018 du budget aire d'accueil des gens du voyage.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité : (2 abstentions)

- d'approuver le compte de gestion 2018.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*



80011 - CA TRANSPORTS SCOLAIRES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	501 555,00	5 810 973,48	6 312 528,48
Titres de recettes émis (b)		5 546 272,12	5 546 272,12
Réductions de titres (c)		490,00	490,00
Recettes nettes (d = b - c)		5 545 782,12	5 545 782,12
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	501 555,00	5 810 973,48	6 312 528,48
Mandats émis (f)	8 760,00	5 820 444,97	5 829 204,97
Annulations de mandats (g)		193 883,77	193 883,77
Dépenses nettes (h = f - g)	8 760,00	5 626 561,20	5 635 321,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	8 760,00	80 779,08	89 539,08



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°16-3/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Compte de gestion 2018 du budget Transport.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité : (2 abstentions)

- d'approuver le compte de gestion 2018.
- Une différence est constatée sur le résultat de clôture, en raison de la prise en compte dans le compte de gestion du résultat 2017 du SIESB, alors que l'agglomération l'a repris en 2017 sur son budget principal pour couvrir certaines dépenses. (cf : délibérations CA 2017 – BP 2018)

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCÉTTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	707 986,72	714 116,55	1 422 103,27
Titres de recettes émis (b)		600 963,00	600 963,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		600 963,00	600 963,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	707 986,72	714 116,55	1 422 103,27
Mandats émis (f)	21 172,29	589 432,79	610 605,08
Annulations de mandats (g)		1 603,35	1 603,35
Dépenses nettes (h = f - g)	21 172,29	587 829,44	609 001,73
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		13 133,56	
(h - d) Déficit	21 172,29		8 038,73



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°16-4/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Compte de gestion 2018 du budget Gemapi.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité : (2 abstentions)

- d'approuver le compte de gestion 2018.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 951 707,87	1 510 225,87	4 461 933,74
Titres de recettes émis (b)	1 462 225,87	1 229 115,36	2 691 341,23
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 462 225,87	1 229 115,36	2 691 341,23
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 951 707,87	1 510 225,87	4 461 933,74
Mandats émis (f)	983 242,52	1 495 722,44	2 478 964,96
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	983 242,52	1 495 722,44	2 478 964,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	478 983,35		212 376,27
(h - d) Déficit		266 607,08	



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°16-5/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Compte de gestion 2018 du budget annexe ZA de Bernon.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité : (2 abstentions)

- d'approuver le compte de gestion 2018.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 737 901,58	1 652 485,25	4 390 386,83
Titres de recettes émis (b)	1 518 934,11	1 538 782,40	3 057 716,51
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 518 934,11	1 538 782,40	3 057 716,51
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 737 901,58	1 652 485,25	4 390 386,83
Mandats émis (f)	1 608 356,08	1 538 782,40	3 147 138,48
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 608 356,08	1 538 782,40	3 147 138,48
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	89 421,97		89 421,97



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°16-6/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Compte de gestion 2018 du budget annexe ZA de Lespérant (René-DUMONT).

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité : (2 abstentions)

- d'approuver le compte de gestion 2018

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	660 312,97	513 600,42	1 173 913,39
Titres de recettes émis (b)	459 100,42	472 011,74	931 112,16
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	459 100,42	472 011,74	931 112,16
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	660 312,97	513 600,42	1 173 913,39
Mandats émis (f)	581 092,10	472 011,74	1 053 103,84
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	581 092,10	472 011,74	1 053 103,84
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	121 991,68		121 991,68



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°16-7/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Compte de gestion 2018 du budget annexe ZA de Sarcin.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité : (2 abstentions)

- d'approuver le compte de gestion 2018

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°17-1/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Compte administratif 2018 du budget principal.

Après les votes successifs du budget primitif 2018 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (7 contres et 2 abstentions)

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	10 347 736,41	59 187 304,67	69 535 041,08
	Titres de recettes émis	2 984 277,61	58 242 886,54	61 227 164,15
	Rattachements			0,00
	Restes à réaliser	592 354,53		592 354,53
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	10 347 736,41	59 187 304,67	69 535 041,08
	Mandats émis	4 499 135,37	57 541 436,58	62 040 571,95
	Rattachements			0,00
	Restes à réaliser	2 061 900,29		2 061 900,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution</i>			
	Excédent		701 449,96	
	Déficit	1 514 857,76		-813 407,80
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent	1 785 003,37	1 300 984,67	3 085 988,04
	Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent		2 002 434,63	803 034,48
	Déficit	1 199 400,15		

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	1 785 003,37		-1 514 857,76	270 145,61
FONCTIONNEMENT	2 866 568,63	-1 565 583,96	701 449,96	2 002 434,63
TOTAL	4 651 572,00		-813 407,80	2 272 580,24

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 30/04/2019



Pour copie conforme au registre, Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°17-2/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Compte administratif 2018 du budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Après les votes successifs du budget primitif 2018 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (4 contres et 2 abstentions)

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	1 046 917,60	382 000,00	1 428 917,60
	Titres de recettes émis	233 328,74	348 214,26	581 543,00
	Rattachements			
	Restes à réaliser	30 000,00		30 000,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	1 046 917,60	382 000,00	1 428 917,60
	Mandats émis	607 280,36	161 429,83	768 710,19
	Rattachements			
	Restes à réaliser	32 573,61		32 573,61
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution</i>			
	Excédent		186 784,43	
	Déficit	373 951,62		187 167,19
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent	303 146,27		122 305,88
	Déficit		180 840,39	
RESULTAT CUMULE	Excédent		5 944,04	
	Déficit	73 378,96		67 434,92

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	303 146,27		-373 951,62	-70 805,35
FONCTIONNEMENT	-180 840,39		186 784,43	5 944,04
TOTAL	122 305,88		-187 167,19	-64 861,31

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°17-3/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Compte administratif 2018 du budget Transport.

Après les votes successifs du budget primitif 2018 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (4 contres et 2 abstentions)

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	501 555,00	5 810 973,48	6 312 528,48
	Titres de recettes émis	0,00	5 545 782,12	5 545 782,12
	Rattachements			
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	501 555,00	5 810 973,48	6 312 528,48
	Mandats émis	8 760,00	5 626 561,20	5 635 321,20
	Rattachements			
	Restes à réaliser	2 311,48		
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution</i>			
	Excédent			
	Déficit	8 760,00	80 779,08	89 539,08
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent	0,00	668,48	
	Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent		0,00	
	Déficit	11 071,48	80 110,60	91 182,08

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	0,00		-8 760,00	-8 760,00
FONCTIONNEMENT	668,48		-80 779,08	-80 110,60
TOTAL	668,48		-89 539,08	-88 870,60

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°17-4/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Compte administratif 2018 du budget Gemapi.

Après les votes successifs du budget primitif 2018 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité ; (4 contres et 2 abstentions)

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	877 986,72	714 117,00	1 592 103,72
	Titres de recettes émis	0,00	600 963,00	600 963,00
	Rattachements			
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	877 986,72	714 117,00	1 592 103,72
	Mandats émis	21 172,29	587 829,44	609 001,73
	Rattachements			
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution</i>			
	Excédent		13 133,56	
	Déficit	21 172,29		8 038,73
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent	151 038,43	39 116,85	190 155,28
	Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent	129 866,14	52 250,41	182 116,55
	Déficit			

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	151 038,43		-21 172,29	129 866,14
FONCTIONNEMENT	39 116,85		13 133,56	52 250,41
TOTAL				182 116,55

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 30/04/2019



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY

Délibération n°17-4.2019 du 8 avril 2019, page 3





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°17-5/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Compte administratif 2018 du budget annexe ZA Bernon.

Après les votes successifs du budget primitif 2018 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (4 contres et 2 abstentions)

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	2 951 707,87	1 510 225,87	4 461 933,74
	Titres de recettes émis	1 462 225,87	1 229 115,36	2 691 341,23
	Rattachements			
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	2 951 707,87	1 510 225,87	4 461 933,74
	Mandats émis	983 242,52	1 495 722,44	2 478 964,96
	Rattachements			
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution</i>			
	Excédent	478 983,35		212 376,27
	Déficit		266 607,08	
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit	0,00		0,00
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent		304 504,32	
	Déficit	1 451 482,00		1 146 977,68
RESULTAT CUMULE	Excédent		37 897,24	
	Déficit	972 498,65		934 601,41

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-1 451 482,00		478 983,35	-972 498,65
FONCTIONNEMENT	304 504,32		-266 607,08	37 897,24
TOTAL	-1 146 977,68		212 376,27	-934 601,41

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°17-6/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Compte administratif 2018 du budget annexe ZA Lespérant – René Dumont.

Après les votes successifs du budget primitif 2018 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (4 contres, 2 abstentions)

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	2 737 901,58	1 652 485,25	4 390 386,83
	Titres de recettes émis	1 518 934,11	1 538 782,40	3 057 716,51
	Rattachements			
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	2 737 901,58	1 652 485,25	4 390 386,83
	Mandats émis	1 608 356,08	1 538 782,40	3 147 138,48
	Rattachements			
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution</i>			
	Excédent		0,00	
	Déficit	89 421,97		89 421,97
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent			
	Déficit	1 007 564,00	53 750,14	1 061 314,14
RESULTAT CUMULE	Excédent			
	Déficit	1 096 985,97	53 750,14	1 150 736,11

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-1 007 564,00		-89 421,97	-1 096 985,97
FONCTIONNEMENT	-53 750,14		0,00	-53 750,14
TOTAL	-1 061 314,14		-89 421,97	-1 150 736,11

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°17-7/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Compte administratif 2018 du budget annexe ZA Sarcin.

Après les votes successifs du budget primitif 2018 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (4 contres, 2 abstentions)

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	630 312,97	513 600,42	1 143 913,39
	Titres de recettes émis	459 100,42	472 011,74	931 112,16
	Rattachements			
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	630 312,97	513 600,42	1 143 913,39
	Mandats émis	581 092,10	472 011,74	1 053 103,84
	Rattachements			
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution</i>			
	Excédent		0,00	
	Déficit	121 991,68		121 991,68
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent		0,00	
	Déficit	67 812,55		67 812,55
RESULTAT CUMULE	Excédent		0,00	
	Déficit	189 804,23		189 804,23

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-67 812,55		-121 991,68	-189 804,23
FONCTIONNEMENT	0,00		0,00	0,00
TOTAL	-67 812,55		-121 991,68	-189 804,23

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-1/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Affectation du résultat 2018 du budget principal.

Considérant le compte administratif 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants (reportés dans le tableau joint en annexe),

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 contres, 1 abstention)

- d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTATS	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				SIVOM TOURISTIQUE VALLEE CEZE			
INVEST	1 785 003,37 €		-1 514 857,76 €	0,00 €	Dépenses 2 061 900,29 €	-1 469 545,76 €	-1 199 400,15 €
FONCT	2 866 568,63 €	1 565 583,96 €	701 449,96 €	5 919,36 €	592 354,53 € Recettes		2 008 353,99 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2018	2 008 353,99 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		1 199 400,15 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		808 953,84 €
Total affecté au c/ 1068 :		1 199 400,15 €

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 30/04/2019

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-2/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Affectation du résultat 2018 du budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Considérant le compte administratif 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants (reportés dans le tableau joint en annexe),

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 contres, 1 abstention)

- d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER invest 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	303 146,27 €		-373 951,62 €	Dépenses 32 573,61 €	-2 573,61 €	-73 378,96 €
				30 000,00 €		
FONCT	-180 840,39 €		186 784,43 €	Recettes		5 944,04 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2018	5 944,04 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		5 944,04 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		5 944,04 €

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-3/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Affectation du résultat 2018 du budget Transport.

Considérant le compte administratif 2018,

Constatant qu'il présente les résultats suivants

- 002 Résultat de fonctionnement : - 80 110,60 €
- 001 Résultat d'investissement : - 11 071,48 €

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 contres, 1 abstention)

- De reprendre ces résultats aux comptes 001 et 002.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-4/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Affectation du résultat 2018 du budget Gemapi.

Considérant le compte administratif 2018,

Constatant qu'il présente les résultats suivants

- 002 Résultat de fonctionnement : 52 250,41 €
- 001 Résultat d'investissement : 129 866,14 €

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 contres, 1 abstention)

- De reprendre ces résultats aux comptes 001 et 002.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-5/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Affectation du résultat 2018 du budget annexe ZA Bernon.

Considérant le compte administratif 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants (reportés dans le tableau joint en annexe),

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 contres, 1 abstention)

- d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-1 451 482,00 €		478 983,35 €		0,00 €	-972 498,65 €
				Recettes		
FONCT	304 504,32 €		-266 607,08 €			37 897,24 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2018	
AU		37 897,24 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		37 897,24 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		37 897,24 €

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-6/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Affectation du résultat 2018 du budget annexe ZA Lespérant (René Dumont).

Considérant le compte administratif 2018,

Constatant qu'il présente les résultats suivants

- 002 Résultat de fonctionnement : - 53 750,14 €
- 001 Résultat d'investissement : - 1 096 985,97 €

Le conseil communautaire décide, à la majorité (2 contres, 1 abstention)

- De reprendre ces résultats aux comptes 001 et 002.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-7/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Affectation du résultat 2018 du budget annexe ZA Sarcin.

Considérant le compte administratif 2018,

Constatant qu'il présente les résultats suivants

- 002 Résultat de fonctionnement : 0,00 €
- 001 Résultat d'investissement : - 189 804,23 €

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 contres, 1 abstention)

- De reprendre ces résultats aux comptes 001 et 002.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-1/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Budget primitif 2019 du budget principal.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 01 avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à la majorité, (13 contres, 4 abstentions)

- D'adopter comme suit le budget primitif 2019 du budget principal, joint en annexe :

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-2/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Budget primitif 2019 du budget Aire d'accueil des gens du voyage.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 01 avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, (2 abstentions)

- D'adopter comme suit le budget primitif 2019 du budget Aire d'accueil des gens du voyage, joint en annexe :

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY



**EXERCICE 2019 - BUDGET
ANNEXE TRANSPORT**

FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	BP 2019
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	5 201 090
012	Charges de personnel	230 860
65	Autres charges de gestion	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
014	Atténuation de produits	
022	Dépenses imprévues	
	<i>Sous-total dépenses réelles</i>	
	Autofinancement complémentaire	
001	Résultat antérieur	80 110
042	Amortissements	50 000
TOTAL DES DEPENSES		5 562 060
RECETTES		
70	Produits des services	323 910
013	Atténuation de charges	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations, subventions, participations	5 238 150
75	Autres produits de gestion	
76-77	Produits exceptionnels	
	<i>Total des recettes de l'exercice</i>	5 562 060,00
00	Résultat antérieur	
TOTAL DES RECETTES		5 562 060
INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	BP 2019
DEPENSES		
20	Immo incorporelles	103 000,00
21	Immos corporelles - Equipement	458 312,00
2	Dépenses imprévues	
16	Dettes en capital	
00	Résultat antérieur	8 760,00
TOTAL DES DEPENSES		570 072,00
RECETTES		
001	Résultat antérieur	
13	Subv. et participations d'équipement	
040	Amortissements	50 000,00
16	Emprunt	520 072,00
021	Autofinancement complémentaire	
TOTAL DES RECETTES		570 072,00



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-3/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Budget primitif 2019 du budget Transport.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 01 avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, (3 abstentions)

- D'adopter comme suit le budget primitif 2019 du budget Transport, joint en annexe :

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 21/05/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-4/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Budget primitif 2019 du budget Gémapi.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 01 avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, (3 abstentions)

- D'adopter comme suit le budget primitif 2019 du budget Gémapi, joint en annexe :

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-5/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Budget primitif 2019 du budget annexe ZA de Bernon.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 01 avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, (1 abstention)

- D'adopter comme suit le budget primitif 2019 du budget annexe ZA de Bernon, joint en annexe :

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-6/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Budget primitif 2019 du budget annexe ZA de Lespérant (René DUMONT).

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 01 avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ; (2 abstentions)

- D'adopter comme suit le budget primitif 2019 du budget annexe ZA de Lespérant (René DUMONT), joint en annexe :

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-7/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Budget primitif 2019 du budget annexe ZA de Sarcin.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 01 avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ; (2 abstentions)

- D'adopter comme suit le budget primitif 2019 du budget annexe ZA de Sarcin, joint en annexe :

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY



EPCI : 421 DU GARD RHODANIE

ARRONDISSEMENT : 30

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE BAGNOLS / CEZE



N° 1259 FPU (2)

TAUX
FDL
 2019

AR PREFECTURE

030-200034692-20190408-DEL20_2019-DE
Regu le 30/04/2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES⁽¹²⁾

Taxe d'habitation :	1 075 136
Taxe foncière (bâti) :	9 063
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	717
a. Réduction des bases des créations d'établissements	5 361
b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire	136 957
c. Autres allocations	

Dotation pour perte de THLV :

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)⁽¹³⁾

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

2 569 714

2a. BASES NON TAXEES⁽¹⁴⁾

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)	915
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	734 225
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	596 673
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	609 975

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS⁽¹⁵⁾

 CVAE : part dégrévée
 CVAE : part relative aux exonérations compensées
 CVAE : part relative aux exonérations non compensées

2 569 714

2c. PRODUIT DES IFR⁽¹⁶⁾

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	30 814
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	145 531
	489 648
Stations radioélectriques	950 737
	934
Gaz - stockage, transport...	
	9 414

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES⁽¹⁶⁾

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec rattrapage ¹⁷	Taux moyen 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	25,97	25,97		20,10	25,97	26,43
EPCI en régime de croisière						
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation						
				Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre ²³	Taux moyen communal 2018 (niveau national) ²⁴	Taux plafond pour 2019 ²⁵
1,002150		1,000888		26,43	26,43	52,86

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE⁽¹⁷⁾

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national	18,30	29,73
Taux maximum de la majoration spéciale :		0,460

N° 1259 FPU ()
TAUX
FDL
 2019



EPCI : 421 DU GARD RHODANIEN
 ARRONDISSEMENT : 30
 TRESORERIE DE BAGNOLS / CEZE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

CFE	44 110 765	Taux d'imposition de 2018	25,95	Taux d'imposition plafonné pour 2019	>>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	44 878 000	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	11 670 364
-----	------------	---------------------------	-------	--------------------------------------	-----	---	------------	--	------------

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Taxe d'habitation	98 989 705	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2018	10,51	Autre option : taux moyens pondérés des communes		Bases d'imposition prévisionnelles 2019	102 355 000	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)	10 757 511
Taxe foncière (bâti)	96 853 061		2,70				99 182 000		2 677 914
Taxe foncière (non bâti)	2 520 033		3,48				2 575 000		89 610

Pour information :
 Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	22 556 498	Total allocations compensatrices	1 228 168	Produit taxe additionnelle FNB	69 257	Produit global des IFR	8 17 847	Produit de la CVAE	3 520 451	DCRTP	N C	TASCOM	522 700
		Versement GIR	0	Prélèvement GIR	8 988 215	Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique	11 861 255		13 525 035				

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)		Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)		TAUX VOTES		Produit correspondant (col.4 x col.9)		Réserve de taux capitalisée		Réserve de taux utilisée		TAUX VOTE		Taux mis en réserve
		10,51 %		10,51 %	10 457 341							26,63 %		
		2,70 %		2,70 %	2 677 914									
		3,48 %		3,48 %	89 610									
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières	13 525 035					Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)	13 525 035							

A NIMES le 08/du19
 Le Directeur Dep. des Finances Publiques le
 Le préfet,
 A Bagnols sur Ceze le 08/du19
 Le président,
 COMMUNITE D'AGGLOMERATION BAGNOLS SUR CEZE
 MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
 FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°20/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Fixation des taxes fiscales 2019.

Vu l'état n° 1259 FPU transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant le montant des bases prévisionnelles d'impositions directes,

Vu le Budget Primitif 2019, fixant le montant des produits des taxes directes locales attendu pour 2019,

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (5 contres, 5 abstentions)

- de fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2019 :
 - Cotisation foncière des entreprises : 26,43%
 - Taxe d'habitation : 10,51 %,
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,70 %.
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,48 %.

- De fixer le produit de la taxe Gemapi pour l'année 2019 à 600 000 €.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 626 783

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 74 350 595

Bases prévisionnelles d'imposition : 76 410 732

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 EX CC CEZE SUD	3 054 337	9,60 %	293 216
02 EX CC VAL DE TAVE	6 813 726	13,60 %	926 667
03 BAGNOIS SUR CEZE	21 997 735	17,00 %	3 739 614
04 LAUDUN-L ARDOISE	5 484 822	13,60 %	745 936
05 PONT ST ESPRIT	10 236 472	16,00 %	1 637 835
06 SABRAN	1 861 379	11,60 %	215 920
07 ST ALEXANDRE	1 056 028	11,60 %	122 499
08 ST ETIENNE DES SORTS	478 157	13,60 %	65 029
09 ST GENIES DE COMOLAS	1 605 381	15,60 %	250 439

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 626 783

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 74 350 595

Bases prévisionnelles d'imposition : 76 410 732

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
10 ST NAZAIRE	1 126 177	13,60 %	153 160
11 ST VICTOR LA COSTE	1 831 681	11,60 %	212 475
12 VENEJAN	1 445 013	9,60 %	138 421
13 AIGUEZE	284 791	11,60 %	33 036
14 CARSAN	588 510	13,60 %	80 037
15 LE GARN	267 725	13,60 %	36 441
16 ISSIRAC	336 279	11,60 %	39 008
17 LAVAL ST ROMAN	221 498	15,60 %	34 554
18 ST CHRISTOL DE RODIERES	176 873	13,60 %	24 055

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 626 783

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 74 350 595

Bases prévisionnelles d'imposition : 76 410 732

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
19 STJULIEN DE PEYROLAS	1 231 181	15,60 %	192 666
20 AUTRES LOCAUX ST PAULET	1 502 595	15,60 %	234 404
21 LOCAUX CHARTREUSE ST PAULE	21 260	15,60 %	3 314
22 SALAZAC	211 966	13,60 %	28 824
23 CORNILLON	843 302	13,60 %	114 689
24 GOUDARGUES	1 314 921	11,60 %	152 531
25 LIRAC	922 051	13,60 %	125 399
26 ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	568 078	13,60 %	47 259
27 ST LAURENT DE CARNOLS	534 325	11,60 %	61 982

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 626 783

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 74 350 595

Bases prévisionnelles d'imposition : 76 410 732

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
28 ST MICHEL D EUZET	685 663	11,60 %	79 537
29 MONTCLIUS	258 316	11,60 %	29 965
30 LA ROQUE SUR CEZE	299 088	9,60 %	28 712
31 ST ANDRE D'OLERARGUES	485 086	11,60 %	56 270
32 ST GERVAIS	764 240	9,60 %	73 367
33 ST MARCEL DE CAREIRET	718 223	13,60 %	97 678
34 TAVEL	2 021 973	13,60 %	274 988
35 VERFEUIL	676 348	11,60 %	78 456
36 ST LAURENT DES ARBRES	3 202 198	11,60 %	371 455

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 626 783

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 74 350 595

Bases prévisionnelles d'imposition : 76 410 732

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
37 MONTFAUCON	1 283 334	15,60%	200 200

A NIMES, le 12 mars 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

GUIN FREDERIC

, le

A Bayons d'Azac

, le 28/04/19

Le Préfet,

Le Président,



[Handwritten signature in blue ink]



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°21/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019 par zone de perception.

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 01 avril 2019,

Vu la délibération fixant les différents zonages à prendre en compte pour la fixation de la TEOM,

Considérant que le montant à financer par la TEOM comprend :

- le coût total du service, comprenant les frais de collecte, de traitement, de déchetterie et de pré-collecte,
- la part propreté reversée aux communes qui justifient de par l'annexe 7 du CA, un service propreté.

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (7 contres, 4 abstentions)

- de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019 de la façon suivante :

Commune	Taux
Chusclan	9,60%
Codolet	9,60%
La Roque sur Cèze	9,60%
Orsan	9,60%
Saint Gervais	9,60%
Vénéjan	9,60%
Aiguèze	11,60%
Goudargues	11,60%
Issirac	11,60%
Montclus	11,60%
Sabran	11,60%
Saint Alexandre	11,60%
Saint André d'Olérargues	11,60%
Saint Laurent de Camols	11,60%
saint Laurent des Arbres	11,60%
Saint Michel d'Euzet	11,60%
Saint Victor la Coste	11,60%
Verfeuil	11,60%
Carsan	13,60%
Cavillargues	13,60%
Connaux	13,60%
Cornillon	13,60%

Gaujac	13,60%
Laudun - L'Ardoise	13,60%
Le Garn	13,60%
Le Pin	13,60%
Lirac	13,60%
Saint André de Roquepertuis	13,60%
Saint Christol de Rodières	13,60%
Saint Etienne	13,60%
Saint Marcel de Careiret	13,60%
Saint Nazaire	13,60%
Saint Paul les Fonts	13,60%
Saint Pons la Calm	13,60%
Salazac	13,60%
Tavel	13,60%
Tresques	13,60%
Laval St Roman	15,60%
Montfaucon	15,60%
Saint Geniès	15,60%
Saint Julien de Peyrolas	15,60%
Saint Paulet de Caisson	15,60%
Pont-Saint-Esprit	16,00%
Bagnols-sur-Cèze	17,00%

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 30/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°22/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Conventions pour le reversement de la part « propreté » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Considérant que cette question a été présentée à la commission locale d'évaluation des charges transférées et à la commission des moyens généraux du 1^{er} avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ; (1 abstention)

- d'approuver le principe de reversement de la part « propreté » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux communes de Bagnols-sur-Cèze, Laudun-L'Ardoise, Tavel et Pont-Saint-Esprit,
- de fixer les montants de la part « propreté » pour chaque commune comme suit :
 - Bagnols-sur Cèze 1.362.814,00 €
 - Pont-Saint-Esprit 298.099,00 €
 - Laudun – L'Ardoise 55.151,00 €
 - Tavel 8.284,32 €
- d'approuver le texte de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY



**Convention entre la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et la
Commune de ... pour le reversement de la part « propreté » de la taxe
d'enlèvement des ordures ménagères**

Entre

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, représentée par son Président, Monsieur Jean Christian REY,

Et

La Commune de ..., représentée par son Maire, Monsieur ...,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE :

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien est compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

En, la Communauté va percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dans laquelle figure la part « propreté » (nettoyage) de la ville, qui n'a pas été transférée.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions financières et techniques de reversement de cette part « propreté » à la commune de ...

Article 1^{er} :

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, perçoit par douzième le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des quarante-trois communes du territoire.

Article 2 :

La commune de ... utilise une partie du produit de cette taxe pour financer des actions qui n'entrent pas dans la compétence transférée.

La différence entre le produit perçu et la charge transférée doit être reversée à la commune de ... est de ... € :

Commune	Montant TEOM perçu par l'Agglomération en 2019	Part propreté à reverser	Montant mensuel à reverser
...	... €	... €	... €

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le

Le Président

Le Maire

Jean Christian REY



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°23/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Fixation du tarif de la Redevance spéciale – Ordures ménagères.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment aux articles L.2224-14 et 2333-78, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale ont l'obligation de créer une redevance spéciale pour l'élimination des déchets résultant d'activités professionnelles ou administratives et assimilables aux déchets ménagers qu'ils collectent et traitent sans sujétions particulières,

Vu la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 portant obligation de mettre en place une redevance spéciale pour financer l'élimination des déchets non ménagers, cette redevance spéciale devant couvrir l'intégralité du coût du service rendu,

Vu le décret du 13 juillet 1994 portant sur l'obligation de valorisation des déchets d'emballage,

Vu la circulaire n° 95-49 du 13 avril 1995 relative à la mise en application du décret du 13 juillet 1994,

Vu la circulaire du 28 avril 1998 qui rappelle cette obligation de mise en place dès lors que la collectivité décide de prendre en charge des déchets non ménagers et lorsque le service n'est pas financé par la REOM,

Considérant que la redevance spéciale s'applique à tous les établissements publics et administrations collectés mais aussi aux activités professionnelles (industriels, commerçants et artisans) bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères,

Considérant que sont donc dispensés de la redevance spéciale : les ménages et les établissements assurant eux-mêmes l'élimination de leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 01 avril 2019,

I/ Communes de Codolet, Chusclan et Orsan**Mise en place des critères de calcul de la redevance :**

Le Service rendu sera apprécié sur la base du nombre et de la capacité des bacs mis à disposition en tenant compte du coût des collectes.

Pour déterminer le tarif de la redevance spéciale il convient de définir au préalable certains paramètres :

Mode de calcul :

- T1 = litrage du ou des bacs mis à disposition des entreprises,
- T2 = coût de la collecte
- T3 = coût du traitement
- T4 = coût d'achat des conteneurs

Formule de calcul : $\frac{T2 + T3 + T4}{T1}$

II/ La commune de Goudargues : uniquement les « gros producteurs »**Mode de calcul**

- restaurants	787,00 €
- cafés	336,00 €
- cafés avec restaurant	561,00 €
- tables d'hôtes	336,00 €
- boulangeries	561,00 €
- pizzas à emporter	321,00 €
- camping par emplacement	26,66 €

III/ Tous les campings du territoire**Mode de calcul**

Nombre de part * 26,66 € (coût de l'emplacement).

Cette redevance n'est pas assujettie à la TVA.

Ces prix seront révisés chaque année au 1er janvier.

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (1 contre)

- de fixer le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019 à 0,954 € le litre,
- d'exonérer de la redevance spéciale l'ensemble des établissements publics communaux et intercommunaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place le règlement de la redevance spéciale qui précise le cadre et les conditions générales d'application ainsi que les conventions particulières qui fixent les modalités d'exécution du service et de recouvrement de chaque producteur,
- d'autoriser Monsieur le Pr~~18/04/2019~~ésident à signer toute convention et tout document se rapportant à cette redevance ou à cette délibération.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°24/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Révision des attributions de compensation.

Vu le transfert de la compétence Gémapi,

Considérant la prise en charge en lieu et place des communes adhérentes des syndicats suivants : SMABVGR, Ardèche claire et Arnave,

Considérant que cette question a été présentée à la Clect et à la commission des moyens généraux en date du 1er avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

D'approuver la modification des Attributions de compensations comme suit à compter du 1er janvier 2019 :

Commune	Modifications	AC 2018	AC 2019
Aiguèze	1 201,55	7 667,38	6 465,83
Bagnols-sur-Cèze		2 882 229,56	2 882 229,56
Carsan		23 043,05	23 043,05
Cavillargues		9 902,88	9 902,88
Chusclan		830 598,78	830 598,78
Codolet		957 994,40	957 994,40
Connaux		50 595,70	50 595,70
Cornillon		119 802,81	119 802,81
Gaujac		9 391,50	9 391,50
Goudargues		35 005,21	35 005,21
Issirac		25 064,58	25 064,58
La Roque-sur-Cèze		30 703,38	30 703,38
Laudun-L'Ardoise	2 972,96	3 594 215,44	3 591 242,48
Laval-Saint-Roman		310,63	310,63
Le Garn		2 921,47	2 921,47
Le Pin		3 044,10	3 044,10
Lirac		11 241,89	11 241,89
Montclus		10 289,59	10 289,59
Montfaucon		120 067,29	120 067,29
Orsan		537 512,09	537 512,09
Pont-saint-Esprit	9 524,92	1 929 562,65	1 920 037,73
Sabran		66 147,77	66 147,77
Saint-Alexandre	9 524,92	76 403,17	66 878,25
Saint-André-de-Roquepertuis		-40,53	-40,53
Saint-André-d'Olérargues		53 519,73	53 519,73
Saint-Christol-de-Rodières		3 328,75	3 328,75
Saint-Etienne-des-Sorts		131 446,08	131 446,08
Saint-Geniès-de-Comolas	12 286,33	183 146,42	170 860,09
Saint-Gervais		-3 694,80	-3 694,80

AR PREFECTURE

030-200034692-20190408-DEL24_2019-DE
Regu le 18/04/2019

Saint-Julien-de-Peyrolas	7 082,03	55 003,44	47 921,41
Saint-Laurent-de-Garnols		-3 090,98	-3 090,98
Saint-Laurent-des-arbres		170 833,64	170 833,64
Saint-Marcel-de-Careiret		84 026,94	84 026,94
Saint-Michel-d'Euzet		6 925,16	6 925,16
Saint-Nazaire		67 872,46	67 872,46
Saint-Paulet-de-Caisson	7 709,72	45 257,84	37 548,12
Saint-Paul-les-Fonts		45 998,95	45 998,95
Saint-Pons-la-Calm		3 741,95	3 741,95
Saint-Victor-la-Coste		37 487,03	37 487,03
Salazac		321,15	321,15
Tavel	23 307,41	934 282,22	910 974,81
Tresques		202 793,87	202 793,87
Vénéjan		156 677,13	156 677,13
Verfeuil		100 358,10	100 358,10
TOTAUX	73 609,84	13 609 909,87	13 536 300,03

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019***Le Président**
Jean Christian REY



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°25/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des entreprises de spectacles vivants.

Vu le code général des impôts,

Vu l'article 1586 nonies et l'article 1464 du code général des impôts

Considérant que la question a été présentée à la commission des moyens généraux du 1er avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- D'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les lieux de diffusion de spectacles vivants d'une capacité moyenne d'accueil du public inférieure à 1500 places, à hauteur de 100%

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°26/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER



Objet : Dotation de solidarité communautaire 2019.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, modifié par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui impose l'instauration d'une dotation de solidarité communautaire dans le cas où une communauté d'agglomération est signataire d'un contrat de ville,

Vu le contrat de ville signé par la Communauté d'agglomération,

Vu le pacte fiscal et financier approuvé le 17 octobre 2016,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 01 avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

De fixer pour l'exercice 2019 une Dotation de Solidarité Communautaire de la façon suivante :

- montant total de 382 255 €,
- critères retenus :
 - o population INSEE 2019 ;
 - o poids du potentiel fiscal 4 taxes, tel que mentionné sur les fiches individuelles DGF 2018, en prenant en compte les écarts négatifs par rapport à la moyenne de la Communauté d'agglomération ;
 - o population résidant dans les quartiers prioritaires de la ville, définis au contrat de ville signé par la Communauté d'agglomération.
- poids des critères :

Population INSEE	25 %
Poids du potentiel fiscal	40 %
Population QPV	35 %

Calcul de l'attribution

Commune	Fonds de concours	DSC		FDC + DSC	Par habitant
		Population	Pot. fiscal		
Aiguèze	3 330	25,0%	40,0%	5 047	23,26
Bagnols-sur-Cèze	185 930	35,0%		324 949	17,48
Carsan	6 680			10 226	15,31
Cavillargues	8 560			13 072	15,27
Chusclan	10 090			11 367	11,27

AR PREFECTURE

030-200034692-20190408-DEL26_2019-DE

Regu le 09/04/2019

Godollet	6 980	883	7 863	11,27
Connaux	6 980	6 268	23 248	13,69
Cornillon	9 430	4 984	14 414	15,29
Gaujac	11 230	6 164	17 394	15,49
Goudargues	11 220	6 510	17 730	15,80
Issirac	3 330	2 283	5 613	18,59
La Roque-sur-Cèze	3 330	498	3 828	20,47
Laudun-L'Ardoise	63 250	8 006	71 256	11,27
Laval-Saint-Roman	3 330	1 644	4 974	22,11
Le Garn	3 330	1 864	5 194	23,08
Le Pin	4 290	3 116	7 406	17,26
Lirac	9 140	4 635	13 775	15,07
Montclus	3 330	1 874	5 204	24,43
Montfaucon	15 090	2 277	17 367	11,51
Orsan	11 560	1 463	13 023	11,27
Pont-Saint-Esprit	106 110	66 066	172 176	16,23
Sabran	17 260	5 920	23 180	13,43
Saint-Alexandre	12 440	5 738	18 178	14,61
Saint-André-de-Roquepertuis	6 110	4 984	11 094	18,16
Saint-André-d'Olérargues	4 430	2 594	7 024	15,86
Saint-Christol-de-Rodières	3 330	1 209	4 539	27,34
Saint-Etienne-des-Sorts	5 800	734	6 534	11,27
Saint-Geniès-de-Comolas	19 600	9 661	29 261	14,93
Saint-Gervais	7 230	3 495	10 725	14,83
Saint-Julien-de-Peyrolas	14 100	7 791	21 891	15,53
Saint-Laurent des arbres	30 330	12 603	42 933	14,16
Saint-Laurent-de-Carnols	4 940	2 472	7 412	15,00
Saint-Marcel-de-Careiret	8 600	5 517	14 117	16,42
Saint-Michel-d'Euzet	6 410	3 183	9 593	14,97
Saint-Nazaire	12 320	6 258	18 578	15,08
Saint-Paulet-de-Caisson	18 410	10 041	28 451	15,45
Saint-Paul-les-Fonts	10 550	6 494	17 044	16,16
Saint-Pons-la-Calm	4 440	2 724	7 164	16,14
Saint-Victor-la-Coste	20 950	10 167	31 117	14,85
Salazac	3 330	1 370	4 700	25,13
Tavel	19 970	2 528	22 498	11,27
Tresques	18 530	4 744	23 274	12,56
Vénéjan	12 680	1 605	14 285	11,27
Verfeuil	6 150	1 817	7 967	12,95
TOTAL	764 430	382 255	1 146 685	15,19
CUMUL		1 146 685		

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019**Le Président**
Jean Christian REY



CONVENTION FONDS DE CONCOURS 2019

Entre

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, représentée par Monsieur Jean Christian REY, son Président,

Ci-après dénommée l'Agglomération,

Et

La Commune

.....
... représentée par, Maire

Ci-après dénommée la Commune,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Par la présente convention, la Commune s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre des opérations d'investissement prévues dans le cadre de la politique de fonds de concours de l'Agglomération.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE FINANCEMENT

En application de la délibération .../2019 du 8 avril 2019, l'Agglomération s'engage à verser des fonds de concours, dont le montant :

- ne peut excéder la part du financement assuré par la Commune,
- est plafonné à 50% du coût maximum TTC du projet, subventions et participations éventuelles et FCTVA déduits,
- est calculé sur la base de 10€ par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1^{er} janvier 2019 et issue du recensement INSEE 2016, avec un plancher minimum de 3.330€ par commune.

ARTICLE 3 – PROJET ET FINANCEMENT

La Commune a décidé de réaliser une opération ou les opérations d'investissement suivante(s) :

.....

dont le coût total éligible de l'action est estimé à :

.....

TTC

En application de l'article 2, le montant des fonds de concours versé par l'Agglomération est fixé à

.....

€

- équivalent à% du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établie à la date de la signature.

ARTICLE 4 - DELAIS D'EXECUTION ET DE VALIDITE

La présente convention est valable à partir de sa signature pour une durée de 2 ans. Il sera toutefois possible à la Commune de solliciter la prorogation d'un an.

Dans le cas où la Commune ne justifierait pas de l'achèvement de l'opération dans ces délais, la participation de l'Agglomération sera annulée.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Le montant du fonds de concours sera versé en 2 fois :

- acompte de 50% à la signature de la convention et de l'envoi du dossier de présentation du projet avec son plan de financement,
- solde sur présentation du certificat d'achèvement des travaux visé par le Maire de la Commune et du bilan financier précisant les dépenses et les recettes réellement encaissées par la Commune sur l'opération financée visé par le trésorier et sur production de justificatifs de la publicité faite sur le soutien financier de l'Agglomération (article 8).

ARTICLE 6 – RESTITUTION EVENTUELLE DU FONDS DE CONCOURS

L'Agglomération vérifiera l'emploi conforme des fonds de concours attribués et exigera son remboursement total ou partiel si son utilisation se révèle différente de celle mentionnée dans la présente convention. Les effets de la présente clause sont limités à la durée de la convention.

ARTICLE 7 - MONTAGE JURIDIQUE

La Commune prendra toute mesure pour que la responsabilité de l'Agglomération ne puisse être recherchée pour quelque cause que ce soit et souscrira toute police d'assurance qu'elle jugera nécessaire à la réalisation du projet.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

Afin d'informer l'opinion publique et dans un souci de transparence, la Commune bénéficiaire d'un fonds de concours accepte de se soumettre à des obligations en matière de publicité et de contrôle de l'opération financée par l'Agglomération, et ce dès notification de l'aide et/ou début des travaux.

En cas de non-respect des dispositions suivantes, le remboursement de tout ou partie des fonds de concours perçus pourra être exigé par l'Agglomération.

Obligations en matière de publicité

La Commune s'engage à afficher les financements de l'Agglomération, à apposer le logo de l'Agglomération sur tout document informatif relatif à l'opération et à faire connaître le soutien financier qu'elle a reçu pour les opérations d'investissement.

Lorsque le fonds de concours porte sur des travaux, la Commune s'engage à :

- Apposer un panneau d'information pendant la durée des travaux,
- Une fois les travaux terminés, à laisser de manière permanente un panneau indiquant que l'opération a été réalisée avec le concours de l'Agglomération.

Différents types de supports sont disponibles sur demande auprès du service Communication de l'Agglomération.

L'Agglomération devra être associée à toute manifestation concernant l'opération.

Cette mention et/ou logo devront également être repris sur tout support de communication se rapportant au projet financé (brochures, dépliants, lettres d'information, communiqués de presse...).

Contrôle de la réalisation de l'opération

La Commune s'engage à informer l'Agglomération de tout changement dans la nature du projet, dans son coût, dans ses recettes ou dans ses délais de réalisation.

ARTICLE 9 – RESILIATION ET/OU LITIGE

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, l'autre partie pourra prononcer la résiliation des présentes. Les sommes éventuellement versées feront l'objet d'un remboursement.

En cas de différend, les parties s'obligent à épuiser les voies permettant un accord amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Nîmes est seul compétent.

Fait à

Le

Le Maire
de la Commune de

Le Président
de la Communauté
d'agglomération du Gard
rhodanien



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°27/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 59
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Stéphane CARDENES à Laurent NADAL.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Attribution de fonds de concours aux communes pour 2019.

Considérant que dans le cadre du vote de son budget 2019, le Conseil communautaire a décidé de poursuivre sa politique d'attribution de fonds de concours pour les 44 communes du territoire pour un montant de 10 € par habitant,

Considérant que le fonds de concours est mobilisable sur trois années à compter du vote du budget de l'année en cours, soit pour 2019, 2018 et 2017,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Aménagement du Territoire, Ruralité et Service Public du 4 avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- De fixer le montant à hauteur de 50% du coût maximum TTC du projet restant à la charge de la commune, FCTVA, subventions et participations éventuelles déduites, sur la base suivante :
 - 10€ par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1er janvier 2019 et issue du recensement INSEE 2016,
 - Un plancher minimum de 3.330€ par commune,
 - Une convention sera signée entre la Communauté d'agglomération et la commune bénéficiaire.
- D'approuver le projet de convention qui sera adapté à chaque projet communal présenté.
- D'autoriser le président à signer les conventions avec les communes bénéficiaires.

Les communes devront adresser une lettre d'intention, la présentation du projet, la délibération communale ainsi que le plan de financement du projet. Elles auront 2 années pour réaliser le(s) projet(s) retenu(s).

Fonds de concours 2019

Commune	Population totale	Montant
Bagnols-sur-Cèze	18 593	185 930
Pont-Saint-Esprit	10 611	106 110
Laudun-l'Ardoise	6 325	63 250
Saint-Laurent-des-Arbres	3 033	30 330
Saint-Victor-la-Coste	2 095	20 950
Tavel	1 997	19 970
Saint-Geniès-de-Comolas	1 960	19 600
Tresques	1 853	18 530
Saint-Paulet-de-Caisson	1 841	18 410
Sabran	1 726	17 260
Connaux	1 698	16 980

Montfaucon	1 509	15 090
Saint-Julien-de-Peyrolas	1 410	14 100
Vénéjan	1 268	12 680
Saint-Nazaire	1 232	12 320
Saint-Alexandre	1 244	12 440
Orsan	1 156	11 560
Goudargues	1 122	11 220
Gaujac	1 123	11 230
Saint-Paul-les-Fonts	1 055	10 550
Chusclan	1 009	10 090
Cornillon	943	9 430
Lirac	914	9 140
Saint-Marcel-de-Careiret	860	8 600
Cavillargues	856	8 560
Saint-Gervais	723	7 230
Codolet	698	6 980
Carsan	668	6 680
Saint-Michel-d'Euzet	641	6 410
Verfeuil	615	6 150
Saint-André-de-Roquepertuis	611	6 110
Saint-Étienne-des-Sorts	580	5 800
Saint-Laurent-de-Carnols	494	4 940
Saint-Pons-la-Calm	444	4 440
Saint-André-d'Olérargues	443	4 430
Le Pin	429	4 290
Issirac	302	3 330
Le Garn	225	3 330
Laval-Saint-Roman	225	3 330
Aiguèze	217	3 330
Montclus	213	3 330
Salzac	187	3 330
La Roque-sur-Cèze	187	3 330
Saint-Christol-de-Rodières	166	3 330
TOTAUX	75 501	764 430

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 CHANTIER D'UTILITE SOCIALE

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien
1717 route d'Avignon – ZA de l'Euze - 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE
Représentée par Mme Geneviève CASTELLANE, Vice-Présidente déléguée à l'Emploi et
aux Compétences.

Et

L'association Familles Rurales
Fédération départementale du Gard
114 b route de Montpellier
30540 MILHAUD
Représentée par Mr Michel BENEJAM, Président

VU la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 11 mars 2019
relative à la mise en œuvre des chantiers d'utilité sociale sur le territoire

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention fait suite à l'avis favorable de la CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique) pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. Elle a pour objet de fixer les modalités financières et de mise en œuvre auxquelles la collectivité concernée conditionne l'attribution d'une subvention aux activités mise en œuvre par l'association Familles Rurales et les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. Elle contractualise les engagements réciproques de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et de l'association Familles Rurales pour la réalisation d'un chantier d'insertion et d'utilité sociale.

Cette action est financée par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, l'Etat par l'intermédiaire de la DIRECCTE du Gard et le Département du Gard.

Il est prévu de salarier 16 personnes, jeunes et adultes qui seront embauchés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion par l'association Familles Rurales pour la durée de l'action, du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Il est prévu d'intervenir sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien, selon un planning fixé en amont avec l'ensemble des partenaires.

ARTICLE 2 : Contribution de l'Agglomération du Gard rhodanien

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien est responsable de la remontée et du choix des travaux.

Chaque commune de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien fera remonter ses propositions de travaux à la communauté d'agglomération.

Les communes proposant les travaux s'engagent à prendre en charge les frais de matériaux correspondant, selon un descriptif établi en amont du chantier.

La pré-validation des travaux à réaliser sera faite par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien au regard de la cohérence pédagogique, technique et des travaux déjà réalisés sur les communes et co-validée avec le partenaire.

Des modifications éventuelles pourraient être envisagées à la demande de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien désigne :

- un référent institutionnel, Emily PAGES, directrice du Pôle Développement Economique,
- un chargé du suivi opérationnel des travaux, Eric PATIN, pour déterminer la durée du chantier. Ce dernier est joignable par mail e.patin@gardrhodanien.com ou au 06 86 38 81 65. Il programmera des réunions de chantier régulières.
- Un référent administratif, Sandy EYSSERIC, s.eysseric@gardrhodanien.com .

Le planning élaboré par l'association Familles Rurales et la communauté d'agglomération du Gard rhodanien sera communiqué de manière prévisionnelle chaque trimestre.

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à allouer à l'association Familles Rurales une subvention d'un montant de 65 000 €uros (soixante-cinq mille euros) correspondant à

- la participation aux frais de fonctionnement du chantier
- la participation aux frais de salaires et de formation des personnes en insertion



La communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à régler le montant de la subvention accordée :

- 25 % à la signature de la présente convention, sur présentation d'un appel de fonds et du justificatif du taux d'encadrement et du nombre CDDI sur le premier quadrimestre,
- 55 % sur présentation d'un appel de fonds et du justificatif du taux d'encadrement et du nombre CDDI à la fin du premier semestre,
- 15 % en fin d'action, sur présentation d'un appel de fonds et du bilan de l'action.
- 5 % au regard du la bonne exécution des articles 3 .2 et 3.3

ARTICLE 3 : Contribution de l'Association Familles Rurales :

3.1 Salarié en insertion :

- Recrutement :

L'offre d'emploi relative au recrutement des salariés en insertion fera l'objet d'une diffusion auprès de Pôle Emploi, la MLJ du Gard rhodanien-Uzège et du service emploi de la communauté d'agglomération.

Le chantier d'insertion accueillera des demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA, orientés par les travailleurs sociaux. Le chantier accueillera également des jeunes en recherche d'emploi et/ou des demandeurs d'emploi de + de 26 ans.

- Gestions des salariés :

L'association Familles Rurales est chargée, dans le cadre de la mise en œuvre de ce chantier d'insertion :

- D'assurer l'encadrement des salariés en insertion : apprentissage technique et accompagnement professionnel
- D'assurer la responsabilité de la sécurité des personnels sur le chantier

L'Association fera affaire de toutes déclarations de convention sociale concernant ses salariés.

Elle fournira aux salariés les équipements de protection individuelle (EPI) conforme à l'Article R 233.1 du Code du Travail (Gants, chaussures de sécurité, casques, lunettes)

Les moyens utilisés, outre l'aide à la reprise d'habitudes de travail, peuvent être :

- ✓ Un apprentissage par l'expérience de nouvelles compétences de travail,
- ✓ La formation,
- ✓ La mise en immersion,
- ✓ La participation à des ateliers de prévention santé ou de gestion du budget,
- ✓ L'accès au micro-crédit personnel.

Le renouvellement éventuel du contrat fera l'objet, un mois avant le terme, d'un échange partenarial pour en valider la pertinence et en définir l'objectif en terme de parcours d'insertion socioprofessionnelle.

3.2 Gestion des travaux :

L'association Familles Rurales est chargée, dans le cadre de la mise en œuvre de ce chantier d'insertion :

- D'assurer la direction des travaux et de réaliser ceux-ci en accord avec les personnes chargées de leur suivi pour la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
- Un tableau mensuel des travaux effectués et prévus sera communiqué par mail à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien
- D'informer la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien de toute modification dans le planning prévisionnel des travaux et de toute difficulté survenant dans la mise en œuvre du chantier d'insertion (s.eysseric@gardrhodanien.com ou au 04 66 79 70 30 – PATIN Eric au 06 86 38 81 65)

L'action de l'association Familles Rurales prend fin au plus tard au terme de l'action soit le 31 décembre 2019. S'agissant d'une action d'insertion, les organismes opérateurs ne pourront garantir l'achèvement des travaux et ne pourront donc en aucun cas être redevables des travaux non réalisés et de pénalités de retard.

3.3 Communication :

L'association Familles Rurales prendra, pour chaque chantier des photos numériques avant, pendant et après les travaux. Elles seront communiquées à la Communauté d'agglomération pour toute opération de communication.

L'association Familles Rurales apposera sur les chantiers des panneaux reprenant les logos des financiers (DIRECCTE, Conseil Départemental, Communauté d'agglomération).

L'association Familles Rurales s'engage à informer la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, à minima 15 jours avant, de toute action de communication, à son initiative, sur les communes bénéficiaires du chantier.

Tous documents de bilan, communication, fera mention du logo de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

L'association Familles Rurales associera en amont la communauté d'agglomération du Gard rhodanien à toute forme de communication, presse bilan, panneaux de chantier.

ARTICLE 4 : Dispositions diverses

Le projet sera mené dans le respect des dispositions légales applicables et notamment dans le cadre de l'article 5132-1 du code du travail. L'association Familles Rurales fera son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires en présentant notamment le projet en commission départementale d'insertion par l'activité économique et en restant l'interlocuteur des partenaires et instances de contrôle désignés par la loi.



L'association Familles Rurales fait son affaire de toutes déclarations de couverture sociale concernant ses salariés. Elle fournira l'équipement individuel de sécurité à ses salariés conformément à l'article R233-1 du code du travail.

L'association Familles Rurales mettra en œuvre les moyens matériels et humains nécessaires à la bonne marche du projet tels qu'ils sont définis au dossier validé en CDIAE.

L'association Familles Rurales certifie avoir souscrit toutes les polices d'assurance utiles au projet.

Toute modification de cette convention de partenariat fera l'objet d'un avenant entre les deux parties.

Fait à Milhaud, le

Pour l'association Familles Rurales,
Mr Michel BENJAM
Président.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le

Pour la Communauté d'agglomération du
Gard rhodanien,
Mme Geneviève CASTELLANE,
Vice Présidente déléguée à l'Attractivité du
Territoire et à l'Emploi.



CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 CHANTIER D'UTILITE SOCIALE

Entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien
1717 route d'Avignon – ZA de l'Euze - 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE
Représentée par Mme Geneviève CASTELLANE, Vice-Présidente déléguée à l'Emploi et
aux Compétences.

Et

L'association Le Passe Muraille
4 avenue de l'Europe
ZA La Plaine
34830 CLAPIERS
Représentée par M. Sébastien ROLAND, Président

VU la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 11 mars 2019
relative à la mise en œuvre des chantiers d'utilité sociale sur le territoire

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention fait suite à l'avis favorable de la CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique) pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. Elle a pour objet de fixer les modalités financières et de mise en œuvre auxquelles la collectivité concernée conditionne l'attribution d'une subvention aux activités mise en œuvre par l'association Le Passe Muraille et les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. Elle contractualise les engagements réciproques de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et de le Passe Muraille pour la réalisation d'un chantier d'insertion et d'utilité sociale.

Cette action est financée par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, l'Etat par l'intermédiaire de la DIRECCTE du Gard et le Département du Gard.

Il est prévu de salarier 24 personnes, jeunes et adultes qui seront embauchés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion par l'association Le Passe Muraille pour la durée de l'action, du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Il est prévu d'intervenir sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien, selon un planning fixé en amont avec l'ensemble des partenaires.

ARTICLE 2 : Contribution de l'Agglomération du Gard rhodanien

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien est responsable de la remontée et du choix des travaux.

Chaque commune de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien fera remonter ses propositions de travaux à la communauté d'agglomération.

Les communes proposant les travaux s'engagent à prendre en charge les frais de matériaux correspondant, selon un descriptif établi en amont du chantier.

La pré-validation des travaux à réaliser sera faite par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien au regard de la cohérence pédagogique, technique et des travaux déjà réalisés sur les communes et co-validée avec le partenaire.

Des modifications éventuelles pourraient être envisagées à la demande de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien désigne :

- un référent institutionnel, Emily PAGES, directrice du Pôle Développement Economique,
- un chargé du suivi opérationnel des travaux, Eric PATIN, pour déterminer la durée du chantier. Ce dernier est joignable par mail e.patin@gardrhodanien.com ou au 06 86 38 81 65. Il programmera des réunions de chantier régulières.
- Un référent administratif, Sandy EYSSERIC, s.eysseric@gardrhodanien.com .

Le planning élaboré par l'association Le Passe Muraille et la communauté d'agglomération du Gard rhodanien sera communiqué de manière prévisionnelle chaque trimestre.

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à allouer à l'association Le Passe Muraille une subvention d'un montant de 112 000 €uros (cent douze mille euros) correspondant à

- la participation aux frais de fonctionnement du chantier
- la participation aux frais de salaires et de formation des personnes en insertion



La communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à régler le montant de la subvention accordée :

- 25 % à la signature de la présente convention, sur présentation d'un appel de fonds et du justificatif du taux d'encadrement et du nombre CDDI sur le premier quadrimestre,
- 55 % sur présentation d'un appel de fonds et du justificatif du taux d'encadrement et du nombre CDDI à la fin du premier semestre,
- 15 % en fin d'action, sur présentation d'un appel de fonds et du bilan de l'action.
- 5 % au regard de la bonne exécution des articles 3.2 et 3.3

ARTICLE 3 : Contribution de l'Association Le Passe Muraille :

3.1 Salarié en insertion :

- Recrutement :

L'offre d'emploi relative au recrutement des salariés en insertion fera l'objet d'une diffusion auprès de Pôle Emploi, la MLJ du Gard rhodanien-Uzège et du service emploi de la communauté d'agglomération.

Le chantier d'insertion accueillera des demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA, orientés par les travailleurs sociaux. Le chantier accueillera également des jeunes en recherche d'emploi et/ou des demandeurs d'emploi de + de 26 ans.

- Gestions des salariés :

L'association Le Passe Muraille est chargée, dans le cadre de la mise en œuvre de ce chantier d'insertion :

- D'assurer l'encadrement des salariés en insertion : apprentissage technique et accompagnement professionnel
- D'assurer la responsabilité de la sécurité des personnels sur le chantier

L'Association fera affaire de toutes déclarations de convention sociale concernant ses salariés.

Elle fournira aux salariés les équipements de protection individuelle (EPI) conforme à l'Article R 233.1 du Code du Travail (Gants, chaussures de sécurité, casques, lunettes)

Les moyens utilisés, outre l'aide à la reprise d'habitudes de travail, peuvent être :

- ✓ Un apprentissage par l'expérience de nouvelles compétences de travail,
- ✓ La formation,
- ✓ La mise en immersion,
- ✓ La participation à des ateliers de prévention santé ou de gestion du budget,
- ✓ L'accès au micro-crédit personnel.

Le renouvellement éventuel du contrat fera l'objet, un mois avant le terme, d'un échange partenarial pour en valider la pertinence et en définir l'objectif en terme de parcours d'insertion socioprofessionnelle.

3.2 Gestion des travaux :

L'association Le Passe Muraille est chargée, dans le cadre de la mise en œuvre de ce chantier d'insertion :

- D'assurer la direction des travaux et de réaliser ceux-ci en accord avec les personnes chargées de leur suivi pour la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
- Un tableau mensuel des travaux effectués et prévus sera communiqué par mail à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien
- D'informer la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien de toute modification dans le planning prévisionnel des travaux et de toute difficulté survenant dans la mise en œuvre du chantier d'insertion (s.eysseric@gardrhodanien.com ou au 04 66 79 70 30 – PATIN Eric au 06 86 38 81 65).

L'action de l'association Le Passe Muraille prend fin au plus tard au terme de l'action soit le 31 décembre 2019. S'agissant d'une action d'insertion, les organismes opérateurs ne pourront garantir l'achèvement des travaux et ne pourront donc en aucun cas être redevables des travaux non réalisés et de pénalités de retard.

3.3 Communication :

L'association Le Passe Muraille prendra, pour chaque chantier des photos numériques avant, pendant et après les travaux. Elles seront communiquées à la Communauté d'agglomération pour toute opération de communication.

L'association Le Passe Muraille apposera sur les chantiers des panneaux reprenant les logos des financiers (DIRECCTE, Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien).

L'association Le Passe Muraille s'engage à informer la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, à minima 15 jours avant, de toute action de communication, à son initiative, sur les communes bénéficiaires du chantier.

Tous documents de bilan, communication, fera mention du logo de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

L'association Le Passe Muraille associera en amont la communauté d'agglomération du Gard rhodanien à toute forme de communication, presse bilan, panneaux de chantier.



ARTICLE 4 : Dispositions diverses

Le projet sera mené dans le respect des dispositions légales applicables et notamment dans le cadre de l'article 5132-1 du code du travail. L'association Le Passe Muraille fera son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires en présentant notamment le projet en commission départementale d'insertion par l'activité économique et en restant l'interlocuteur des partenaires et instances de contrôle désignés par la loi.

L'association Le Passe Muraille fait son affaire de toutes déclarations de couverture sociale concernant ses salariés. Elle fournira l'équipement individuel de sécurité à ses salariés conformément à l'article R233-1 du code du travail.

L'association Le Passe Muraille mettra en œuvre les moyens matériels et humains nécessaires à la bonne marche du projet tels qu'ils sont définis au dossier validé en CDIAE.

L'association Le Passe Muraille certifie avoir souscrit toutes les polices d'assurance utiles au projet.

Toute modification de cette convention de partenariat fera l'objet d'un avenant entre les deux parties.

Fait à Milhaud, le

Pour l'association Le Passe Muraille
M. Sébastien ROLAND,
Président

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le

Pour la Communauté d'agglomération du
Gard rhodanien,
Mme Geneviève CASTELLANE,
Vice Présidente déléguée à l'Attractivité du
Territoire et à l'Emploi



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°28/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 58
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Stéphane CARDENES à Laurent NADAL.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET, Lionel CHEVALIER.

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Participation 2019 aux Chantiers d'Utilité Sociale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,
Vu le code du travail, notamment les articles L 5132-1 et suivants sur l'insertion par l'activité économique,

Considérant que les deux associations Passe Muraille et Familles Rurales sont titulaires de chantiers sur le territoire de la communauté d'agglomération,
Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique & Emploi du 05 février 2019,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer les subventions aux associations, suivant le tableau :

	Familles Rurales	Passe Muraille
Contribution de l'Agglomération	65 000 €	112 000 €
Contribution totale de l'Agglomération	177 000 €	

- -d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°29/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 58
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Stéphane CARDENES à Laurent NADAL.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET, Lionel CHEVALIER.

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Attribution d'une subvention à la FD CIVAM du Gard dans le cadre de la manifestation « De Ferme en Ferme »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération d'être le partenaire de la Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et le Milieu rural (FD des CIVAM) dans l'organisation de la manifestation « De Ferme en Ferme » qui se déroulera les 27 et 28 avril 2019 dans le Gard et particulièrement sur notre territoire communautaire,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Développement Economique du 21 mars 2019,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer à la Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et le Milieu rural du Gard une subvention de 2 000€.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°30/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 58
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Stéphane CARDENES à Laurent NADAL.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET, Lionel CHEVALIER.

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Vis ton Rêve - Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, EDF, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, les associations Riposte et Cercle vers.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui prévoit la signature de contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale pour la période 2015 – 2020.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2015 autorisant Monsieur le Président à signer la convention-cadre du contrat de ville du Gard rhodanien 2015-2020,

Considérant que cette question a été présentée à la commission aux moyens généraux du 1^{er} avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat « Vis ton Rêve » avec EDF, les communes de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit, les associations Riposte et Cercle Vers.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°31/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 58
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Stéphane CARDENES à Laurent NADAL.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET, Lionel CHEVALIER.

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Demande de subvention auprès des partenaires pour les études du projet L'Ardoise Eco Fret.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment sa cinquième partie relative aux EPCI,
Vu le rapport d'audit du site d'UGINE réalisé sous pilotage de la DREAL en 2014 et présenté en comité de pilotage du 7 juillet 2014,
Vu la délibération prise par la Région en date du 25 juillet 2014,
Vu la délibération n°135/2014 prise par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien en date du 06 octobre 2014,
Vu la délibération n° 31/2016 prise par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien en date du 11 avril 2016 portant sur la préparation et la réalisation du Schéma d'Aménagement L'Ardoise Eco Fret, sur le site Arcelor Mittal,
Vu la délibération n° 53/2016 prise par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien en date du 04 juillet 2016 portant sur la convention avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie concernant l'acquisition,
Vu la convention opérationnelle signée avec l'établissement public foncier Occitanie et la commune de Laudun l'Ardoise en date du 27 septembre 2016,
Considérant que la communauté d'agglomération a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région sur la Reconquête des friches en Occitanie,
Considérant que dans le cadre des actions portées par les différents partenaires institutionnels, notamment ceux en lien avec la compétence du développement économique, la communauté d'agglomération peut se voir attribuer un soutien financier pour ce projet. Le coût total des études est estimé à 200 000,00 € HT,
Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 21 mars 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- de solliciter la Région Occitanie pour le financement des études préalables du projet L'Ardoise Eco Fret ;
- de solliciter toute autre structure qui pourrait cofinancer ces études ;
- d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires auprès des partenaires potentiels et à signer tout document se rapportant à ces demandes de subvention.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°32/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 58
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Stéphane CARDENES à Laurent NADAL.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET, Lionel CHEVALIER.

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

**Objet : Signature d'un bail emphytéotique avec la société Voltalia pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la zone d'activité de Bernon.
(Annule et remplace la délibération n°151/2018)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-2,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'ancienne communauté de communes Val de Tave du 15 mars 2011 autorisant la signature de la promesse de bail emphytéotique,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien du 12 octobre 2015 permettant la signature d'un avenant à la promesse de bail initiale à savoir permettant d'acter la substitution de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien dans les droits et obligations de la communauté de communes du Val de Tave, de mettre à jour de la condition suspensive relative au tarif d'achat, de modifier la surface louée, de modifier les conditions particulières du Bail prévues par l'article 8 ii et iii de la Promesse, pour y insérer le principe de renouvellement du Bail, ainsi que le montant de la Redevance, de modifier l'annexe 5 de la Promesse, prévoyant l'indexation de la redevance et enfin d'inscrire une durée de validité à la promesse,

Considérant que l'aménagement d'un parc solaire s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles de la collectivité,

Considérant l'intérêt du développement d'un projet de cette nature sur des terrains pollués,

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 27 novembre 2018,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

D'autoriser la mise à disposition par bail emphytéotique, à la société Voltalia pour le projet de parc solaire de 3MW sur la zone d'activité de Bernon :

- D'une superficie de 3.94 hectares dont 1.94 hectares sur le foncier appartenant à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,
- Pour une durée de 24 ans,
- Le montant de la redevance équivaut à :

Un canon emphytéotique arrêté à un montant global, unique, forfaitaire et non révisable de mille euros du et exigible au plus tard au jour de la constatation en la forme authentique du bail emphytéotique,

Une redevance complémentaire d'un montant global et forfaitaire, annuel, de quatre mille cent euros hors taxes par hectare (4500 euros / an / hectares), soit 8755 euros HT / an à compter de la DROC et jusqu'au démantèlement.

- Jusqu'au terme du bail, si le bailleur décidait de vendre, il s'engage à appliquer le pacte de préférence.

D'autoriser le président à signer tout document relatif à ce dossier,

Précise que cette présente annule et remplace la délibération n°151/2018 du 17 décembre 2018.

Précise que la recette en résultant sera inscrite au budget annexe de la zone d'activité de Bernon.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 09/04/2019*





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°33/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 58
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Stéphane CARDENES à Laurent NADAL.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET, Lionel CHEVALIER.

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Modification du tableau des effectifs.

Compte tenu de l'évolution des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2019.

Question présentée au Comité Technique du 14 février 2019.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 1^{er} avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

1) de créer les postes suivants :

- Pour les titulaires :

- 2 postes d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet,
- 1 poste d'attaché à temps complet,
- 8 postes d'agents spécialisés des Ecoles Maternelles au grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 28 heures hebdomadaires,

2) de supprimer les postes suivants :

- Pour les titulaires :

- 8 postes d'adjoints technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28 heures hebdomadaires.

Les crédits afférents à ces postes sont inscrits au chapitre 012 du budget en cours.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18/04/2019*

Le Président
Jean Christian REY

Convention de mise à disposition d'un agent communautaire entre la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, l'association Maison de l'Emploi du Gard rhodanien.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, représentée par son Président Monsieur Jean Christian REY, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2015, ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien,

ET

L'association Maison de l'Emploi du Gard rhodanien, dont le siège social est Chemin Vieux de Chusclan, 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE, représentée par sa Présidente Madame Geneviève CASTELLANE ci-après dénommée l'association MDE,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien met Madame .. à la disposition de l'association MDE.

ARTICLE 2 : Nature des fonctions exercées par le fonctionnaire mis à disposition

Madame .. est mise à disposition en vue d'exercer les fonctions de directrice de l'association MDE.

ARTICLE 3 : Durée de la mise à disposition

La mise à disposition de Madame .. à la direction de l'association MDE prend effet à compter du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 4 : Conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition

Le travail de Madame .. est organisé par l'association MDE dans les conditions suivantes

Affectation : Direction de l'Association MDE

Durée hebdomadaire de travail : 7 h 00 (20 %)

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien continue à gérer la situation administrative de Madame .. (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congé maladie, congé annuel...).

En cas d'absence, l'agent ne sera pas remplacé.

ARTICLE 5 : Rémunération du fonctionnaire mis à disposition

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien verse à Madame .. la rémunération correspondant à son grade (rémunération de base + SFT + indemnités et primes liées au grade et à l'emploi).

ARTICLE 6 : Remboursement de la rémunération :

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien est remboursé par l'Association Maison de l'Emploi du Gard rhodanien.

ARTICLE 7 : Modalités de contrôle et d'évaluation des activités du fonctionnaire mis à disposition

L'association MDE transmet un rapport annuel sur l'activité de Madame .. à la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien,

En cas de faute disciplinaire, la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien est saisie par la Présidente de l'Association.

ARTICLE 8 : Fin de mise à disposition avant le terme

La mise à disposition de Madame .. peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande de :

- la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien,
- l'Association Maison de l'Emploi du Gard rhodanien,

sous réserve d'un délai de deux mois entre la demande de fin de mise à disposition et la date d'effet de cette fin.

ARTICLE 9 : Juridiction compétente en cas de litige

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes.

ARTICLE 10

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution éventuelle de l'association.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien

Jean Christian REY

La Présidente de l'Association Maison de l'Emploi du Gard rhodanien

Geneviève CASTELLANE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°34/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 58
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Stéphane CARDENES à Laurent NADAL.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET, Lionel CHEVALIER.

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Mise à disposition d'un agent auprès de la MDE.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008.580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la lettre de l'association Maison de l'Emploi (MDE) du Gard rhodanien qui sollicite la mise à disposition d'un agent pour assurer sa direction,

Considérant que la question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 1^{er} avril 2019,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- de mettre un agent à disposition auprès de l'association Maison de l'Emploi (MDE) du Gard rhodanien à compter du 1^{er} avril 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe.

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 18.04.2019*

Le Président

Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°35/2019 du Conseil communautaire Séance du 8 avril 2019

Date d'envoi de la convocation = 2 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 58
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Frédéric BERNE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Ghislaine PAGES à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Louis CHINIEU à Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Fred MAHLER à Jacques BERTOLINI, Muriel ROY-CROS à René FABREGUE, Benjamin DESBRUN à Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE, Marie-Anne OUVRIER à Alexandre PISSAS, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Jacqueline LINDER à Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY à Christophe SERRE, Stéphane CARDENES à Laurent NADAL.

Absents : Stéphane PEREZ, Gilbert BAUMET, Lionel CHEVALIER.

Secrétaire de Séance : Joëlle CHAMPETIER

Objet : Motion pour l'installation d'un deuxième IRM à Bagnols-sur-Cèze.

Considérant que le cadre du Plan Régional de Santé (PRS) 2018-2022, le PRS2 prévoit l'installation d'appareils d'Imagerie à Résonance Magnétique (IRM) dans le département du Gard,

Considérant que depuis 2004, le centre hospitalier de Bagnols-sur-Cèze utilisait un appareil mobile partagé avec les hôpitaux d'Alès et de Mende,

Considérant qu'après l'installation d'un premier appareil fixe en 2013 qui a permis d'optimiser la prise en charge des patients, l'IRM de Bagnols-sur-Cèze est aujourd'hui à saturation. En effet, ce seul appareil est utilisé pour 140.000 habitants, sans compter les 20% de patients supplémentaires provenant des départements limitrophes (Vaucluse, Drôme et Ardèche),

Considérant qu'avec 1 IRM pour 140.000 habitants, notre territoire apparaît largement sous doté par rapport à Nîmes qui compte 7 IRM, soit 1 pour 50.000 habitants, et aux moyennes régionales et nationales de 1 IRM pour 71.500 habitants,

Considérant que l'activité du service d'imagerie médicale du centre hospitalier de Bagnols-sur-Cèze est en constante progression et ceci dans tous les domaines. Rien que pour le nombre d'examens IRM, on peut observer une augmentation de 7.083 patients en 2017 et environ 8.000 en 2018. Le potentiel estimé sur un second appareil serait de 13.000 à 14.000 patients,

Considérant qu'en conséquence les délais de rendez-vous sont très longs, avec un délai moyen actuellement de 42 jours, supérieur à la moyenne nationale de 30,3 jours et
Considérant que par ailleurs, il n'y a pas de créneaux de réservation possible pour les examens en urgence alors que la demande est nettement supérieure à l'offre,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

De solliciter l'Agence Régionale de Santé Occitanie afin que soit étudiée la demande d'un deuxième IRM à Bagnols-sur-Cèze, afin d'offrir un service d'imagerie de qualité et de proximité pour l'ensemble de la population du Gard rhodanien

Fait et délibéré à Tavel, le 8 avril 2019.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 9 avril 2019

Le Président
Jean Christian REY

